

Economie & Humanisme

L'utopie d'une économie de changement social

- Cotonou : l'Europe lâche-t-elle le Tiers monde ?
- Le rideau de fumée des codes de conduite

Economie & Humanisme

Rigueur d'analyse et engagement éthique

revue trimestrielle fondée en 1942 par L. J. Lebre

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet d'Economie et Humanisme se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes pluriels dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs sociaux, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

"L'observation du réel jointe au souci du bien humain donne la vraie culture" (L. J. Lebre)

La revue **Economie & Humanisme** est éditée par l'association du même nom.
Elle propose quatre fois par an :

- **un dossier** de 70 pages axé sur une question forte à la charnière de la vie économique et de l'évolution des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : éthique, société française, conjoncture économique internationale, pratiques et politiques urbaines, l'entreprise aujourd'hui, quelle Europe ?, pour un monde responsable et solidaire, débats, livres.

■ *Equipe de rédaction :*

V. Berthet (directeur), M. Bernard, F. Bourgeois, G. Fournier, P. de Gaulmyn, F. Harbouche, J. Héritier, D. Rivière.

■ *Collaborateurs récents de la revue :*

G. Arotçarena, J. M. Bélorgey, M. Caron, E. Cédiey, A. Chaffa, Ph. Cholet, D. Clerc, G. Decrop, M. Dinet, J. Dughera, B. Gazier, G. Gontcharoff, B. Granger, Ch. Guéné, B. Gui, B. Guigue, P. Houée, H. Jacot, R. Lacombe, F. Landais, M. Mercier, O. Noël, Ch. Proust, R. Ricupero, H. Rouillé d'Orfeuill, L. Scagliotti, G. Semedo, P. Simon, D. Vallat, Y. Vignol...

■ *et les équipiers permanents de l'association :*

E. Baye, Ph. Blancher, G. Bouché, G. Decourt, M. Fragnon, C. Kretschmar, M. Lapoire, S. Marques, M. A. Michiels, N. Lauriac, P. Paquiert, H. Puel, B. Saharaoui, D. Tazdaït.

"Revue publiée avec le concours du Centre National du Livre"

Abonnement 2000 1 an - 4 numéros

FRANCE : 280 F TTC
ETRANGER : 320 F TTC
ETUDIANT : demi-tarif

*Règlement par chèque
bancaire ou postal à l'ordre de :*

Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont,
69372 LYON CEDEX 08
tél. : 04.72.71.66.66
fax : 04.78.69.86.96

courriel :
ehlyon@economie-humanisme.org
site web :
<http://www.economie-humanisme.org>

Le tribunal d'Etat du Para (Brésil) vient, à proprement parler, de rendre justice : dix-neuf ans de prison pour le grand propriétaire commanditaire de l'assassinat du syndicaliste paysan Expedito Ribeiro de Souza en... 1991. Cette décision a été prononcée au terme d'un procès maintes fois reporté, et après que ceux qui demandaient une enquête et un jugement conformes à la légalité aient été menacés et intimidés par les *fazendeiros* et leurs milices ; elle est triplement évocatrice.

Elle vient rappeler que la prégnance du jeu économique sur les autres fonctionnements sociaux (dont il est largement question dans ce numéro à propos de sa contestation par les praticiens de l'économie sociale) signifie avant tout la puissance des intérêts économiques privés ; bien plus souvent qu'on ne le dit, celle-ci devient assassine : par des liquidations ou disparitions à la brésilienne ou à la congolaise ; par l'appauvrissement « passif » mais bien réel des peuples, dont la Journée mondiale de la faim -improprement appelée Journée de l'alimentation- vient de rappeler le scandale. Vouloir une autre régulation économique, au vu de très nombreuses situations, c'est revendiquer le strict nécessaire, c'est afficher sa dignité, c'est crier justice.

Ce jugement exceptionnel -tant est banale l'impunité des auteurs de violences à l'égard des paysans sans terre et autres sous-prolétaires du Brésil et d'ailleurs - souligne également le rôle capital que peut avoir un système judiciaire, et plus largement un état de droit, pour la sauvegarde, ou au moins la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes et des groupes sociaux les plus vulnérables (1). N'est-ce pas même la fonction primordiale de la Justice, méconnue en France à force de voir le devant du prétoire occupé par le traitement très onéreux d'« affaires » diverses ; traitement certes nécessaire en démocratie, mais si éloigné de ce que le peuple -que l'on pense aux délais d'attente interminables pour certains procès d'enjeu vital - espère de la justice républicaine.

Enfin, la sentence brésilienne fait ressortir la cohésion et la qualité d'organisation, avec des moyens dérisoires, des paysans sans terre. Elle honore un mouvement très polyvalent (entraide technique et économique, conseils juridiques, formation d'adultes, conscientisation politique), qui prouve depuis une trentaine d'années maintenant la capacité des pauvres à s'organiser. Le Mouvement des Sans Terre a par ailleurs une haute conception de son rôle de libération et de promotion humaine. Il est une configuration-phare de l'économie solidaire. Secondairement, la voix des paysans brésiliens a pu enfin être entendue, lors de ce procès, du fait de la mobilisation internationale qui s'est manifestée à leurs côtés depuis près de dix ans(2). Cette interaction réussie entre forces sociales locales et mouvement d'opinion mondial est un encouragement, bien sûr pour le MST et les groupements analogues, mais aussi pour tous ceux qui doutent de leur capacité d'intervenir, au nom de la justice, dans la complexité des enjeux internationaux (3).

(1) Plusieurs situations en cours mettent à nouveau en danger les membres du Mouvement des Sans Terre et ceux qui soutiennent leur action.

(2) Campagnes issues en particulier de l'association Réseau Solidarité, fondée par Peuples Solidaires.

(3) Le compte-rendu de la session 2000 d'*Economie & Humanisme* «Du local au mondial, construction du bien commun et pratiques de participation» est disponible sur demande.

1	Editorial Justice	V. Berthet
5	Dossier L'utopie d'une économie de changement social	
7 9	OUVERTURE <i>Une économie pour la société</i> <i>Des concepts en émergence</i> <i>L'économie sociale : repères documentaires</i>	V. Berthet Economie & Humanisme S. Marques
	FONDEMENTS : L'UTOPIE, MOTEUR ET PROJET <i>Les promoteurs d'une économie sociale se mobilisent, hier comme aujourd'hui, autour d'un refus des rapports de domination, et d'un projet sur l'homme et le monde.</i> Le miracle de la corde Approche critique de la notion d'utopie La dissidence au quotidien, en trois mille caractères... Les fondements pluriels de la créativité coopérativiste Utopies et pratiques coopératives au fil de l'histoire	H. Desroche A. Pessin M. Pucciarelli F. Espagne J.F. Draperi
	ACTES : UN PRAGMATISME SOLIDAIRE <i>Lyon, Portugal, Québec, Japon...</i> <i>Le projet d'une économie de la solidarité est avant tout un vécu.</i> <i>Avec ses pesanteurs et ses réussites.</i> Michel-Marie Derrion, pionnier coopératif Aux origines du socialisme au Brésil Portugal : l'histoire contre le mouvement coopératif Québec : un courant de démocratisation de l'économie Au Japon, les coopératives de consommateurs à un tournant De la conviction à la gestion, <i>table ronde</i> Les scop : une identité entrepreneuriale singulière Le pari d'une entreprise pour les habitants, <i>entretien</i> Ce qui rend l'alternative économique féconde et aléatoire...	D. Bayon A. Gonçalves J.M. Carvalho Ferreira Y. Comeau F. Bourgeois B. Poncin, J.C. Violi, G. Bousquet, M. Lulek G. Babolat C. Bousquet V. Berthet

	DÉBATS : L'ÉCONOMIE SOCIALE, AU-DELÀ D'ELLE-MÊME <i>Que peuvent attendre les sociétés de cette économie à visée solidaire ? Quelles voies de dialogue privilégier ?</i>	57
A. Lipietz	L'économie solidaire : «réminiscence» de l'économie sociale ?.....	58
J.R. Durand-Gasselin	Economie coopérative et éducation populaire.....	61
P. Viveret	Plaidoyer pour une économie et une société plurielles.....	66
G. Hascoët	Relations utopies sociales-pouvoirs politiques, <i>entretien</i>	67
V. Berthet	Economie pionnière, économie éphémère ?	73
D. Demoustier	Les organisations d'économie sociale peuvent-elles participer à la régulation économique ?.....	74
J. Rocher	Economie solidaire et mondialisation : pour une stratégie globale.....	78
	POUR UN MONDE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	
J.C. Lavigne	Les brouillards de Cotonou. L'Europe lâche-t-elle les pays ACP ?.....	80
	ETHIQUE	
<i>Labour Rights in China</i>	Les codes de conduite, rideaux de fumée.....	86
	SOCIÉTÉ FRANÇAISE	
J. Vanoye	Contre la discrimination raciale : la logique d'action de la CFDT.....	91
	LES LIVRES	95

DOSSIER DU PROCHAIN NUMÉRO :

*Vie associative
et démocratie*

Ont pris part à la préparation du dossier de ce numéro :

A. Hyver, M. Pucciarelli, G. Bousquet, M.A. Michiels, M. Narvez, J.R. Durand-Gasselin, V. Berthet, F. Bourgeois.

Traductions :

S. Porcher, M. Lapoire, L. Calame.

L'UTOPIE D'UNE ÉCONOMIE DE CHANGEMENT SOCIAL

Dossier réalisé en partenariat avec :

- Comité d'organisation
du colloque Derrion
- Peuple et culture
- Confédération Générale des SCOP
- Union Régionale
des SCOP Rhône-Alpes

Mémoire créative

Il faut être un observateur averti et curieux pour relever la tête au début de la montée de la Grand-Côte (Lyon-Croix-Rousse) et apercevoir une plaque où on peut lire : “ Ici fut fondée en 1835 par Michel-Marie Derrion et Joseph Reynier la première coopérative française de consommation *Le commerce véridique et social* ”.

“ Derrion, comme les nombreux réformateurs qui ont arpenté la colline de la Croix-Rousse et sillonné les rues de Lyon au XIXème siècle, par leur esprit solidaire et leur vision “ utopique ” de l’avenir social, ont contribué à forger cet imaginaire collectif qui, cent cinquante ans après, continue à nous pousser et à rechercher les moyens de transformer les relations humaines, particulièrement dans le monde de la production et de la consommation ”, écrivent alors deux militants de la Croix-Rousse en lançant l’idée d’une rencontre internationale sur l’utopie de l’économie sociale en 2000, soit cent cinquante ans après la mort de M.M. Derrion.

Trois journées d’études pour se souvenir, débattre, réfléchir sur les modalités d’échange et de production offrant une alternative au capitalisme, sont donc mises en place (8-10 juin 2000). Avec le soutien d’un certain nombre d’organisations universitaires, coopératives, associatives, concernées par l’économie

sociale (1), mais aussi dans le scepticisme d’une partie des partenaires potentiels d’un tel projet. Le programme de ces journées est conçu autour des contributions de chercheurs, et de praticiens, mais aussi en faisant appel à l’effervescence culturelle et associative de la Croix-Rousse. De façon délibérée, la place de l’échange et de la confrontation y est bien plus affirmée que dans la plupart des colloques.

L’écho rencontré par cette proposition, tant par le nombre -200- que par la diversité des participants (2) au “ colloque Derrion ”, semble refléter un renouveau du sens de la mémoire et de l’histoire au sein de l’économie sociale, un appétit de décroisement et de débat vigoureux des divers types d’organisations économiques à finalité d’intérêt collectif et (ou) de transformation sociale, et un souci de dépasser “ par le haut ”, au nom d’un projet sociétal réaffirmé, une opposition parfois artificielle ou démesurée entre économie sociale “ historique ” (coopératives mutuelles, grandes associations gestionnaires) et économie “ solidaire ”.

Un projet de liaison permanente au service des initiatives socio-économiques alternatives est en cours dans le prolongement de ce colloque. Il devrait déboucher prioritairement sur des Rencontres biennales de l’économie sociale et solidaire (3).

(1) Secrétariat d’Etat à l’Economie solidaire, Conseil Régional Rhône-Alpes, Confédération Générale des SCOP, Union régionale des SCOP Rhône-Alpes, Groupe des Verts au Parlement européen, Mairies du 1er et du 9ème arrondissement de Lyon, Centre social de la Condition des Soies (Lyon), Centre Walras (Université Lyon II), Centre de sociologie des représentations et pratiques culturelles (Université de Grenoble), Atelier de création libertaire, Banque Française du Crédit Coopératif, Nouvelle Economie Fraternelle, Fondation Jean Jaurès, Coopératives Latitude, Ciao Pantone et Unigraphic.

(2) Diversité géographique des intervenants et participants, diversité dans leurs engagements et activités, diversité dans leur rapport au politique. La plupart des auteurs des articles de ce dossier ont activement pris part à ce colloque.

(3) Pour tout contact : Association Derrion s/c Condition des Soies - 7 rue St Polycarpe - 69001 Lyon.

Une économie pour la société

par Vincent Berthet

Le dossier qui s'ouvre ici a sa source à la fois dans la qualité des échanges et apports d'un colloque original " Passé, présent et avenir d'une utopie, l'économie sociale " (Lyon, 8-10 Juin 2000) et dans l'attention constante que porte Economie & Humanisme - par sa revue, son centre d'études, sa dynamique associative de formation et de débats - à toutes les forces sociales qui sont activement vigilantes quant aux finalités humaines, personnelles et collectives, de la vie économique. L'économie sociale, considérée abstraitement comme un bloc uni, en ferait-elle partie ? Sans doute non, encore que l'adoption par une entreprise d'une structure coopérative, mutualiste ou associative, laisse toujours ouverts des possibles, plus larges que dans le service public ou l'entreprise de capitaux, en termes de gestion collégiale, de promotion des travailleurs, d'insertion dans des dynamiques de développement local... L'économie sociale " historique ", pas plus bien sûr que la " nouvelle économie sociale " ou l'" économie solidaire ", n'ont le monopole de l'interpellation des logiques économiques inégalitaires, de l'initiative économique utile à un milieu humain donné, de l'éthique dans la gestion des personnels, ni même de la qualité des concertations internes. Mais leurs structures, si leurs responsables en ont le vouloir, peuvent faciliter la prise en compte de l'intérêt général, ou à tout le moins d'un intérêt collectif. Il est fondé de prêter une attention spécifique et exigeante à ces modalités de " construits d'action collective " (1) à finalité socio-économique, et plus encore aux femmes et aux hommes qui les habitent et les animent.

Pour garder vie, aimait à répéter Henri Desroche, l'un des théoriciens - au meilleur sens du terme - de l'économie sociale (2), les membres actifs des coopératives, associations, etc. doivent cultiver la mémoire de leurs organisations, faire œuvre sans relâche d'imagination collective, contribuer au développement d'une conscience coopérative ouverte sur la société. Ce dossier veut contribuer à donner suite à ce triple appel, dans un contexte très évolutif. Le début du XXIème siècle est marqué notamment, par la recherche d'une conjonction efficace pour le bien commun entre l'action localisée (contre l'exclusion, pour la sauvegarde de l'environnement, pour un sursaut de la démocratie...) et une action, perçue comme aussi complexe que nécessaire, sur les (relativement) nouveaux enjeux et pouvoirs mondiaux.

Sur cette toile de fond, la " conscience " d'un organisme d'économie sociale repose sur son degré d'adhésion - et sur les pratiques qui en découlent - à une charte fondamentale, formelle ou non, de développement humain. S'agissant d'organisations qui toutes ou presque sont héritières des associations ouvrières (3) et des cercles de pensée socialistes du XIXème siècle, il est possible de parler d'utopie. Le raccordement à cette notion, comme sur un plan plus opérationnel la priorité donnée à la coopération sur la compétition, ne sont pas des composantes parmi

(1) Selon la terminologie de M. Crozier.

(2) Au sens non pas d'une équation institutionnelle (associations, coopératives, mutuelles) mais, dans la lignée de Ch. Gide, " père " du concept, de celui d'une économie au service de la société.

(3) Cf. A. Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, Economica, 1998. Lire également plus loin les articles de F. Espagne, J.F. Draperi, D. Bayon.

d'autres de leur projet entrepreneurial. Elles l'encadrent, le conditionnent, lui donnent sens et efficacité. Car " tout changement sans utopie ne peut qu'être sectoriel, et finalement conservateur " (4). A partir de contributions relativement diverses, la première partie de ce dossier est centrée sur le fait utopique humaniste, ses chances, ses zones d'ombre, son devenir (5).

La volonté d'une grande cohérence dans l'action fait partie également, aujourd'hui comme hier, des implications de l'éthique coopérative. Certains rendez-vous avec les attentes de la société ne doivent pas être manqués, en particulier par des formes d'entreprises dans lesquels les capacités d'initiative personnelle et les dynamiques démocratiques ambitieuses soient reconnues comme complémentaires des compétences techniques. Une grande diversité de réalisations récentes, ou de réactivations de modes d'organisation plus anciens, peut se constater. La mise en relief des lignes de forces et des difficultés de cet " agir " que certains caractérisent d'alternatif est l'essentiel de la deuxième partie de ce document (6). Au reste, le caractère très pragmatique des porteurs d'utopies socio-économiques est permanent ; pour la plupart d'entre eux, c'est réduire ou neutraliser leur utopie que de ne la considérer que comme une visée très lointaine, un rêve de fraternité inaccessible : elle est génératrice d'innovation dès aujourd'hui. Et sur le plan " politique ", le discours des pionniers de cette économie est avant tout dans les divers chantiers qu'ils entreprennent.

Enfin, un dialogue continu est nécessaire, entre les acteurs de l'économie sociale, quelle que soit leur structure d'appartenance, et entre ceux-ci et les autres composantes de la vie collective, en particulier les pouvoirs politiques. Tel est l'axe des textes de la troisième partie du dossier (7). Car si le principe de l'existence durable d'un " tiers secteur " peut être défendu, il est certain que son isolement - parfois cultivé par ses militants - limite sa propre rénovation permanente, et stérilise tout potentiel de proposition ou de remise en cause de sa part. Cela recouvre la revendication, qui n'aboutit jamais que partiellement, de la reconnaissance de ses spécificités par les entreprises de capitaux et par le secteur public (y compris avec des incidences sur le plan législatif). Et cela impose aux acteurs de l'économie à portée sociale d'accepter - au minimum sur des objectifs précis - la perspective du débat et du partenariat avec d'autres organisations, au premier rang desquels les organisations syndicales, jouant un rôle dans la vie collective. Même s'ils doivent en être dérangés dans certaines de leurs certitudes.

A l'opposé de ce que l'on tendrait souvent à croire, l'utopie traduite en options économiques originales n'est pas l'inverse du réalisme. Elle est ce qui lui donne une finalité à la hauteur des aspirations humaines les plus fondamentales. L'innovation socio-économique est l'un des laboratoires d'une civilisation de la personne.

Vincent Berthet

(4) **Ph. Caumartin** et **A. Rouet**, *L'homme inachevé*, L'Atelier, 1998

(5) L'article d'**A. Pessin** fait bien ressortir la complexité, pour ne pas dire l'ambivalence, de la notion d'utopie.

(6) Voir les articles de **Y. Comeau**, **V. Berthet**, et la restitution d'une table-ronde entre coopérateurs.

(7) Sous les signatures en particulier de **D. Demoustier**, **A. Lipietz**, **J.R. Durand-Gasselin**, **G. Hascoët**.

Des concepts en émergence

Beaucoup de termes et de concepts tentent d'appréhender et de préciser cette réalité économique et sociale désignée sous le terme générique d'économie sociale. En l'absence de dictionnaire ou de glossaire spécialisé, les définitions qui suivent ont été sélectionnées préférentiellement, d'une façon que d'aucuns jugeront subjective ou arbitraire, dans des articles de la revue *Economie & Humanisme*.

“ Le terme d'**économie sociale** a connu son heure de gloire en 1900, symbolisée par le pavillon “ économie sociale ” constitué par Charles Gide lors de l'Exposition universelle. Gide la décrit alors comme une “ cathédrale dont la nef serait composée de trois travées : l'Etat (au sens de la politique sociale), les associations (il s'agit alors des associations ouvrières), les patronages (œuvres sociales des patrons). Aujourd'hui ce terme désigne le plus souvent les entreprises - coopératives, mutuelles, associations gestionnaires - qui tendent à se reconnaître et à se faire reconnaître comme constituant un même secteur. Fondamentalement toutes ces organisations sont la combinaison d'une association de personnes et d'une entreprise, et mettent en œuvre une solidarité entre leurs membres, au sein d'un secteur professionnel, au niveau régional, national ou international ” (1).

A propos de l'**économie solidaire**, J.L. Laville s'exprime en ces termes : “ Concrètement, il s'agirait de multiplier les possibilités d'accès à la sphère économique en favorisant toutes les activités susceptibles de renforcer le lien social par l'échange économique : auto-production, troc, réseaux réciproques d'échanges, services de proximité... En effet, ces activités considérées comme à la lisière de l'économie parce qu'elles contiennent une dimension non monétaire peuvent être des lieux d'expression, de production et de formation, et ceci même si elles ne procurent pas à tous les participants un

contrat de travail et une rémunération à court terme ” (2).

“ La notion d'**économie plurielle** tend à envisager l'économie dans son unité et dans sa diversité : ces activités “ solidaires ” doivent être considérées, d'une part, comme une économie à part entière et, d'autre part, comme une contribution essentielle à l'efficacité de l'ensemble, y compris de l'économie de marché. Le concept d'économie plurielle reconnaît deux nécessités : celle d'admettre et de valoriser une variété d'activités économiques, en amont de l'économie marchande mondialisée ; et celle qui consiste à favoriser des “ mixages ” entre ces différentes formes d'économie, pour créer de nouveaux emplois et activités répondant aux besoins non satisfaits ” (3).

“ La dynamique de l'**entreprise solidaire** repose sur la reconnaissance de l'usager comme acteur dans la construction de l'offre de service et sur des articulations entre sphères monétaire et non monétaire. Issue de l'impulsion associative, cette entreprise se consolide par la vente de services sur le marché et la mobilisation de financements sociaux. Dans ce système hybride, développements économique et social, salariat et bénévolat deviennent complémentaires au lieu d'être concurrents ” (4).

“ L'expression **entreprise sociale** fait référence à toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale d'existence la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place par la production des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage ” (5).

La rédaction d'Economie & Humanisme

(1) **E. Bidet**, “ Les multiples visages de l'économie sociale ”, *Economie & Humanisme*, n° 330, octobre 1994, p. 8.

(2) **J.L. Laville**, “ Europe : l'émergence des entrepreneurs solidaires ”, *Economie & Humanisme*, n° 322, juillet - septembre 1992, p. 62.

(3) **P. Sauvage**, “ Promouvoir une économie plurielle ”, *Economie & Humanisme*, n° 334, octobre 1995.

(4) **J.L. Laville** op.cit. p. 63.

(5) in *Les entreprises sociales*, OCDE, 1999, p. 11.

L'économie sociale : repères documentaires

Les documents disponibles au centre de documentation de l'association Economie & Humanisme sont le support de cette rubrique ; une occasion de présenter ce centre, riche de 25 000 ouvrages et de 400 revues. Il ne s'agit pas d'une analyse bibliographique complète sur le sujet, mais d'une sélection d'ouvrages permettant à la fois de disposer d'un aperçu de la richesse du centre de documentation et de fournir quelques repères de base pour tous ceux qui s'intéressent à cette question.

Les ouvrages et revues sont regroupés sous quatre rubriques (généralités, histoire, associations - coopératives - mutuelles, regard international), une cinquième présente la liste des principales revues qui font de l'économie sociale un objet d'analyse majeur.

Généralités

L'économie sociale

BIDET Eric

Editions Le Monde, Paris, 1997, 212 p.

Solidarité

BOURGEOIS Léon

Presses Universitaires Septentrion, Sociologie, Lille, 1912 (réédition 1998), 110 p.

Economie sociale

DOUCY Arthur

Université libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1996, 445 p.

L'économie sociale

JEANTET Thierry

Editons CIEM, Paris, 1995, 125 p.

L'économie sociale

NEURISSE André

PUF, collection "Que sais-je ?", Paris, 1983, 127 p.

L'économie du XXème

PERROUX François

PUF, Paris, 1961, 398 p. (réédition Presses Universitaires de Grenoble, 1991, 814 p.)

S'engager dans l'économie sociale et solidaire

Revue *Territoires*, juin - juillet 2000

Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?

Revue *Economie & Humanisme*, n° 347, déc. 1998.

Dans le sillage de l'œuvre de Karl Polanyi (1886 - 1964), *Les notes de l'Institut Karl Polanyi* visent à renouveler le débat sur les rapports entre économie et société. Ces publications élargissent la perception de l'économie, prenant en compte non seulement les échanges marchands, mais aussi tout ce qui ressort de la redistribution d'une part, de la réciprocité d'autre part. Voici quelques unes des publications parues en 1999 et disponibles auprès de Thierry Quinqueton Editeur, Domont.

CLEMENT Hélène et GARDIN Laurent,

L'entreprise sociale

DEMOUSTIER Danièle et RAMISSE Marie-Laure,

L'emploi dans l'économie sociale et solidaire

VALLAT David et GUERIN Isabelle,

Les finances solidaires

Histoire

Le secteur coopératif

FAUQUET G.

PUF, Paris, 1942, 134 p.

Les institutions du progrès social au début du XXème siècle

GIDE Charles

Librairie recueil Syrey, Paris, 1905, 465 p.

Ecrits 1869-1886

GIDE Charles (textes choisis et présentés par Marc Pénin)

L'Harmattan / Comité pour l'édition des œuvres de Charles Gide, Paris, 1999, vol.1, 379 p.

TOPALOV Christian (dir.)

Laboratoires du nouveau siècle.

La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914

Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1999, 574 p.

En ce temps-là des initiatives foisonnent de tous les bords : républicains, catholiques, maçons, bourgeoisie sociale, syndicats ouvriers..., dans tous les domaines : urbanisme, logement, santé, prison, entreprise..., qui donnent naissance aux assurances sociales, aux sociétés d'entraide, aux mutuelles, aux logements sociaux... C'est une " nébuleuse " de réseaux qui mettent en œuvre l'esprit de réforme sociale qui parcourt la Belle Epoque (1880-1914).

Cet ouvrage collectif donne toutes les informations nécessaires pour comprendre qu'un siècle plus tard nous sommes les héritiers de ces hommes autant par leurs méthodes d'approche novatrices des problèmes sociaux que par leurs réalisations : Société d'Economie Sociale de Le Play, Revue d'Economie Politique de Charles Gide, Cité-Jardin, Musée Social, Société Générale des Prisons, Société Française des Habitats Bon Marché, Société des Visiteurs des Pauvres, Office du Travail

Ce vaste mouvement de réforme, issu de la société civile, relayé par le politique et l'administration, disparaît comme tel avec la première guerre mondiale, après avoir inspiré des législations, des institutions et des comportements nouveaux : c'est la thèse de Christian Topalov qui structure une douzaine d'études spécifiques très documentées. Est-ce un message destiné à tous ceux et celles qui depuis vingt ans en France innovent en matière d'insertion, de politique de la ville, d'économie solidaire... ? L'énergie, l'inventivité de quelques-uns vont-elles disparaître au fur et à mesure que l'ensemble de la société en honore les intuitions par des lois, des dispositifs administratifs ou des réalisations sociales ? L'esprit qui anime laboratoire social et expérimentation se dissout-il avec la reconnaissance sociale de la pertinence de leurs innovations ?

Index et bibliographies quasi exhaustives, documentations très pointues, points de vue synthétiques, font de cet ouvrage la référence désormais incontournable en ce domaine.

Georges Decourt

Un siècle d'économie sociale

GIRODOT Jean-Louis (dir.)

Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives (RECMA), Paris, n° 275-276, avril 2000, 200 p.

Solutions sociales

GODIN Jean-Baptiste André

Editions La Digitale, Quimperlé, 1871 (nouvelle édition 1979), 502 p.

L'invention de l'économie sociale.

Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXème siècle

GUESLIN André

Economica, Collection " Economies et sociétés contemporaines ", 1998, 430 p.

Charles Gide 1847 - 1932, l'esprit critique

PENIN Marc

Edition l'Harmattan, Paris, 1997, 347 p.

De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur

WALRAS Léon

Félix Alcan, Paris, 1938

Œuvres complètes de C. Fourier. Théorie de l'Unité Universelle (Tome II, III, IV)

Publié par la Société pour la propagation et la réalisation de la théorie de Fourier, 1843, Paris

Associations, coopératives, mutuelles

Associations et communications.

Critique du marketing

DACHEUX Eric

CNRS Edition, Paris, 1998, 154 p.

Les coopératives de production

DEMOUSTIER Danièle

Editions de la Découverte, Collection " repères ", Paris, 1984, 127 p.

Le projet coopératif

DESROCHE Henri

Editions Economie & Humanisme / Editions Ouvrières, Paris, 1976, 464 p.

Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social

LAVILLE Jean-Louis
et SAINSAULIEU Renaud (dir.)
Editions Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 376 p.

Libres associations

REBELLE Bruno et SWIATLY Fabienne
Desclée de Brouwer, Paris, 1999, 265 p.

Des républiques de salariés : actualité des coopératives de production

Revue *Economie & Humanisme*,
n° 341, juin 1997.

Vie associative et démocratie : il ne suffit pas de gérer

Revue *Economie & Humanisme*,
n°332, mars 1995.

Héritiers d'une utopie.

Les coopératives aujourd'hui

Film de Vincent Berthet
(Economie & Humanisme), Jean-François
Santoni et avec la participation de François
Espagne (ex-secrétaire général de la CG SCOP).
Mille Images (Grenoble), Média Pro (Lyon),
1998, 52 min.

Regard international

La mutualité en Europe, à l'Est, en Amérique latine

ROLLIN Henri (dir.)
La Revue de l'économie sociale, Montreuil, 1992, 183 p.

Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international

DEFOURNY Jacques, FAVREAU Louis,
LAVILLE Jean-Louis
Desclée de Brouwer, collection
" Socio-économie ", 1998, 369 p.

L'économie sociale au Nord et au Sud

DEFOURNY Jacques, DEVELTERE Patrick,
FONTENAU Bénédicte
De Boeck Université, collection " Ouvertures
économiques ", Paris, 1999, 278 p.

Economie sociale et développement.

Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en voie de développement

DEVELTERE Patrick
De Boeck Université, collection " Ouvertures
économiques ", 1998, 171 p.

Des revues spécialisées

Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes, Associatives (RECMA)

Fondée par Charles Gide en 1921 (Paris)
Consultation possible des documents de 1950
à 1969 et de 1977 à 2000

Le Mouvement social

Bulletin trimestriel de l'Institut Français
d'Histoire Sociale publié par les Editions
ouvrières (Paris)
Consultation possible des documents de 1910 à 1978

Vie sociale

Publiée par CEDIAS-Musée social (Paris)
Consultation possible des documents à partir de 1964

Annales de l'Economie Publique, Sociale, Coopérative

Publiée par le CIRIEC, Université de Liège
au Sart-Tilman (Belgique)
Consultation possible des documents à partir de 1962

Revue Economique et Sociale

Bulletin de la Société d'Etudes économiques et
sociales (Lausanne)
Consultation possible des documents à partir de 1949

Analise social

Revue de l'Institut des Sciences Sociales
de l'Université de Lisbonne (Portugal)
Consultation possible des documents à partir de 1963

Sandra Marques

Responsable du centre de documentation
d'*Economie & Humanisme*.

1

Fondements

L'utopie, moteur et projet

Les promoteurs d'une économie sociale se mobilisent, hier comme aujourd'hui, autour d'un refus des rapports de domination, et d'un projet sur l'homme et le monde.

Le miracle de la corde (1)

Un peu partout, autrefois ou ailleurs, et moyennant de nombreuses variantes, on trouve attestée la performance suivante. Devant une audience qui fait cercle autour de lui, un officiant - fakir, chaman, sorcier... ou jongleur - lance en l'air une corde, tel un lasso. Cette corde s'élève " en l'air ", très haut, toujours plus haut. Elle devrait retomber. Mais l'officiant assure qu'elle s'est ancrée mystérieusement quelque part et, pour preuve, lui-même ou son disciple montent à la corde. La corde ne lâche pas. Elle tient. Et elle soutient les paroles de l'homme en ascension.

Je me suis attaché à ce rite, et pour deux raisons. L'une est littéraire : j'ai été ébloui en relisant un poète mystique allemand, Angelus Silesius, et en recueillant son affirmation : *Die Hoffnung ist ein Seil*, l'Espérance est une corde... L'autre raison est sociologique : en étudiant pas mal de mouvements sociaux et en suivant leur trajectoire, je n'ai pas pu ne pas remarquer que ce qui les tenait debout et ce qui les faisait durer c'était une espérance. Une espérance curieuse, à la vérité. Une espérance gagée sur des " idées en l'air ", ancrée en quelque sorte dans la vacuité nébuleuse d'horizons toujours poursuivis et jamais atteints. J'en ai même trouvé une confirmation paradoxale dans Karl Marx et ce qu'il dit des grandes révolutions (2).

De quoi reconsidérer décidément le marxisme aplati dans sa thèse vulgaire et vulgarisée sur le déterminisme " en dernière instance " de " l'infrastructure " (de la réalité) sur les " superstructures " (de l'imaginaire). Gramsci a d'ailleurs procédé à une reconsidération de ce genre. Et nous pourrions, dans un paysage contrasté, retrouver comment le vieux Sigmund Freud était loin d'être indifférent à ces " idées en l'air ". " Passé, présent et futur s'échelonnent au long du fil continu du désir ", écrit-il (3).

C'est bien là le mécanisme qui s'applique aussi dans les mouvements sociaux à leur psychisme, c'est-à-dire à cette " superstructure " dont on ne saurait débiliter les forces à ce point déterminantes que, sans ces forces, les idées d'un mouvement deviennent des idées mortes d'un mouvement moribond ou défunt. Passé. Présent. Futur. Son passé revécu dans la mémoire collective. Son présent célébré dans la conscience collective. Son futur anticipé dans l'imagination collective. Le tout - mémoire, conscience, imagination également collectives - tressant cette culture dont le mouvement doit assumer la perdurance, l'intensité à l'extension, bref, la promotion.

Henri Desroche

(1) Extrait de la *Revue des études coopératives*, n°184, 1976.

(2) Dans *Le Dix-Huit Brumaire*.

(3) " La création littéraire et le rêve éveillé ", in *Essais de psychanalyse appliquée*, Gallimard, Paris, 1933.

Approche critique de la notion d'utopie

par Alain Pessin*

L'utopie est un continent immense, tant dans le domaine littéraire que dans celui des réalisations pratiques. Il est tout à fait illusoire aujourd'hui de prétendre en dresser un inventaire complet. Il n'est pas impossible en revanche de se donner les outils qui pourraient permettre d'y mettre un peu plus d'ordre, et d'abord de la spécifier par rapport à d'autres formes de l'espérance collective.

Si l'on convient de reprendre ce mot d'espérance, cher à Henri Desroche (1), on doit établir d'entrée que l'utopie est l'une des modalités particulières de l'espérance humaine dans le domaine socio-politique, et qu'elle doit être pour le moins différenciée d'autres modalités, avec lesquelles pourtant on la confond souvent, comme celle de la nostalgie mythique des origines, ou celle de la croyance millénariste en l'imminence de la fin des temps, qui continue d'alimenter tant de projets révolutionnaires. L'utopie est bien un projet d'organisation de la vie commune qui implique une manœuvre imaginaire du temps, mais ce projet comme cette manœuvre s'accomplissent à la faveur d'actes mentaux spécifiques, qui lui donnent son style propre, et qu'il convient d'essayer de recomposer. La méthode esquissée ici (2) consiste à partir à la recherche de la structure de l'imaginaire utopique, afin de se donner les moyens de comprendre comment à la fois l'utopie se propose comme un style stable et spécifique de l'espérance, et à la fois comment elle est pourtant ouverte à des variations considérables de cette dernière. Ainsi pourra-t-on replacer les tentations et les tentatives de l'utopie contemporaine dans le mouvement historique général de l'espérance utopique, et apprécier son originalité et son intérêt pour le temps présent.

le drame utopique

Le message utopique pour les grands penseurs utopistes "classiques" (More, Campanella, Cabet, Owen, Fourier...) (3) du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, s'institue d'abord dans un acte de rupture. C'est un haut fait de parole par lequel se trouvent affirmées et la nécessité et la possibilité de se séparer du vieux monde et de se reconquérir comme des hommes neufs. On en appelle donc à un ressaisissement intégral. Chaque homme, chaque femme, mais aussi des groupes entiers, des sociétés dans leur ensemble, et virtuellement l'humanité, sont déclarés capables, quoi qu'il en soit de leur égarement dans les errances des temps anciens et présents, de reprendre place en eux-mêmes, de réinstaurer immédiatement en eux leur liberté, leur autonomie, leur intégrité.

Cet acte de rupture, fondateur de l'utopie, prend des formes diverses. Fourier l'annonce dans la notion "d'écart absolu"; Robert Owen prononce quant à lui la "Déclaration d'indépendance mentale", formidable événement de la rêverie utopique qui lave en un instant tous les hommes qui le veulent de leurs misères et de leur déchéance.

* Sociologue,
Université de Grenoble,
Centre de sociologie
des représentations
et pratiques culturelles.

(1) Cf. *Sociologie de l'espérance*, Calmann-Lévy, 1973. Voir aussi le texte reproduit page précédente.

(2) Cette méthode est développée dans un ouvrage à paraître, A. Pessin, *L'imaginaire utopique aujourd'hui*, PUF, 2001.

(3) Pour une connaissance de ces penseurs, on peut se référer à l'ouvrage d'A. Mattelard, *Histoire de l'utopie planétaire : de la cité prophétique à la société globale*, La Découverte, 2000, NDLR.

Dans un deuxième temps, l'utopie s'illustre par une rêverie du refuge. Des îles vierges, des villes nouvelles, nées de ces actes de rupture, lui sont promises, vouées à la réalisation concrète de la meilleure des vies possibles. On ne les décrit que par défaut, faisant l'inventaire des misères qui, en elles, auront cessé d'être.

Le premier acte de l'utopie est donc de créer une scène vide. Le problème est maintenant d'y établir un monde parfait. Les grands travaux utopistes vont porter sur l'espace et le temps. Il y a chez presque tous les utopistes une véritable obsession de la mesure (4).

Comment mettre en rapport des chiffres et des rêves ? Que signifie cette recherche obstinée de la perfection spatiale ? Qu'est-ce qu'une ville parfaite ? Qu'est-ce qu'une rue parfaite ? En quoi quelques centimètres de plus ou de moins mettent-ils si gravement en danger la promesse d'harmonie, l'accomplissement du bonheur ? La question peut sembler absurde (comment pourrait-on vivre à vingt centimètres du bonheur ?), elle est pourtant une sérieuse question utopique. Car la cité de la perfection se doit d'être prévue dans son intégralité (5).

L'utopie crée aussi un temps qui lui est propre, un temps contracté et suspendu. En lui sont éliminées toutes les complications de durées particulières individuelles et collectives : c'est un temps unique, le temps réglé de chaque jour appelé à se reproduire toujours.

Reste pourtant enfin à peupler ce monde nouveau, à introduire les personnages voués au bonheur sans fin de l'îlot utopique. C'est le problème le plus redoutable que de savoir comment vivre en utopie, comment penser une vie parfaite. Il n'est guère que deux solutions :

- soit on suppose une nature qui, à condition de pouvoir s'exprimer librement, amènerait d'elle même les hommes à vivre en parfaite harmonie ;
- soit on se montre réservé sur la nature humaine, et il faut alors faire appel à des mécanismes d'imposition, c'est-à-dire à la loi.

Les grandes utopies de l'histoire sont des variations entre ces deux possibilités, mais elles se résolvent toutes dans un fait : qu'on les confie à un " plan divin " comme chez Fourier, ou à la stricte contrainte de la loi comme chez More et surtout Campanella et Cabet, l'établissement et le maintien de l'ordre global impliquent de réduire l'incertitude. Et l'incertitude, ce sont les individus qui la portent, et le hasard des rencontres, et l'aventure de vivre ensemble. Tout doit donc être soigneusement codifié. Dans cette vie dont le malheur a été en principe expurgé, les petits bonheurs de chaque jour sont prévus d'avance, et d'avance contrôlés (6).

Chez tous, même chez Fourier malgré les apparences, il y a la même hantise du désordre, la même hantise de l'individu.

Cette troisième étape marque le dénouement du drame utopique, si l'on adopte une métaphore théâtrale. Les personnages, à qui l'île vierge était promise, en sont finalement congédiés. Ne pourraient y vivre que des ombres abstraites, nées d'un rêve malade.

(4) On sait que Fourier ne se promenait jamais sans son mètre-canne, prenant sans relâche les mesures de la ville, pour servir son projet de prendre la mesure de la vie. Le Corbusier procédait de même.

(5) Une rue parfaite est donc une rue qui relève de la seule décision utopiste, une rue qui s'oppose, par principe, à toutes les rues de hasard, celles qui ne relèvent, pauvrement, que de l'usage, de la commodité, de l'anarchie de la création urbaine et vitale.

(6) Chez Campanella, par exemple, les rapports sexuels sont strictement organisés par la cité, et chez Cabet, qui a eu la précaution de fixer une fois pour toutes les meubles au sol et aux murs, afin que rien ne bouge, les goûts alimentaires sont définis par la loi.

Rien n'était plus libre que la pensée du départ, de la rupture et de la reprise de soi. Rien au terme n'est plus contraignant que le système de la vie idéale, quand toute existence doit venir s'inscrire exactement dans un modèle prévu d'avance, quand la rigoureuse monotonie de tout ce qui est vécu est considérée comme la clé du bonheur commun.

l'utopie et son ombre

Il faut noter toutefois que si c'est là une pente courante, et même massive, de l'utopie, elle se trouve régulièrement contredite, depuis ses origines et tout au long de son histoire, par une autre tentation. Celle-ci s'exprime tantôt par le texte, dans ce qu'on a appelé les contre-utopies (Rabelais, Swift, Orwell...) ; elle procède plus encore de la pratique. Ces innombrables tentatives, celles des saint-simoniens, de Derrion et des fouriéristes, des cabétiens, des anarchistes, etc., pour réaliser ici et maintenant une vie différente, ont apporté à l'utopie des rectifications considérables. Au fil des jours, la pratique réelle a grignoté quelques certitudes utopiques de base et réintroduit dans le débat sur la nouvelle vie libre, des éléments que l'utopie classique avait cru pouvoir bannir :

- l'importance du métier et de l'excellence professionnelle : les rôles sociaux ne sont pas absolument interchangeables ;
- l'unanimité est démentie chaque jour par l'apparition normale de nouvelles contradictions sociales ;
- le jeu, le hasard, l'amour, l'individu, sont des données irréductibles de la vie sociale ;
- l'absolue disponibilité de tous à tous, y compris en matière sexuelle, est journalièrement contredite par les désirs réels.

Mais ces expériences sont aussi porteuses d'une certitude nouvelle : alors que l'utopie classique niait toute possibilité de son propre échec, celui-ci est importé dans la rêverie utopique, pour considérer qu'il ne peut se situer que sur un certain plan, qui n'entame en aucune façon le bien fondé d'une espérance : un rêve ne peut être contredit que par un autre rêve, il ne peut pas être condamné par une expérience qui échoue.

La prise en considération à la fois des grandes utopies du texte et de ces utopies pratiques, permet de cerner les enjeux majeurs du phénomène utopique. Deux enjeux se dégagent avec force, qui s'expriment naturellement sous forme de questions plus que de réponses :

- Y a-t-il place pour la fantaisie dans la politique, dans les affaires communes ? L'imaginaire n'est-il qu'un luxe superflu de l'esprit, ou doit-il être tenu pour le moteur de la conquête de sa propre vie ?
- Quel est le lieu de formation et de formulation adéquat du lien social ? Est-ce la nature, la Cité, l'Etat, la loi, doit-il s'agir d'une formulation a priori, en surplomb, qui vide l'individu de toute capacité politique ? Ou bien faut-il s'en remettre en confiance aux dynamiques propres - et imprévisibles - de la micro-sociabilité ? A qui est accordé le pouvoir d'inventer la vie ?

L'utopie aujourd'hui : quels ressorts ?

Les manifestations actuelles de l'utopie (en considérant par là l'ensemble des manifestations collectives qui dans tous les domaines où ils sont appelés à se rencontrer, tentent de redéfinir radicalement les relations des individus entre eux) apportent à leur tour des modifications considérables, si considérables qu'il est justifié de se demander s'il convient de les classer dans la même rubrique que les utopies classiques.

La réponse en fait doit se situer sur deux plans : à la fois l'on retrouve la trame générale de toute rêverie utopique, les mêmes nœuds de problèmes ne cessant d'alimenter la rêverie de " l'autre vie ", les mêmes enjeux continuant d'y être affrontés. Mais en même temps, cette trame commune autorise à des " remplissages ", des actualisations extrêmement différents, et les intentions de l'utopie contemporaine, les réponses apportées au problème de " l'autre vie " sont souvent contradictoires avec celles de l'utopie classique.

Si l'on appelle " utopèmes " les actes mentaux fondateurs de la rêverie utopique, noyaux dynamiques qui, à partir d'une image-force, ont tendance à proliférer et à contaminer un paysage mental, on peut voir que les utopèmes " classiques " ne subissent pas tous le même type d'altération. Un premier groupe d'utopèmes, essentiel à l'utopie classique, n'est pas démenti par l'utopie contemporaine, mais fait l'objet d'une activation moins puissante ; un second groupe en revanche atteste d'une transformation radicale de la rêverie utopique.

Au premier groupe appartiennent trois utopèmes. La perception de la domination comme illusion est le seul qui reste vraiment intact. Il consacre la permanence de l'idée que la reprise de soi, non seulement nécessaire, est possible par tout le monde et à tout instant, et sans recours nécessaire à une quelconque médiation. Vivre autrement ici et maintenant est un objectif raisonnable, car aucune dégradation, aucune perversion intime, aucune pesée du vieux monde en lui n'est à craindre par l'individu qui se ressaisit, et qui engage une démarche de réunification de sa vie et de concrétisation de son existence.

Les deux autres utopèmes, en revanche, sont pratiquement mis en sommeil par l'utopie contemporaine. Ce sont ceux de la fabrique des monstres, par lequel on convoquait le défilé des masques hideux du vieux monde, et celui, corrélatif, de la rupture avec ce dernier. Rien de ces actes mentaux ne saurait aujourd'hui être démenti, mais rien non plus n'en reste nécessaire. La critique de la domination, capitaliste et d'Etat, tant ressassée à une époque maintenant lointaine, n'a guère besoin d'être répétée. Cet effacement ordinaire du discours oppositionnel n'enlève rien à la teneur générale des refus. Mais il annonce pourtant la transformation majeure qui est celle de l'utopie contemporaine. Son aspect dialectique, directement et uniquement chevillé aux torts du monde actuel, sa coloration imaginaire héroïque, peuvent enfin passer au second plan, et ériger en priorité absolue non plus l'acte mental de refus, mais celui qui exige l'invention, non plus la ressource de résistance, mais celle de l'affirmative. Il y a donc une atténuation très sensible du caractère polémique qui présidait à tous les aspects initiaux de l'utopie.

On peut échapper au vieux monde sans l'avoir mis à sac de fond en comble, et c'est peut-être ainsi d'ailleurs qu'on s'emploie à le changer effectivement de manière beaucoup plus sûre. On peut vivre sans appliquer en quoi que ce soit les principes essentiels de la société environnante, à commencer par le principe de hiérarchie et de domination, on peut réaliser une vie satisfaisante sans placer à sa base la valeur de l'argent et la recherche de son accumulation (7). La rupture se réduit alors à un art de l'esquive. Au grand acte solennel marqué par les "déclarations d'indépendance mentale" succède l'empressement à mettre en ordre de marche un monde qui est bien un monde dissocié de la société environnante, mais qui déplace singulièrement la vertu de rupture.

des brèches...

Un deuxième groupe d'utopèmes est caractérisé par des grignotages voire par des disqualifications des certitudes de l'utopie classique. Tout d'abord, le rêve de la scène vide se voit abandonné au profit d'un imaginaire des brèches.

Le mot de ralliement est de s'approprier le monde, et d'abord d'occuper le monde. On occupe l'espace. On l'inonde de parole, donc de présence et de vie au présent. On prend possession de la rue, des places, qui deviennent des terrains d'expression et des lieux d'expérience (8).

On occupe le temps. On se réapproprie la mémoire des lieux : les canuts, les révoltes, la grandeur des humbles, la gloire maudite de l'œuvre collective. On se glisse comme on peut dans l'histoire des mouvements révoltés et utopiques. La stratégie utopique consiste désormais à se glisser dans le monde, à prendre possession des lieux ou des formes de l'expérience qui se trouvent soit être laissés vacants, soit constituer, pour des raisons historiques diverses, des poches tenaces de résistance à l'ordre hiérarchique et au principe de domination.

Au rang de ces dernières, la capacité d'initiative autorisée par le mouvement associatif, très largement utilisée. Mais depuis quelques années, bien plus encore, une brèche dans les dispositifs économiques, sociaux et législatifs de l'activité collective a été découverte et est de plus en plus investie par les acteurs alternatifs : c'est celle de la pédagogie de l'égalité et de la solidarité que représente le mouvement coopératif (9).

Des brèches multiples sont ouvertes ou découvertes dans le tissu de la vie sociale. On remarque que les problèmes dont on s'empare prioritairement sont ceux qui ne sont pas ou qui sont mal "politissables", qui sont les écueils de toujours de la politique, et qui, comme tels, ont été, on le sait, les écueils de l'utopie elle-même. Ces questions sont en effet à la fois celles de la vie ordinaire, du non légiférable, de ce qui, toujours et partout, ne cesse d'échapper au contrôle politique, quelque chose que l'on peut définir comme relevant de l'infra-social, de la puissance de l'être ensemble rebelle à l'imposition des normes : le problème de la sexualité et des relations de couple, l'ensemble des problèmes touchant au corps et à ses techniques. Ce sont encore les problèmes de l'action commune, du "métier", de la haute qualification revendiquée et quelquefois acquise et de sa conciliation avec

(7) Lire plus loin le chapitre "actes".

(8) Le mouvement des squats est une bonne illustration de cette intention de l'imaginaire.

Dès ses origines, il a court-circuité la revendication de quelque chose comme un droit à l'espace en s'installant simplement dans des locaux inoccupés. Et si, en son début, il se pensait surtout comme en opposition au reste de la ville, il subit depuis quelques années une inflexion considérable, s'établissant en lieux de vie autonomes, inventifs, à vocation souvent artistique et culturelle, bref se laissant gagner par la contagion positive, et prospective plus qu'oppositionnelle, de l'alternative.

(9) Il y a là bien autre chose qu'une commodité d'organisation offerte par la loi. Il y a une reprise consciente des apprentissages de la liberté et du service commun légués par presque deux siècles de militantisme coopératif depuis Philippe Buchez. On y puise des leçons d'utopie pratique.

l'organisation " horizontale ", celle de l'égalité recherchée des associés. Ce sont enfin le très ancien problème de la chefferie et des techniques à mettre en œuvre pour assurer sa disparition, et le problème des techniques de la fraternité et de l'égalité solidaires.

L'alternative rejoint ainsi exactement le lieu où s'est joué l'échec de l'utopie. Celle-ci s'était surprise à survaloriser la norme, terrifiée par la capacité d'imagination commune. Les alternatifs d'aujourd'hui n'ont confiance que dans cette dernière, non pas l'imagination d'un seul homme-dieu qui assurerait mentalement la maîtrise de tous les problèmes, mais l'imagination de tous comme puissance de subversion permanente de tout ce que chacun avait fini, peut-être, par se déclarer prêt à accepter. L'utopie contemporaine, c'est, finalement, un parti pris de l'impuissance politique, fût-ce d'une politique utopique, et l'affirmation confiante de la puissance sociale.

... pour un anti-système

L'utopie contemporaine est un anti-système. Elle se veut l'éclatement de l'idée même de système social. La cité utopique était conçue sur la base d'un inventaire de la vie, sur la compilation des déterminants naturels de l'homme, sur une anticipation des comportements prévisibles. La rêverie alternative tourne le dos à cette conception systématique. Elle en appelle au contraire à l'émergence permanente de l'inédit, à l'invention et à la culture de nouvelles formes sociales, à la prolifération des expériences.

Quand on renonce au plan utopique, à la maîtrise globale qui se redouble à l'infini dans chaque aspect de la vie, pour penser son action dans les images de la brèche et de l'esquive ; quand on valorise l'innovation permanente et le surgissement de l'inattendu, on renonce du même coup au grand rêve de perfection utopique. On ne change pas la vie, répètent toujours les alternatifs, on ne change que nos vies, et encore ce changement est-il lui-même entièrement traversé par la contradiction.

Globalement on peut dire que les modifications introduites aujourd'hui dans l'imaginaire utopique, et qui bouleversent radicalement le visage de l'utopie, procèdent d'une redécouverte (souvent intuitive), et d'une réactualisation d'une rêverie politique d'inspiration proudhonienne (10). Sont actualisées avec force des certitudes concernant l'autonomie du social, sa capacité à se donner forme lui-même (et non sa subordination à la nature humaine ou au fait politique), la nécessaire et normale multiplicité des formes concrètes de l'expérience sociale (contre l'unicité mortifère des utopies classiques), le fait que la vie sociale est et doit être en expansion et en invention continue d'elle-même. C'est rendre à la micro-sociabilité toute sa capacité créative, et à l'imaginaire sa fonction primordiale.

Il est donc, finalement, parfaitement légitime d'accorder le mot d'utopie aux expériences d'aujourd'hui. Rien ne peut justifier de le réserver à un corpus classique, même si les contenus de ce dernier ont cessé d'entretenir le moindre rapport avec les recherches actuelles.

(10) Lire
Pierre Hautmann,
Pierre-Joseph Proudhon.
Sa vie et sa pensée,
2 volumes,
Desclée de Brouwer,
Paris, 1988.

OPINION

La dissidence au quotidien, en trois mille caractères...

Comment résumer en une seule page ce que j'ai pu connaître en quelques trente ans de petites dissidences quotidiennes ? Je devrais commencer par les petits refus d'obéir à ma mère et mon père, aux instituteurs et en particulier à cette fameuse institutrice qui en CP me frappa sur la tête avec un double décimètre en bois. Je devrais poursuivre en racontant l'épopée de la contestation contre l'autorité représentée par un directeur d'internat, des professeurs du lycée, et puis du *look* de hippie provincial que je m'étais construit suite à la lecture incendiaire des poèmes de Allen Ginsberg, *look* qui me faisait désigner comme étant un drogué, un pédé, un fou...

Et puis le refus de partir à l'armée et mon arrivée par la petite porte des Alpes sur cette colline de la Croix-Rousse où je rentrai en contact avec des utopistes créateurs, entre des dizaines d'autres choses, de journaux, de radios libres, de restaurants, d'imprimeries et halte-garderies parentales, tous autogérés. C'est désormais là, depuis 1975, que je côtoie et participe à quelques-unes de ces activités dissidentes certes, mais par là-même créatrices d'un imaginaire, dont le ressort principal est ce refus constant d'accepter un ordre du monde tel que l'on veut nous l'imposer par des institutions hiérarchiques et autoritaires, ou par l'uniformité des mœurs, et la recherche inlassable de plus de justice et plus de liberté.

C'est ainsi que je peux résumer l'imaginaire de cette dissidence que d'aucuns voient toujours comme une tâche de couleur marginale dans la cité, tandis que pour moi elle représente la vie elle-même dans toute sa force. Apparemment

ces initiatives « dissidentes » provoquent de l'anarchie, inacceptable surtout aux yeux des personnes habituées à regarder le monde par la petite boîte magique d'une télévision en couleur, aux yeux de ces nombreux hommes (et quelques femmes) politiques qui voudraient pouvoir conduire tranquillement leurs moutons dans les isolements, aux yeux des « vrais révolutionnaires » ayant un vrai programme, sérieux et sûrement efficace si seulement une « majorité » pouvait le suivre à la lettre, aux yeux de ceux et de celles qui en les remarquant pour la première fois s'étonnent que des spécimens pareils puissent sillonner leur quartier.

Et pourtant, ces trois mille caractères différents que j'ai rencontrés sur la colline où les murs transpirent l'utopie, ces centaines d'initiatives toujours diverses et aux trois mille couleurs, sont toujours là à témoigner que l'on ne réduira jamais le cœur des hommes et des femmes à une pompe mécanique rechargeable. Que le désir de rendre une économie humaine, solidaire afin que tous et toutes puissent vivre le mieux possible, n'est pas une sorte de fantaisie que des personnalités tel Michel-Marie Derrion nous ont léguée, par leurs tentatives déjà anciennes de créer des commerces véridiques et sociaux, mais un fort imaginaire qui relie les dynamiques de ces dissidences utopiques quotidiennes d'hier et d'aujourd'hui, dont on m'a demandé de parler en trois mille caractères...

Mimmo Pucciarelli

Militant de quartier, sociologue

Les fondements pluriels de la créativité coopérativiste

par François Espagne*

Il est bien difficile de démêler, dans leur enchevêtrement, les racines qui ont nourri, au XIX^{ème} siècle, l'arbre de la coopération ouvrière de production : puissantes racines que sont les grands systèmes de contestation de l'ordre établi et de projection d'hypothèses alternatives, tels ceux de Saint-Simon, Fourier, Proudhon, mais aussi de Buchez en dissidence d'une déviation saint-simonienne, ou de Leroux qui mêle la construction d'une œuvre philosophique et la création d'une colonie agricole et d'une coopérative de typographes, ou de Cabet et des communautaristes, ou d'Owen via sa migration en France ; ou radicales touffues d'une pensée ouvrière qui tantôt se nourrit des *opera magna* et tantôt les alimente, mais va chercher le suc nourricier du projet coopératif loin dans le terreau des espérances et des expériences populaires.

Il est ici tenté de repérer, sur quatre thèmes, ce qu'il y a entre ces apports de commun souvent, de différent quelquefois.

la critique du désordre établi

Tout commence par elle. Chez Saint-Simon, elle prend la forme d'une mise en cause de l'organisation sociale qui donne le pouvoir aux oisifs et tient en minorité " la classe industrielle ", celle des " producteurs ", qui est " la classe nourricière de la société ". Fourier dénonce les perversités du commerce mensonger, de l'iniquité des échanges, d'une organisation économique où le chômage et la misère procèdent de l'abondance. Leroux établit que la répartition du revenu national est déséquilibrée en défaveur des plus pauvres, et que l'impôt est pour l'essentiel à la charge de ceux-ci. Buchez démontre que le rôle de l'entrepreneur, médiateur non indispensable entre le travail et le marché, est payé par un prélèvement indu. Proudhon souligne que cet entrepreneur, s'il rémunère l'usage de la force de travail de chacun des ouvriers, s'approprie la plus value qui naît du caractère collectif du travail.

Ces analyses sont renforcées par une critique de la concurrence. Pour Leroux, elle est l'action de se ruer les uns contre les autres, contraire à l'exigence d'une relation de solidarité. Introduisant en France le système coopératif de Robert Owen, Joseph Rey montre que pour celui-ci la coopération est le contraire sémantique et pratique de la concurrence (1).

Troisième critique, mais non unanime, celle de la propriété. La tradition égalitariste-communautaire des premiers communismes, celui en particulier de Cabet, se fonde sur la critique de type moral portée par Babeuf et rappelée par Buonarrotti (le

* Ancien secrétaire général de la Confédération des SCOP.

(1) En 1845, les compagnons charpentiers venant remercier l'avocat et député légitimiste Berryer, qui a infructueusement mais généreusement défendu les leaders de la longue grève de leur corporation, lui demandent de considérer la misère à laquelle les réduit cette concurrence et d'user de ses pouvoirs de législateur pour faire abroger la loi de l'offre et de la demande.

riche vole le pauvre). La dénonciation de Proudhon part de l'analyse de la propriété comme rendant possible l'appropriation de la plus value née du caractère social d'un travail rémunéré sur une base individuelle. Mais il la justifie quand elle revient à celui qui l'acquiert par son travail investi. Il rejoint là Saint-Simon, qui ne l'estime justifiée que sous la réserve d'un aménagement du droit tel qu'elle ne serve pas à entretenir l'oisiveté mais qu'elle produise de la valeur ajoutée, et Leroux, qui distingue " le capital ", droit de tirer un profit sans participer à l'emploi utile de la richesse, et " la propriété ", fondée sur un travail personnel et prolongement de la personne humaine. Seul à ne lui imposer aucune restriction ou condition, Fourier consacre la légitimité de la propriété dans la construction " sociétaire ", y compris la propriété privative du capital, et même l'encouragement. L'inégalité qu'elle consacre doit cependant être compensée par des " contrepoids ", par exemple des garanties de revenu par la solidarité et l'assurance mutuelle. Buchez, et avec lui les rédacteurs ouvriers du journal *L'Atelier* et les coopérateurs buchéziens, ont enjambé toutes ces analyses, et fait reposer les coopératives sur un concept d'a-propriété privative de l'entreprise : celui-ci écarte le capital-actions représentant la fragmentation des droits personnels de propriété sur les actifs, mais fonde l'entreprise ouvrière sur des réserves impartageables, non distribuables, qui représentent sa propriété collective.

quels repères et références ?

La critique du système dominant est cautionnée d'abord par les références que représente dans l'imaginaire populaire le souvenir des formes communautaires détruites par le Code civil et les lois de 1791(2) qui ont interdit toutes formes d'association et de groupement. Les modèles abondent : ceux des droits d'usage, affouage, pacage, légitiment la notion d'un droit au revenu détaché de la propriété privée ; ceux des communautés de métiers, des sociétés taisibles, valident les hypothèses d'une organisation professionnelle de type communautaire fondée sur l'égalité des droits, la solidarité des acteurs et un pouvoir que légitime la sagesse prêtée à l'ancien ou le consensus ; le compagnonnage donne par la poursuite, nonobstant prohibitions et sanctions, de ses pratiques de l'interdit (3) et du tric (la grève), la conviction que l'action collective d'un groupe s'appropriant la maîtrise d'un métier n'est pas vouée à l'échec qu'ont connu les révoltes de 1831 et 1834 (4) ; à un bout du territoire, les fruitières du Jura et du Doubs, à l'autre la mine communautaire de Rancié dans l'Ariège, confirment que l'exploitation d'entreprises fondées sur l'indivision ne se heurte qu'aux difficultés d'un statut qui devra provisoirement ruser avec le code civil et le code du commerce.

Paradoxalement, si la Révolution a condamné ces institutions et pratiques, elle reste une grande référence du socialisme associationniste. Elle est considérée comme un mouvement provisoirement suspendu. Par sa dynamique même, il atteste qu'il peut se ré-embraser, répondant alors aux attentes exprimées à son origine dans les cahiers des Etats généraux, mais que Thermidor, l'Empire, la Restauration, puis la révolution confisquée de 1830 avaient empêché d'honorer. Cette confiance dans une révolution à achever est au cœur des communismes. Elle se trouve aussi chez Saint-Simon lui-même, qui voyait dans l'effondrement du système féodal en 1789 un prélude à la " vraie Révolution " consacrant la société industrielle et l'avènement du règne des travailleurs. Mais il ne s'agit pas toujours

(2) Lois Le Chapelier.
Cf. l'article de **M. Rebérioux**
sur la conquête progressive
du droit d'association contre
la logique des premières
Républiques françaises.
Economie & Humanisme
n°355, décembre 2000.

(3) Mise en quarantaine
des maîtres qui refusent
de composer avec
leurs salariés.

(4) Insurrections ouvrières
durement réprimées,
en particulier à Lyon
(révolte des Canuts).

de la même Révolution à achever : ainsi, Saint-Simon voyait dans la Terreur le gouvernement du prolétariat, et Buchez donnait sa préférence à la Convention et au jacobinisme, qui avaient eu le sens de l'unité nationale et faisaient procéder leur action d'un principe "socialisateur" (5) (fédérateur des énergies et dévouements individuels).

Autre paradoxe : le coopérativisme anglo-saxon a été nourri à sa naissance d'un millénarisme religieux, y compris chez Robert Owen qui, bien qu'il dénonçât la religion comme un des grands maux de l'humanité avec la propriété et le mariage, avait donné une coloration religieuse à son prophétisme, à la fois prédiction et prédication du *millenium*, le nouveau millénaire de bonheur. Le coopérativisme français, tout empreint qu'il fût de ferveur républicaine, n'a pas moins été marqué par une vision religieuse de l'histoire ou de la pratique sociale, mais elle a pris chez lui trois formes bien distinctes :

■ Une eschatologie profane qui, chez Fourier, annonce l'avènement inéluctable de l'état d'harmonie succédant à des millénaires de misère et d'attente ; et semblablement, chez Saint-Simon, une eschatologie de l'avènement de la société industrielle établissant le règne des travailleurs et substituant l'administration des choses au gouvernement des hommes.

■ Un modèle et une caution sont recherchés dans l'Évangile et l'Église primitive ; ainsi, chez Cabet la communauté vue comme accomplissement de l'Évangile, ou chez Pecqueur la restitution à la société, par la communauté, d'une éthique néo-chrétienne.

■ Enfin, chez les premiers coopérateurs, la foi du charbonnier : comme Buchez, "inventeur" du socialisme chrétien, leur journal *L'Atelier* ne tait pas la foi catholique qui l'anime (et qui n'exclut pas une bonne dose d'anticléricisme) et se réfère constamment à Saint Paul ; et beaucoup de coopératives inscrivent dans leurs statuts des références explicites à la pratique chrétienne comme soutien spirituel et référence de leur action.

le travail au centre de la reconstruction sociale

Le travail n'est plus la punition du péché originel, il devient une valeur centrale : chez Saint-Simon, l'avènement des "travailleurs" procédera de la "vraie Révolution", et consacra la reconnaissance que seul le travail légitime le revenu (6). Il devient aussi le centre de la réflexion économique : à la différence de Marx qui fonde son œuvre sur le mode de propriété qui génère son contraire dialectique (le capital dialectiquement nié par le prolétariat), Proudhon construit la sienne sur le travail, substance et axe de l'économie, et dont l'action collective à la fois produit la plus-value indûment confisquée par les capitalistes et fonde le droit à l'autogestion autonome des travailleurs : tribut à Proudhon et aux proudhoniens de la 1ère Internationale, le Manifeste rédigé pour celle-ci par Marx en 1865 reconnaît dans les associations ouvrières un premier succès de l'économie politique du travail sur celle du capital. Enfin le travail est porté par un compagnonnage pour qui il est comme le signe d'élection d'une aristocratie ouvrière qui entend assurer son émancipation par l'association.

(5) Buchez tenait inversement que la Constituante avait sacralisé les droits individuels, et que, après elle, paradoxalement, les babouvistes, en ne donnant à l'activité humaine que la fin de la recherche du bonheur, allaient jusqu'à enrégimenter les hommes dans un système où la liberté était sacrifiée à l'égalité.

(6) En écho, les rédacteurs de *L'Atelier* répètent à satiété, se référant à Saint Paul, que celui qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger.

Sous réserve de son organisation, thème central d'une copieuse littérature dans les années 1840, le travail peut devenir une source de bonheur et d'épanouissement. C'est un des thèmes de l'ergonomie ou de la sociologie du travail de Fourier, qui établit que la combinaison d'une structure sociétaire (associative) et l'encouragement au jeu le plus libre des passions personnelles et des tropismes interpersonnels assurent le bonheur de chacun et de tous. Idée que l'on retrouve presque à l'identique chez des non-fouriéristes, par exemple Pierre Leroux, et aussi dans une des rares allusions faites par Marx à ce que pourrait être le communisme.

Enfin, la reconnaissance de l'éminente dignité du travail et sa transformation en moyen de réalisation de soi-même postulent la fin de son statut juridique, la suppression du salariat. Celui-ci est historiquement perçu comme un état d'indignité, la rémunération des manouvriers, des valets et des grimauds de boutique, des artisans déchus, des compagnons empêchés d'accéder à la maîtrise. Au surplus, l'application au contrat de louage de services des règles du Code civil présupposent fallacieusement la parfaite égalité juridique des contractants et la liberté absolue des contrats ; elles font donc du salariat une situation de subordination juridique totale, enfermant le salarié dans la précarité et la misère, auxquelles s'ajoutent les mesures de police sur l'interdiction des coalitions et le livret ouvrier. Ici unanimes, les chefs des écoles associationnistes rejoignent l'intuition ouvrière : à l'état de subordination du salariat, au salaire qui ne paye pas le travail produit mais le seul achat de la force de travail, doivent être substituées l'association, sur un fondement d'égalité dans la nature juridique des droits, et une rémunération par partage des gains communs (7) .

Enfin, après la Constitution inappliquée de 1793, la Révolution de 1848, au milieu, il est vrai, d'une grave crise de chômage, proclame le droit au travail. Proudhon, Leroux, épousent cette position, Louis Blanc la théorise. Mais il y a divergence sur le sens et la portée de la formule. Elle est le plus souvent entendue comme le droit pour tout homme d'obtenir de la Nation un emploi assurant sa subsistance, ou à défaut un revenu de substitution. Mais pour les rédacteurs de *L'Atelier* cette revendication est une requête d'assujettissement à la corvée, qui présuppose l'infériorité et l'irresponsabilité des travailleurs et implique l'assujettissement à l'Etat. Pour eux, le droit au travail, c'est le droit aux fruits du travail, qui ne peut s'obtenir que par l'association coopérative s'emparant de l'entreprise. Curieusement, Marx, qui fut si sévère pour les ouvriers de *L'Atelier*, valide cette analyse : derrière le droit au travail apparaît le pouvoir sur le capital, c'est-à-dire l'appropriation des moyens de production par la classe ouvrière associée, entraînant la suppression du capital, du salariat et de leurs rapports réciproques.

(7) Saint-Simon avait été le premier à poser cette hypothèse, Fourier exclut le salariat du phalanstère, Buchez ne conserve le salaire que comme plancher de la rémunération sociétaire et comme protection contre la tentation du dumping social.

projets et modèles

Les modèles communautaires ambitionnaient de constituer des communautés autosuffisantes, assumant la plus grande partie des fonctions de la société civile. Ce sont les villages d'harmonie et de coopération puis la *New Harmony* de Robert Owen, les *Icaries* de Cabet. Ce sont aussi, d'une certaine manière, les tentatives de phalanstères, inspirées mais en général pas cautionnées par Fourier. Les modèles associatifs visaient à nouer la relation du travail au capital, en organisant soit la

capacité de négociation du premier, soit, selon le mot de Proudhon, “ la commande des entreprises par le travail ” et leur contrôle par les travailleurs.

Les modèles communautaires n’ont pas survécu à leurs inventeurs. Après Cabet, Beluze a orienté le réseau cabetiste vers la constitution d’une banque, le Crédit au Travail, destinée à soutenir les coopératives : avatar des projets de Banque du Peuple de Proudhon et de Banque d’Echange d’Owen, mais sans y mêler une tentative de suppression de la monnaie, et anticipation de la création, trente ans plus tard, d’une Banque coopérative des associations ouvrières de production, grâce à un legs du fouriériste Faustin Moigneu. Le projet phalanstérien a lui-même évolué vers le modèle moins totalisant du “ Familistère“ , organisé par le compagnon Jean-Baptiste Godin, et qui a lui-même à son tour servi à cautionner les formules participationnistes d’intéressement des salariés.

La requête de “ l’Association ” englobait à la fois le droit de constituer des organisations de défense et négociation (fonction de type syndical) et le projet de créer des entreprises ouvrières autogérées (fonction coopérative). Beaucoup de modèles projetés faisaient même de la fonction syndicale la matrice de l’entreprise coopérative, et de celle-ci le laboratoire où seraient testées les revendications “ syndicales ” : ainsi les propositions du cordonnier Efrahem, du typographe Leroux, du tailleur Grignon. Symétriquement, chez certains comme Jeanne Deroin et Pauline Roland, ou Pierre Leroux, ou les fondateurs de l’Union essénienne, déclinaison chrétienne du communisme, s’ébauche avec beaucoup de variantes l’hypothèse d’une association qui serait en même temps quartier général d’une stratégie de développement, magasin de gros, banque d’échange ou caisse de crédit mutuel pour les associations ouvrières de production et de consommation, mais aussi société de secours pour leurs membres : comme un système d’autogestion ouvrière décentralisée qui se prolongerait en un triple dispositif d’organisation de l’échange et du crédit, de planification démocratique et de *welfare state* géré par les travailleurs. Ou comme une synthèse et un dépassement de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet, de Proudhon. Ou encore comme une préfiguration d’un modèle dont l’*Histadrout* dans la Palestine sous mandat et la *Caja Laboral Popular* de Mondragon au Pays basque espagnol ont plus tard démontré dans les faits la pertinence.

Pour la France, c’est la coopérative ouvrière de production, uni-fonctionnelle, qui est sortie des modèles associatifs. Sous un triple patronage : le saint-simonien Buchez et *L’Atelier* qui lui ont donné ses règles du jeu, Proudhon qui l’a cautionnée et accréditée dans le prolétariat français, le fouriériste Buisson et le compagnon Favaron qui, à la fin du siècle, l’ont organisée en réseau fédératif.

François Espagne

Utopies et pratiques coopératives au fil de l'histoire

par Jean-François Draperi*

Les innovations socio-économiques qui s'inscrivent dans une perspective d'alternative à l'économie dominante ont une longue histoire. Au cours de cette histoire se sont dégagés des modèles d'action, dont la connaissance peut soutenir l'imagination de nouvelles pratiques d'économie sociale.

La dynamique coopérative résulte d'une articulation entre un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprises. Ces deux mouvements sont en étroite relation, mais conservent une dynamique propre. Le mouvement de pensée a produit depuis 150 ans de multiples utopies. On peut les regrouper en trois grands ensembles. Les utopies qui se centrent sur l'établissement de communautés, celles qui visent à établir une république coopérative et enfin celles qui servent un processus de micro-développement. Le premier ensemble a été modelé au moment de l'émergence du capitalisme industriel par des penseurs comme Fourier et Owen. Le second a été formalisé par de nombreux chercheurs et acteurs coopératifs à la fin du XIX^{ème} siècle (en particulier C. Gide, B. Webb...) sur la base de l'échec de la communauté. Le troisième, apparu après la seconde guerre après le constat de la faillite de la république coopérative, a été esquissé par H. Desroche (1).

La dynamique des pratiques coopératives se dessine en contrepoint de celle de la pensée coopérative : elle préexiste à la poussée utopique du début du XIX^{ème} siècle à travers les corporations de l'ancien régime organisant les métiers urbains dès le moyen-âge, mais également à travers les fondations d'ordres religieux. Après la rupture industrielle, la dynamique de la pensée et celle des pratiques se répondent étroitement. Trois cycles de "poussée utopique" et autant de cycles de réalisations entrepreneuriales se succèdent au cours de trois grandes périodes : de la communauté à la coopérative (ou de l'utopie communautaire à l'entreprise coopérative spécialisée) tout au long du XIX^{ème} ; de la république au secteur coopératif de la fin du XIX^{ème} siècle à 1935 ; enfin, du micro-développement (ou du développement endogène) imaginé au lendemain de la décolonisation à l'entreprise multisociétale expérimentée actuellement. L'interprétation développée ici est donc la suivante : le mouvement coopératif fonde sa dynamique sur un mouvement de co-détermination entre une utopie pacifique et démocratique et des pratiques d'entreprises originales. Ce mouvement procède d'un ajustement permanent, qui se caractérise par un appel aux principes chaque fois que les pratiques coopératives perdent le modèle qui a fondé leur essor et qui les légitime. A chaque fois, un nouveau modèle utopique est redéfini. Parce qu'encore inexploré, ce modèle, qui inspire les nouvelles pratiques, paraît rendre possible le respect des principes et des valeurs fondatrices du mouvement coopératif.

* Maître de conférences
en sociologie
au Conservatoire National
des Arts et Métiers
(Paris).

(1) Faut-il rappeler ici ce que cette lecture doit à H. Desroche, génial et infatigable défricheur des utopies coopératives ? En rédigeant ce texte synthétique, nous voulons seulement contribuer à expliciter certains aspects de l'œuvre d'H. Desroche, et à réactualiser des apports plus anciens, en particulier issus de l'œuvre de C. Gide, qui avait en son temps esquissé une histoire des utopies coopératives.

unité dans les conceptions

Au tout début du XIX^{ème} siècle, les utopies dessinées par C. Fourier, R. Owen et E. Cabet prennent la forme de communautés ou de “ phalanstères ” ou de “ colonies ” qui partagent quelques caractéristiques communes : ils sont des lieux de vie associant l’habitat, le travail, la culture, la consommation, l’assurance contre les risques, et constituent des communautés. Leur taille est sensiblement la même : quelques centaines d’hectares pour une population de 1 500 à 2 000 personnes. Généralement, ces communautés se pensent comme des lieux alternatifs à la société extérieure, analysée comme génératrice de pauvreté, d’inégalités et d’anomie. Au-delà de ces traits communs, l’analyse et les points d’appui de Fourier, Cabet et Owen sont bien différents : Fourier s’appuie sur une critique du travail pour développer ses activités “ sérielles ” ou passionnées, alors qu’Owen s’intéressant plutôt au commerce se fonde sur de nouvelles formes d’échanges. Cette diversité d’analyses ne contredit pas une certaine unité des conceptions communautaires.

Mais il y a un monde entre le discours et les pratiques : les expérimentations échouent ou débouchent sur une toute autre réalité que celle entrevue par les penseurs utopiques. Ainsi les tisserands de Rochdale, inspirés par King, lui-même disciple d’Owen, se réunissent et créent en 1844 un magasin coopératif dans la banlieue de Manchester afin de réaliser le projet de répondre à l’ensemble de leurs besoins (économiques, sociaux, éducatifs, d’habitat...). Ils achètent un moulin en 1850, créent deux filatures en 1854 et entreprennent simultanément la multiplication des magasins et la création d’une boutique de gros. Les salariés, également associés dès 1844, se prononcent en faveur d’un partage des excédents par une augmentation de la rémunération au dessus des salaires moyens. L’orientation vers l’essor de la coopération de consommation s’effectue contre l’avis des fondateurs et des salariés, qui sont dès lors exclus du sociétariat. Cette évolution sera celle de nombreux projets inspirés par l’utopie communautaire. La plus grande et la durable entreprise coopérative “ multi-fonctionnelle ” de l’histoire coopérative, celle du familistère Godin à Guise, ne doit elle-même sa réussite que par sa spécialisation dans une seule production, celle des appareils de chauffage domestique en fonte.

disparité dans les pratiques

L’abandon de l’utopie communautaire se fait au bénéfice de l’adoption de l’utopie coopérative : l’association des consommateurs va, pense-t-on de la fin du XIX^{ème} siècle jusque l’entre-deux guerres, déboucher sur la république (ou le *Commonwealth*) coopérative. C. Gide annonce l’avènement de la république coopérative par la conquête du commerce de détail, du commerce de gros, puis de la production industrielle et enfin de la production agricole. C. Gide aura le temps de se rendre compte de l’échec de sa prédiction. Mais il faut attendre 1935 pour que G. Fauquet le constate de façon rigoureuse : la coopération n’est pas vouée, dit-il, à remplacer l’économie capitaliste. Elle constitue un secteur à côté du secteur public, du secteur capitaliste et du secteur “ proprement privé ” des petites entreprises. Jusque dans les années 1960-70, ce secteur est composé de coopératives spécialisées, au sein desquelles les coopératives de consommation gardent

une place centrale. On connaît le destin ultérieur de la coopération de consommation : presque partout dans le monde elle a connu une faillite retentissante après avoir pourtant dominé la scène coopérative, et généré une dynamique de recherche, de formation et de vulgarisation encore inégalée aujourd'hui.

Après la seconde guerre la décolonisation suscite de nouvelles utopies : des gouvernements ou des peuples qui découvrent l'indépendance se tournent vers le modèle coopératif plutôt que vers l'un ou l'autre des modèles exportés par les deux super-puissances. Les mouvements tiers-mondistes font l'hypothèse d'un développement " endogène " ou " autocentré ", et cherchent leur voie en s'appuyant sur des associations villageoises rénovées ou sur de nouvelles formes de coopératives. Cette troisième grande utopie dans l'histoire du mouvement connaît elle aussi ses limites, mais elle correspond à la généralisation du modèle d'action coopérative à l'échelle mondiale, non pas imposé par une puissance publique ou privée, mais expérimentée par des sociétés que la colonisation puis la décolonisation ont déstructurées et sorties du monde de la tradition. L'expérience des associations villageoises dans les pays de l'hémisphère sud définit un modèle de coopération et d'association différent du modèle coopératif européen. En effet, il associe l'ensemble de la population d'un territoire à laquelle s'ajoutent souvent des partenaires externes. Il ne vise pas la satisfaction d'un besoin collectif homogène et strictement privé comme la coopérative occidentale. Il sert un projet de développement commun à plusieurs groupes sociaux aux intérêts différents. Il répond à une forme d'intérêt général à l'échelon de l'espace local.

La fin du XXème siècle voit la crise des économies de l'hémisphère nord : crise des économies occidentales d'abord, qui engendre une massification de la pauvreté à travers l'extension des exclusions ; crise et faillite des économies dirigées ensuite qui ruinent l'alternative que représentait le socialisme réel. Au cours de cette période, de nombreuses coopératives, mutuelles et grandes associations voient changer leur rapport au marché : hier fondées pour répondre à des besoins non ou mal satisfaits, elles se trouvent en situation de concurrence avec le secteur capitaliste. Selon leurs secteurs d'activité (l'assurance, la banque, l'agro-alimentaire sont particulièrement exposées au marché concurrentiel), selon leur taille, selon leur histoire propre, ces entreprises réagissent différemment. Toutefois, leurs fédérations se réunissent dès 1970 au sein d'un organisme de représentation commun, le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), pour faire face ensemble à la nouvelle situation et pour définir un projet commun d'économie sociale. Il s'agit d'une certaine façon de donner une assise théorique commune à des ensembles d'expériences qui apparaissaient largement disjoints.

Simultanément se déploient de nouvelles expérimentations sociales, mises en oeuvre pour soutenir des populations en difficultés et (ou) pour fonder des cadres de vie différents de ceux proposés par l'économie néo-libérale : solidarité avec les populations exclues, soit appuyée par l'Etat, soit en lutte contre l'Etat, contestation radicale du marché, développement de nouvelles formes d'échanges, mise en oeuvre de nouveaux rapports dans le travail plus égalitaires, nouvelle façon de gérer l'argent par la création de banques solidaires, définition d'un autre lien avec

la nature. Les projets de l'économie alternative et (ou) solidaire s'inspirent largement d'une utopie proche de celle qui anima de nombreuses organisations non gouvernementales de l'hémisphère sud, c'est-à-dire celle du micro-développement alternatif.

Peut-on distinguer aujourd'hui, comme on le fait souvent par commodité, l'économie sociale et l'économie solidaire en affirmant que cette dernière serait une nouvelle forme de la première ? Il semble que cette distinction intéresse plutôt les chercheurs et les cadres politiques que les acteurs. Les termes " économie sociale " et " économie solidaire " ne permettent pas de distinguer deux réalités différentes. Elles constituent plutôt deux théorisations d'un même fait.

On note d'emblée entre les deux perspectives un socle commun de valeurs et une finalité partagée. Cette finalité serait celle d'un développement défini à un double niveau : développement de la personne (et non la conception étreiquée de l'individu qui sous-tend l'analyse économique) et développement local ou territorial (et non le progrès ou la croissance mesurée par l'accès à la consommation de masse).

Au-delà de ce fondement commun, les deux approches sont très différentes. L'économie sociale définit en premier lieu des entreprises respectant des règles et régies par un droit. Elle affirme que la finalité coopérative ne peut être poursuivie que par la construction de règles collectives. Prenant largement en considération l'histoire des mouvements coopératifs et mutualistes, elle contribue à comprendre les fonctionnements de ces entreprises et les processus d'institutionnalisation. L'économie solidaire définit une économie spécifique, incluant des actes non-marchands et la redistribution en provenance de l'Etat. Elle s'attache plus résolument au projet politique et à la nature de la relation socio-économique entre les acteurs. Elle définit tout autant un horizon à atteindre qu'un ensemble de pratiques observables.

Tout se passe comme si l'économie solidaire, par une démarche de projet macro-économique et théorique en rupture avec les pratiques coopératives déjà expérimentées, constituait un nouveau support de l'utopie coopérative ; et tout se passe comme si l'économie sociale, par une démarche empirique et technique visant à transformer des règles déjà instituées, révélait le poids et les ressorts de l'expérience coopérative (2). A condition que soit précisée la nature de leurs apports respectifs aux pratiques, ces deux approches, loin de se concurrencer, pourraient ainsi se compléter et se conforter réciproquement.

Jean-François Draperi

(2) Lire plus loin l'article
d'A. Lipietz

2

Actes

Un pragmatisme solidaire

Lyon, Portugal, Québec, Japon... Le projet d'une économie de la solidarité est avant tout un vécu. Avec ses pesanteurs et ses réussites.

Michel-Marie Derrion, pionnier coopératif

par Denis Bayon*

« *La première société de consommation qui ait été créée en France - et une des plus anciennes dans le monde - en 1835, à Lyon, portait cette enseigne significative : Au commerce véridique* ».
Charles Gide (1).

Michel-Marie Derrion, créateur à Lyon de cette très fragile primo-coopérative, dix ans avant l'initiative bien plus célèbre des tisserands anglais de Rochdale, visait l'élimination des intermédiaires interposés entre la « production primaire » et la consommation. Il s'agit bien d'expropriation, cependant les coopérateurs ne disent pas aux capitalistes « nous allons prendre vos capitaux », mais plutôt : « gardez-les, nous en ferons d'autres qui nous dispenseront de recourir aux vôtres ». La visée de l'économie sociale qu'inaugurent en France Derrion et ses compagnons est ainsi clairement l'indépendance, c'est-à-dire la fin du travail pour le compte d'un maître, et un droit de propriété réel (2).

La conquête du commerce qu'ils envisagent est une conquête pacifique, sans confiscation violente ni sang versé ; ils sont persuadés qu'après les terribles répressions des années 1831 et 1834 (révoltes des Canuts lyonnais), il fallait pour le mouvement ouvrier construire ses propres institutions, dans l'autonomie.

un climat social et intellectuel favorable

Derrion n'est évidemment pas un homme providentiel, ni un créateur sur le plan des idées. De par sa grande sensibilité aux souffrances ouvrières, dont rendent compte de nombreux textes généreux et touchants, ce « fabricant », donneur d'ordres des tisseurs à domicile va se trouver à l'écoute des idées nouvelles (saint-simonienne et fouriériste), va les faire siennes et surtout tenter de les rendre opératoires « ici et maintenant » en les transformant selon les nécessités du terrain. De ce point de vue, nombreux sont les auteurs qui rappellent que les premières réalisations de l'économie coopérative sont des œuvres de dissidents du fouriérisme. Ceux-ci chercheront à mettre en pratique la parole du maître tout en s'en inspirant très librement pour créer de nouvelles formes d'organisations (la grande idée de l'« association »).

Derrion, l'un des premiers disciples saint-simoniens, ne prend toutefois aucune part aux événements de 1831. Il est, comme d'autres, fortement frappé par la résonance de l'idée associationniste dans divers milieux de la ville de Lyon, notamment auprès des ouvriers. Après l'échec de la grève de 1831, de nombreuses associations de production se montent sur les pentes de la Croix-Rousse. L'idéologie

* *Economiste*, Centre Walras, Université Lyon II.

(1) *Principe d'économie politique*, Edition Sireyn, Paris 1906.

(2) On peut encore aujourd'hui se procurer les *Mémoires* de Joseph Régnier, ouvrier tisseur, membre du Devoir Mutuel, insurgé en 1831, saint-simonien puis fouriériste et qui fut l'un des plus fidèles soutiens de Derrion ; il mettra à la disposition de ce dernier tout ce qu'il possède pour que puisse se créer son épicerie sociale.

des saint-simoniens se mêle au pragmatisme des mutuellistes. Ces tentatives, rapidement tenues en échec, Derrion les connaissait bien, sans que sa foi dans l'« associationnisme » n'en fût ébranlée. Et c'est au cours de l'année 1833 que de nombreux saint-simoniens lyonnais vont se rallier aux idées de Fourier. Sa pensée commence à être revendiquée dans plusieurs cercles lyonnais, notamment au sein d'une élite intellectuelle (médecins, écrivains, etc.) que fréquente Derrion dans les groupes saint-simoniens.

Lors de la seconde révolte des Canuts en 1834, Derrion reçoit en tant que fabricant une délégation ouvrière lui demandant de souscrire une convention de prix. Dans une lettre adressée aux chefs de la Société des Mutualistes, il écrit alors qu'il s'engage à rechercher « un ordre social nouveau qui garantisse au producteur de toute richesse une part plus équitable dans le bénéfice social, c'est-à-dire une organisation pacifique de l'industrie ». Et c'est dans le bruit des fusillades lors des sanglantes batailles de rue du 9 au 13 avril 1834, qu'il met la touche finale à son projet pour une nouvelle constitution de l'industrie, ouvrage qu'il publie en 1834 (3). Celui-ci contient les bases qui le conduiront à l'expérimentation du « Commerce véridique et social ».

les temps de l'expérimentation sociale

L'organisation industrielle préconisée par M. M. Derrion, la Société Générale des Travailleurs, repose sur deux moyens d'action :

■ L'élection au suffrage direct, par tous ceux qui seront partie prenante dans la nouvelle société, d'un « primogérant » chargé de la mise en œuvre et de la gestion de l'organisation. A ses côtés sera élu un conseil de surveillance de dix-huit membres choisis dans les différentes classes de la société (dont les capitalistes et les travailleurs, à voix égales, mais aussi des membres du gouvernement ou des « partisans de la concurrence illimitée »). Ce conseil sera réélu tous les cinq ans. Lorsque les actes du primogérant ne lui apparaîtront pas conformes à l'esprit de la nouvelle organisation, le conseil pourra le déclarer incapable et convoquer de nouvelles élections.

■ La constitution d'un fonds social gratuit « par souscriptions ou dons de toutes espèces ». Derrion compte ainsi collecter 100 000 francs. Pourraient être fondées plusieurs maisons de « vente sociale au détail et mi-gros d'objets de consommation courante (épiceries, boulangeries, soieries, châles et nouveautés) », et immédiatement après « deux fabriques d'étoffes de soies unies et d'étoffes de soie façonnées ». Pour cela il devra être possible d'emprunter trois fois la valeur du premier fonds.

La répartition du bénéfice se fera en parts égales entre ceux que Derrion appelle les « fonctionnaires » (chefs de service, chefs d'usine, gérants, comptables), les capitalistes (ceux qui auront apporté les capitaux), les travailleurs, le fonds social. La répartition aux travailleurs pourrait se faire soit sous forme « sociale » (consacrés aux beaux-arts et aux fêtes publiques, alliance du travail et du jeu), soit sous une forme individuelle par l'organisation d'une caisse de retraite.

(3) *Constitution de l'industrie et organisation pacifique du commerce et du travail ou tentative d'un fabricant de Lyon pour terminer d'une manière définitive la tourmente sociale*, 56 pages.

Aux origines du socialisme au Brésil

Dans les années 1840, tandis que s'amorce le mouvement qui devait transformer le Brésil - pays monarchique, rural et esclavagiste - en une République oligarchique, industrielle et urbaine, les idées de réforme commencent à circuler. Ainsi, l'ingénieur français Louis Léger-Vauthier divulgue les idées de Fourier à Recife et le médecin lyonnais fouriériste Benoît-Jules Mure se rend au Brésil avec un projet, initié en France avec Michel-Marie Derrion, de création d'une communauté phalanstérienne (1).

Il présente son projet à la presse, tout en cherchant à obtenir l'appui des politiques et des élites brésiliennes ; l'argument étant de faire venir de France des ouvriers et des spécialistes pour produire des machines à vapeur. Son projet, qui correspond aux aspirations de modernité de certains notables, attire aussitôt l'attention de la Cour, et le gouvernement impérial lui accorde son soutien. En juillet 1841, la Chambre des Députés approuve un prêt de 64 millions de reis. En janvier de l'année suivante, les premiers Français débarquent au Brésil.

Cependant, des divergences entre Mure et Derrion entraînent la création de deux colonies, celles de Palmital et de Saí. Elles sont aussitôt confrontées à des difficultés de tous ordres : l'appui promis par le gouvernement est réduit, les lieux choisis s'avèrent inadaptés, obligeant les Français à lutter pour survivre au milieu de la forêt, dans des conditions difficiles (2). Des inspecteurs du gouvernement, favorables au projet, lancent alors un appel pour que des moyens urgents soient octroyés, mais il n'est pas suivi d'effet et les expérimentations tourment court. Les compagnons du phalanstère ont été confrontés à un problème qu'ils n'ont pas su résoudre : comment réaliser une société idéale, dans un micro-espace totalement isolé et hostile (3) ?

Bien que brèves, les expériences de Saí et de Palmital ont été à l'origine d'un débat de fond sur la nécessité de réformes sociales, l'industrialisation, l'abolition de l'esclavage et la modernisation du pays, débat dans lequel les idées de Owen, Saint-Simon et Fourier puis Proudhon ont eu une large place. Quelques années plus tard, l'arrivée des exilés de la Commune de Paris et des anarchistes italiens, portugais et espagnols a contribué à alimenter le débat ; à la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers groupes militants socialistes et syndicalistes voient le jour et d'autres expériences sont initiées.

D'origines et d'influences diverses, ces expériences ont comme point commun de prendre appui sur des formes nouvelles d'association, de production et de rapports humains. Mais ce « socialisme expérimental », montre aussi clairement que la réorganisation de la société et la création d'une nouvelle économie présupposent des changements culturels et comportementaux radicaux qui demandent de longs délais, peut-être difficilement compatibles avec les urgences du quotidien productif et affectif d'un groupe humain.

Après plus de 150 ans de tentatives de « socialisme expérimental », et pour tous ceux qui restent socialement, politiquement et intellectuellement insatisfaits, reprendre l'héritage de l'utopie et l'espoir des premiers socialistes s'impose. Mais au-delà, leur capacité à expérimenter de nouvelles organisations sociales dépend de leur capacité à réaffirmer sans jamais se décourager que l'homme et la société peuvent être différents, radicalement différents !

Adelaïde Gonçalves

Historienne, Université Fédérale du Ceara, Brésil

(1) Projet conçu par la société Union Industrielle, dont l'objectif était de soutenir la création de phalanstères dans le Nouveau Monde.

(2) Cette situation fut aggravée par le fait que la totalité des ouvriers et artisans étaient des urbains.

(3) Environ cinq-cent ouvriers français ont participé à ces projets. Certains sont restés au Brésil, mais la plupart ont quitté le pays pour la France, ou d'autres destinations.

L'objectif de cette société n'est rien moins que la conquête pacifique de l'industrie, et une modification pacifique de la propriété, « sans secousse et sans froisser aucun intérêt ». La situation des travailleurs sera ainsi améliorée grâce au réconfort moral de participer à la gestion de la société, la cessation de toute baisse des salaires, l'exemption de la fraude sur le poids et la qualité des produits, l'assurance d'une retraite pour sa vieillesse.

Un nouveau journal hebdomadaire, *l'Indicateur*, va bientôt servir la propagande de Derrion qui affiche ses idées « fouriéristes ». Six articles paraissent sous le titre « Amélioration industrielle » dans lesquels Derrion affinant son projet va appeler les consommateurs à se grouper pour fonder une « vente sociale d'épicerie ».

Derrion se lance pour justifier son projet dans une tentative d'analyse du système social ; il s'attaque, suivant en cela son maître Fourier, à la « concurrence malfaisante et oppressive », au « laissez-faire absolu » qui favorise le développement d'une classe de commerçants vivant dans l'oisiveté et disposant d'une position dominante (spéculation, concurrence illimitée sur le salaire de l'ouvrier, etc.). Un tel résultat, note-t-il, tranche fortement avec la présentation que font les partisans de la liberté absolue du commerce. Le texte de Derrion, commerçant et homme d'affaires, fourmille d'exemples puisés dans la vie économique pour appuyer ses dires. Or il est possible selon lui, comme la CNUCED l'affirmera un siècle plus tard à propos du développement du Tiers-Monde, de « régénérer » le commerce de façon à utiliser sa force pour le mettre au service du plus grand nombre.

Devant les échecs des premières coopératives de production à Lyon, Derrion reconnaît que « tout nous manquerait pour fonder d'abord de vastes établissements, destinés à fournir des matériaux au travail, tels que de grandes maisons de fabrique ». Par contre, « prendre position pacifiquement sur le terrain du négoce » peut se faire beaucoup plus facilement et impulser plus tard une nouvelle organisation de l'industrie. Le levier de la consommation permettra de s'attaquer de manière indirecte à la transformation industrielle, le consommateur aura donc droit à une part du bénéfice social. Le point de départ est ainsi donné au « négoce ». S'il emprunte à son maître Fourier la critique de la concurrence universelle, il en reste évidemment à un embryon simple et remanié de sa doctrine où la consommation joue un rôle essentiel.

C'est à la suite de cette série d'articles que démarre la « Souscription gratuite pour la fondation d'une vente sociale d'épicerie devant commencer la réforme commerciale » à laquelle vont répondre positivement ses amis adeptes des doctrines saint-simonienne et fouriériste, ainsi que les principaux chefs du mouvement ouvrier lyonnais mutuelliste. La première coopérative de consommation est en train de naître.

un lancement prometteur...

Devant la lenteur des souscriptions, Derrion engage l'intégralité de sa fortune ainsi que celle de son ami Joseph Régnier, autre nom attaché à cette aventure. Le prospectus de lancement emprunte beaucoup à Fourier : commerce mensonger, attribution des bénéfices... mais la grande idée de Derrion pour fidéliser sa clientèle

est de réserver un quart du bénéfice aux consommateurs, distribué sous forme de ristournes, proportionnellement aux achats effectués. La moitié du bénéfice servira en parts égales le capital et le travail, le dernier quart ira alimenter le fonds social.

Toute transparence doit être donnée à la gestion des affaires commerciales : une Commission de surveillance se voit assurer un important droit d'inspection et de vérification de « façon à garantir aux participants la vérité dans les opérations, la sécurité dans le placement des capitaux, l'absence de falsification des produits ».

On retrouve donc les grands traits de ce que Gide appellera la coopération de type Rochdalien :

- vente au comptant ; de nombreux témoignages de canuts mentionnent alors la « facilité d'obtenir un crédit dans les boutiques : le poids des dettes permanentes [...] aboutissait dans beaucoup de cas au trouble ou à la ruine des ménages » (4).
- vente au prix du détail de façon à assurer un bénéfice ;
- répartition des trop perçus au profit des sociétaires. On y maintient toutefois une part de profit, afin d'utiliser sa force en vue d'une transformation sociale. Les profits distribués sont bien moindres que dans une entreprise classique ;
- contrôle par les sociétaires des opérations réalisées, indépendamment des capitaux engagés par chacun. Dans un premier temps, le contrôle est opéré par une sorte de « comité des sages » non élu qui produira régulièrement des rapports sur la marche des affaires. En 1835, le comité de surveillance est composé par des chefs d'atelier, dont certains membres du conseil des prud'hommes, d'anciens adeptes du saint-simonisme devenus fouriéristes, d'anciens mutuellistes et un dénommé Roland, expert-comptable. Par la suite, dans un texte adressé par Derrion « Aux consommateurs » (1836), en réponse aux critiques des commerçants lyonnais, il apparaît que les délégués au comité de surveillance sont élus par tous les participants aux bénéfices. Toutes les garanties de sécurité sont alors offertes selon Derrion.

Les conséquences attendues sont diverses : amélioration de la qualité des produits vendus ; répartition équitable des richesses et donc « harmonisation et conciliation de toutes les classes [...] régulièrement et sans secousses » ; élimination progressive des intermédiaires ; réalisation d'œuvres d'utilité sociale ; conquête de l'industrie.

Les débuts du Commerce véridique et social sont prometteurs (5). Derrion, nommé gérant, a pu récolter un capital de 9 000 francs. Le premier rapport du comité de surveillance, envoyé à « Messieurs les fondateurs et participants au Commerce véridique Michel Derrion & Cie » rend compte des résultats suivants : chiffre de vente de 96 000 francs pour un bénéfice de 1 207 francs soit pour la part du capital (portant sur le quart de ce bénéfice) un « retour sur capital assez important de 3 1/3% ». Le Commerce véridique est ainsi une bonne affaire pour le capital investi (même si on est loin des 15% exigés par les actionnaires contemporains !).

Dès le départ, le Commerce véridique est sous une étroite surveillance policière. La plupart des membres du comité de surveillance sont bien connus des forces de police comme anciens mutuellistes et on soupçonne Derrion de vouloir sous cou-

(4) **Justin Godart**, in *Travailleurs et métiers lyonnais*, 1909.

(5) Voir **Jean Gaumont**, *Le Commerce Véridique et Social (1835-1838) et son fondateur Michel Derrion (1803-1850)*, Imprimerie Nouvelle, Amiens, 1935.

vert de commerce réorganiser politiquement un mouvement insurrectionnel. Le procureur général déconseille la poursuite, mais conclut à la nécessité de continuer la surveillance de « cette étrange manière de faire commerce ».

Le 30 novembre 1836, le chiffre de ventes depuis le début s'élève à 190 899 francs, pour un bénéfice net de 1 379 francs distribués en quatre parts égales (capitalistes, consommateurs, travailleurs, fonds social) (6). Sept magasins sont ouverts. Derrion mentionne les effets bénéfiques sur le commerce auquel sa société fait concurrence. Le nombre de phalanstériens lyonnais grandit et ceux-ci recrutent dans des milieux extrêmement divers. Un actif groupe de propagandistes se monte, avide de réalisations et n'acceptant plus la tutelle hégémonique des « anciens », des disciples doctrinaires du maître.

... mais éphémère

Le Commerce véridique et social ne tiendra que trois ans. La crise économique (une des premières grandes crises cycliques du capitalisme du XIX^{ème} siècle) qui secoue Lyon en 1836 et 1837 est d'une gravité inégalée. La diminution du pouvoir d'achat des travailleurs est terrible et naturellement l'activité du Commerce véridique est fortement entravée. Même si on note une reprise économique lors de l'hiver 1837, la consommation ouvrière se relève très difficilement. Il semble bien que la conjoncture macro-économique soit à l'origine de la faillite de la société. De plus, elle ne pourra compter sur aucun soutien pour traverser ces difficultés : ni des autorités bien sûr, ni des banques (7), ni de ses soutiens fouriéristes (épuisement des ressources financières disponibles, dispersion et division de l'école phalanstérienne).

Le Commerce véridique a donc tenu trois ans et rencontré un certain succès (jusqu'à sept magasins ouverts). Mais entreprise isolée, sans soutien, il s'est vite heurté aux réalités du capitalisme qui impose son rythme à la cité lyonnaise.

(6) Il y a possibilité de ne pas retirer sa part de bénéfices, celle-ci étant alors versée comme don au profit des asiles pour l'enfance (*Adresse aux Consommateurs*, Lyon, 30 novembre 1836).

(7) J. Gaumont semble même fondé à croire qu'il n'y eut pas de « société légale du tout », les circonstances ne s'y prêtant guère. Les associations sont interdites depuis 1834 et sauf dans certains cas précis de sociétés de capitaux les sociétés de type populaire sont également interdites ; le Commerce véridique n'aurait dès lors été qu'une société de fait comme il en exista de nombreuses à Lyon au cours de cette période.

(8) J. Godart, op. cit

L'entreprise de Derrion ne restera toutefois pas lettre morte : l'esprit coopératif demeurera vif à Lyon. On note ainsi en 1849, le succès important d'une coopérative de consommation dénommée « Les travailleurs unis » fondée dans le même esprit que le Commerce véridique et social. Au bout de deux années de fonctionnement, elle comptera un magasin de gros, sept épiceries de détail, des boulangeries, deux magasins de charbon, un entrepôt de vin, une pâtisserie avec fabrique de chocolat. La totalité des bénéfices seront affectés à des œuvres « d'éducation et de solidarité ». La coopérative parviendra ainsi à ouvrir deux écoles primaires et une « caisse des invalides du travail » qui versera des pensions mensuelles de 25 francs à huit coopérateurs âgés ou invalides. Cette coopérative sera dissoute après le coup d'Etat de 1851, de même que les nombreux groupes d'achat en commun, de « petites boutiques aux aspirations modestes : le bon marché et la qualité » (8). Mais dès 1852, dans une note de la Préfecture du Rhône, on trouve l'information suivante : « les épiceries socialistes travaillent sourdement à se reconstituer ». En 1867, on comptait 3 000 adhérents de sociétés coopératives de consommation : 24 sociétés pour un chiffre d'affaires de 2 millions de francs par an. L'idée coopérative était lancée.

Portugal : l'histoire contre le mouvement coopératif

A la fin du XIXème et au début du XXème siècle, l'influence des idées socialistes, du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarchisme se fait sentir au Portugal, un pays qui découvre le capitalisme, avec un Etat faiblement interventionniste face aux situations de misère et de pauvreté qui touchent de plein fouet la classe ouvrière. Dans ce contexte, le mouvement ouvrier se mobilise, puis s'organise pour donner naissance à des associations de secours mutuel, des caisses d'épargne et de crédit, des écoles, des coopératives de production et de consommation.

Cependant, au cours de la première République (1910-1926), le mouvement ouvrier est absorbé par des actions revendicatives et révolutionnaires, qui lui laissent peu de place pour des initiatives de type associatif ou coopératif.

L'instauration de la dictature fasciste (28 mai 1926 - 25 avril 1974) avec la Constitution de 1933, la création de la PIDE (1), etc. annihilent toute possibilité d'association politique, syndicale ou économique. La politique menée par Salazar autorise la création de coopératives dans le secteur agricole, mais elles restent fortement dépendantes de l'appareil étatique.

Cependant, et malgré l'absence de liberté d'association politique et syndicale, un mouvement - intégrant des étudiants et des intellectuels - émerge vers la fin des années 1960. Il est à l'origine de la création de quelques coopératives, dans les domaines social, civique et culturel, dans les dernières années du gouvernement de Marcelo Caetano !

La révolution d'avril 1974 est à l'origine de profonds bouleversements dans la société portugaise mais elle a peu d'impact sur le mouvement coopératif. Plusieurs raisons le justifient :

- Au départ, il s'agissait avant tout de détruire tous les vestiges économiques, sociaux, politiques et culturels qui furent les symboles du fascisme pendant 48 ans. Le combat politique et syndical envahit la société civile, les lieux de travail et l'appareil de l'Etat. Les idées communistes et

socialistes s'emparent rapidement de l'imaginaire collectif des masses ouvrières, mais relèguent les principes coopératifs au second plan.

- Avec le processus de «transition pour le socialisme» (11 mars - 25 novembre 1975), le nombre de coopératives dans le secteur agricole (2) s'accroît significativement ; mais elles sont soumises à la logique d'étatisation de l'économie initiée par les programmes des 4ème et 5ème gouvernements provisoires.

- Pour le PCP (Parti Communiste Portugais), l'enjeu central est la nationalisation des secteurs vitaux de l'économie. Certains ouvriers s'organisent pour monter des entreprises en auto-gestion. Mais le pouvoir politique de l'époque se limite à tolérer cette situation conjoncturelle, sans pour autant l'encourager.

Après le coup d'Etat militaire du 25 novembre 1975, le Portugal s'engage vers le chemin de la stabilité, adoptant les mécanismes structurels et les institutions des sociétés capitalistes démocratiques. L'adhésion à la Communauté Economique Européenne, en 1986, vient renforcer cette option.

Aujourd'hui, on compte environ 3 000 coopératives au Portugal, mais elles se différencient finalement assez peu des entreprises de type capitaliste. Les dirigeants de coopératives justifient cette situation par le poids des règles de la concurrence et la compétition imposée par le marché. Pour être productives et efficaces, elles pensent devoir mettre en oeuvre le même type de travail salarié, la même structure hiérarchique et la même division du travail.

Ainsi, le mouvement coopératif n'apparaît pas au Portugal comme une alternative au capitalisme et à la puissance étatique. L'idée d'une économie sociale qui ait comme références la solidarité, la liberté et la coopération reste encore une utopie.

José-Maria Carvalho Ferreira

Professeur à l'Institut Supérieur d'Economie et de Gestion, Université Technique de Lisbonne

(1) Police d'intervention et de défense de l'Etat.

(2) Appelées « unités collectives de production ».

Québec : un courant de démocratisation de l'économie

par **Yvan Comeau***

Le concept d'économie sociale et solidaire s'est graduellement imposé dans les années 1990 au Québec pour désigner un ensemble d'activités économiques différentes du secteur privé et du secteur public. On retrouve dans l' "Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire", signé par quatre-vingt-trois personnes (1), la volonté d'inscrire l'économie sociale dans un modèle solidaire de développement, ouvert à la démocratisation de l'ensemble de l'économie, selon lequel l'État demeure la principale instance de régulation et de développement, et dans lequel des mesures assurent une place équitable aux femmes dans une économie plurielle.

L'origine de l'économie sociale et solidaire est généralement associée au Québec à la naissance, en 1900, des caisses populaires Desjardins ainsi qu'aux coopératives agricoles et de consommation créées dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Les initiatives de développement en milieu rural dans les années 1960, puis les coopératives de travail et d'habitation se sont inscrites, au cours des années 1970, dans les paramètres de l'économie sociale et solidaire. Dans les années 1980 et 1990, de nouvelles initiatives voient le jour comme les entreprises collectives offrant des services de garde, d'insertion, d'aide à domicile, etc. (2). Que s'est-il donc passé pour qu'un tel mouvement se manifeste et acquière une signification sociale et politique marquant les débats publics ? Est-il possible de reconstituer la trame des événements et de donner aux promoteurs de l'économie sociale et solidaire des pistes stratégiques ?

l'émergence

L'émergence de l'économie sociale et solidaire se situe dans les années 1970 et s'étend jusqu'au début des années 1990. L'influence des "macrophénomènes" - c'est-à-dire des phénomènes sociétaux et globaux dont ne sont pas toujours complètement informés les acteurs, mais qui exercent sur eux une incitation à agir individuellement ou collectivement (3) - est particulièrement importante. Les associations locales existantes ont servi de support organisationnel aux activités relevant de l'économie sociale et solidaire. Ensuite, la crise économique de 1982 a fait prendre conscience aux acteurs publics et associatifs de l'urgence pour agir en faveur de l'emploi. Enfin, l'attitude d'ouverture des autorités municipales a créé un contexte favorable au soutien des initiatives solidaires.

Des "microphénomènes" expliquent aussi l'émergence de ce mouvement en faveur de l'économie sociale et solidaire. De manière générale, le fait que le chômage frappe des personnes qui s'en croyaient à l'abri, parce qu'elles sont formées ou qualifiées, exacerbe la préoccupation à l'égard de l'emploi. Ensuite, les acteurs

* Professeur à l'Université Laval (Québec).

(1) Cf. **M. Arteau et al.**, "Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire",

Nouvelles pratiques sociales, vol. 11 n°1, 1998.

(2) On compte aujourd'hui au Québec 1 320 caisses populaires, 392 coopératives de consommateurs et 131 coopératives de producteurs agricoles, 1 031 coopératives d'habitation, 181 coopératives de travailleurs, et 59 coopératives diverses de producteurs (70 000 emplois dans toutes les coopératives), 800 garderies à but non lucratif (17 500 emplois), une centaine de médias communautaires, une autre centaine de centres communautaires de loisirs, 500 cuisines collectives et 2 300 organismes financés par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (10 000 emplois réguliers et 14 000 emplois occasionnels).

(3) **Doug McAdam**, **John D. McCarthy** et **Mayer N. Zald**, "Social Movements"

in **Neil J. Smelser** (ed.), *Handbook of Sociology*, Sage Publications, Beverly Hills, 1988, pp. 695-737.

procèdent à des choix fondés sur différents types de rationalité : “ instrumentale ”, par la recherche de bénéfices économiques tels que l’obtention d’un emploi ; “ affective ”, par la découverte de groupes d’appartenance et de lieux de sociabilité ; “ éthique ”, enfin, par l’adhésion à des valeurs d’autonomie, d’entraide et de justice. L’émergence de l’économie sociale et solidaire entraîne aussi un changement des modes de représentation chez les acteurs publics et associatifs qui passent d’une stratégie de la confrontation à une stratégie fondée en grande partie sur la concertation et le partenariat. Enfin, l’action des militants, généralement actifs dans plusieurs associations à la fois, offre les conditions favorables à un renforcement des liens inter-associatifs.

Le fait que les acteurs de terrain créent des “ lieux de mobilisation ” - qui constituent des passerelles entre les “ microphénomènes ” et les “ macrophénomènes ” - favorise également la mobilisation en faveur de l’économie sociale et solidaire. Ces lieux sont formés, d’une part, de réseaux denses d’organismes qui cherchent à réunir des ressources pour appuyer les initiatives, et d’autre part, des initiatives économiques elles-mêmes. La concertation s’organise, au milieu des années 1980, à partir d’initiatives spontanées et diffuses ; et prend la forme de comités ou de tables de concertation. La création d’une organisation chargée de la concertation entre acteurs et de l’appui aux projets socio-économiques formalise ces divers lieux de mobilisation. La réalisation de projets économiques concrétise les aspirations des acteurs en faveur de l’emploi ou en réponse à des besoins spécifiques. Un vocabulaire permettant de nommer les pratiques - l’épithète (économie) « sociale et solidaire ” - donne une identité et une légitimité à l’ensemble des actions. Tout se passe comme si on assistait alors au passage d’une conscience pratique - la description des actes et des conduites - à une conscience discursive - explication du contexte des conduites et leur légitimation) (4).

la diffusion

Au milieu des années 1990, les idées et les pratiques de l’économie sociale et solidaire commencent à se diffuser dans la Communauté urbaine de Québec. Le développement des rapports entre l’Etat et les initiatives de ce nouveau secteur explique en partie cette évolution, même si ces rapports se présentent de manière ambiguë et contradictoire. D’un côté, plusieurs indices révèlent une forme de reconnaissance de l’économie sociale et solidaire dans les politiques publiques. D’un autre côté, les programmes gouvernementaux d’appui ont une durée limitée, manquent de ressources financières et empruntent une logique bureaucratique qui heurte la logique de développement social et économique. Ces antagonismes, qui se traduisent par une compétition entre les projets pour l’obtention des ressources, rendent par ailleurs difficile le développement à terme des initiatives.

La concertation formalisée met à jour la coexistence de stratégies diverses, voire opposées, entre le renforcement du partenariat pour une meilleure reconnaissance de l’économie sociale et solidaire et le recours à l’action revendicative. Les solidarités à l’origine des initiatives sont menacées : divergences au sein des mouvements sociaux à propos de l’économie sociale et solidaire, critiques et parfois préjugés entre certaines composantes de celle-ci, etc.

(4) Cf. **Anthony Giddens**, *The Constitution of Society*, Polity Press, Cambridge, 1997, 402 p.

Le choix des projets eux-mêmes, leurs perspectives de survie à long terme sont aussi sujets à débat, que ce soit à l'interne (choix du créneau d'affaires, qualité des études préalables, compétences diverses des entrepreneurs collectifs, formation du personnel, ressources, participation) ou à l'externe (support et liens avec d'autres initiatives de l'économie sociale...) (5).

des pistes stratégiques

L'incertitude et les déterminismes qui pèsent sur l'économie sociale et solidaire peuvent être réduits par ses promoteurs grâce à une information la plus complète possible sur les actions menées et à une attention particulière sur leurs retombées (6).

La première piste concerne l'aspect territorial du développement de l'économie sociale et solidaire. Il convient d'estimer au préalable les efforts requis pour ce développement. Il existe des situations beaucoup plus exigeantes que d'autres du fait de l'absence de certains " macrophénomènes " risquant de limiter les résultats malgré les efforts déployés.

La régénération permanente des initiatives de l'économie sociale et solidaire représente la deuxième piste. Les projets risquent la dégénérescence, c'est-à-dire une perte d'intensité démocratique et participative, avec le contrôle d'une poignée d'individus pour qui seul l'aspect économique guide les décisions. Il faut donc prévoir des interventions en vue de la consolidation ou de la régénérescence de ces projets connaissant une dérive avec deux modalités d'intervention : la formation, d'une part, et les changements organisationnels, d'autre part.

La troisième piste vise l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs moyens favoriseraient sa pérennité : le regroupement des projets en une fédération qui permettrait à ses porteurs de s'affirmer comme interlocuteurs, la capitalisation en particulier dans l'immobilier, la négociation d' " ententes " leur réservant une part exclusive dans un marché ou dans des contrats de services, enfin la codification de leurs principes d'organisation dans des politiques, des lois ou des programmes gouvernementaux.

La jonction entre des actions de concertation et de partenariat, d'une part, et des actions reposant sur la pression et la revendication, d'autre part, définit la quatrième piste d'intervention. L'économie sociale et solidaire n'est pas uniquement faite de consensus - même si c'est son mode majeur d'opération - mais également de conflits.

Enfin, l'évaluation représente la cinquième et dernière piste d'intervention. La capacité d'une organisation qui soutient le développement de l'économie sociale et solidaire à suivre ses résultats et à fournir un bilan à tout moment peut renforcer la pertinence de ce secteur. L'évaluation est une question de crédibilité et de survie.

Yvan Comeau

(5) **Chris Cornforth, Alan Thomas, Jenny Lewis and Roger Spear**, *Developing Successful Worker Co-operatives*, Sage Publications, London, 1988, 245 p. **Jacques Defourny**, *Développer l'entreprise sociale*, Fondation du Roi Baudouin, Bruxelles, 1994, 214 p.

(6) Cf. **J.P. Bélanger**, " L'économie sociale au Québec ", *Interfaces*, vol. 18, n°1, 1997, pp. 44-45 ; **Direction des coopératives**, *Coopératives du Québec. Données statistiques 1996*, Gouvernement du Québec, 1998, 25 p. ; **L. Favreau**, " L'insertion conjugquée avec le développement économique communautaire ", in **J. Defourny et alii**, *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, pp. 159 - 182.

Au Japon, les coopératives de consommateurs à un tournant (1)

Les mouvements coopératifs sont un pan important de l'économie sociale au Japon. Les premières coopératives ont vu le jour à la fin du XIX^{ème} siècle (coopératives agricoles, forestières, maritimes). Puis avec le mouvement d'industrialisation qu'a connu le Japon au cours du XX^{ème} siècle, d'autres mouvements coopératifs, davantage en prise avec la société industrielle, ont été créés avec un objectif commun : faire pression sur le gouvernement, mais en lui permettant de réaliser sa politique. Après la seconde guerre mondiale, la majorité des mouvements coopératifs ont renforcé leur assise juridique, sociale et institutionnelle. Depuis une dizaine d'années, des coopératives d'un type nouveau, davantage orientées vers l'action sociale (coopératives de travailleurs ou de personnes âgées), ont fait leur apparition dans le paysage japonais.

Les coopératives de consommation constituent un exemple illustratif de la vivacité et de l'institutionnalisation de ce mouvement et de son ancrage dans la vie des citoyens.

On compte environ 1 200 coopératives locales ou professionnelles qui rassemblent à elles seules 32 millions d'adhérents et représentent 2 840 milliards de yens de chiffre d'affaire (2). Trois traits caractérisent ces coopératives de consommateurs (3) :

- la participation des adhérents regroupés en équipes pour des achats en commun ;
- la recherche d'aliments sains, sans pesticides ni colorants ;
- une certaine autonomie des employés dans la gestion de leur entreprise.

Au-delà de ces caractéristiques communes, les coopératives de consommateurs sont traversées par

des tendances, parfois opposées : certaines sont gérées comme des entreprises modernes, ont leurs propres hypermarchés et se trouvent en concurrence directe avec le secteur de la distribution « classique ». D'autres au contraire, fortement influencées par le mouvement alternatif et autogestionnaire, défendent le concept de société coopérative formée de petites communautés afin de contrebalancer la tendance à l'institutionnalisation que connaît le mouvement coopératif. « Le mouvement alternatif organisé autour des coopératives apparaît comme un défi à l'ordre politique établi et à la culture autoritaire et hiérarchique dominante » (4).

Le mouvement coopératif japonais dans son ensemble traverse actuellement une passe difficile. La récession qui sévit depuis 1995 met son organisation et sa gestion en danger. Un bon nombre de coopératives locales accusent un déficit structurel, et se demandent si leurs magasins pourront poursuivre leur activité. La plupart ont des difficultés à affirmer leur spécificité et à s'adapter aux nouvelles données. Les coopératives de crédit font face à la déréglementation financière et certaines d'entre elles ont déjà connu la faillite ; les coopératives agricoles sont en passe de perdre leur monopole avec la libéralisation des marchés agricoles. Les coopératives de consommation, quant à elles, s'engagent dans une concurrence acharnée avec les hypermarchés, tendent à se bureaucratiser au risque de perdre leur spécificité. Certaines se sont transformées en véritables institutions, solidement structurées sur le plan financier, et fortement ancrées dans le paysage politique ; à tel point que l'on s'interroge parfois sur leur identité et légitimité en tant que composante de l'économie sociale.

Frédérique Bourgeois

(1) Cet encadré prolonge les contributions de **H. Nohara** et **K. Kawaguchi** in *Economie sociale et no-profit Economy face à l'économie de marché au Japon et en Europe*, Actes du Colloque organisé par Economie & Humanisme et Pacific Asia Resource Center, Tokyo, mars 1999.

(2) Cf. **H. Nohara**, « L'intérêt du Japon pour la problématique de l'économie sociale », *Economie & Humanisme*, n° 349, juillet 1999.

(3) Cf. **K. Kawaguchi**, « A development model of the Coop movement : Japanese Type » in *ICA Research Forum : What are the Viable Coop Models and contribution for the future ?*, 1992.

(4) Cf. **J.M. Bouissou**, « Un nouveau Japon ? Regards sur les mouvements alternatifs », *Les études du CERI*, n° 30, juillet 1997.

De la conviction à la gestion

Table ronde

Dans le concret du développement d'une entreprise coopérative, comment définir son éventuelle «plus value», pour ses sociétaires, et pour son environnement ?

Béatrice Poncin (Oxalis, SCOP multi-activités en monde rural, Savoie), Michel Lulek (Ambiance-bois, Société à participation ouvrière de charpente-ébénisterie-décor, Creuse), Gilles Bousquet (Latitude, SCOP de cartographie, Lyon), Jean-Charles Violi (Bourgeois, SCOP industrielle de métallerie fine, Haute-Savoie) témoignent sur ce point des acquis et des zones de difficulté de leurs expériences.

Economie et Humanisme : *Votre rapport au travail a-t-il changé depuis que vous êtes actifs et responsables au sein d'une coopérative ?*

Béatrice Poncin : D'évidence : changer le rapport au travail rentrait dans nos objectifs. Après des expériences de travail dans des contextes hiérarchisés, c'est un changement que de créer un mode de fonctionnement dans lequel on peut appliquer certaines valeurs. Nous avons fait le choix de l'entreprise de petite taille, car elle laisse possible la pratique du consensus.

Michel Lulek : Je n'ai jamais travaillé autrement que sous forme coopérative. A Ambiance-Bois, notre travail s'intègre dans un projet, une construction commune. Il est un aspect au sein d'un tout cohérent, qui est tout simplement notre vie. Et cette perspective de décloisonnement du travail par rapport aux autres aspects de notre vie privée, associative, ou militante fait partie de notre projet de départ (1).

Gilles Bousquet : Notre manière d'envisager le travail (à Latitude) est très différente de celle-ci, puisque parmi les coopérateurs la volonté de cloisonner vie professionnelle et vie privée domine parmi nous. Pour ma part, et après avoir expérimenté cela dans des métiers et emplois très divers, l'attitude de référence, au travail, est de s'engager au-delà de sa compétence de base, par exemple par l'entraide vis-à-vis des collègues en difficulté, par l'action syndicale, ou encore par des rapports de dialogue constructif avec l'encadrement.

En coopérative ou non, les motivations humaines de chacun, son envie de se battre pour tel ou tel but, sont présentes à l'identique, et donnent au travail son sens.

Jean-Charles Violi : Mon grand-père nous disait : " celui qui a travaillé, qu'il ait ou non gagné de l'argent, et qui laisse derrière lui quelque chose pour les plus jeunes, c'est un homme bien ". Je suis depuis toujours sur cette base-là par rapport à mon travail, en coopérative ou non.

(1) Cf l'ouvrage, *Ambiance Bois, le travail en partage*. L'aventure d'un collectif autogéré, Utovie, 1998.

Mais la formule coopérative apporte beaucoup par rapport au travail : il faut que les salariés sachent dans quel but ils travaillent et, en coopérative, c'est clair : on ne travaille pas seulement pour pouvoir consommer, mais aussi pour laisser quelque chose derrière nous. Le système coopératif " un homme, une voix " permet de contrer l'égoïsme de chacun : on n'a du pouvoir qu'ensemble.

B.P. : Travailler pour laisser des choses derrière nous : voilà la question fondamentale.

A Oxalis nous laisserons quelque chose à ceux qui nous suivent, même si notre entreprise en tant que telle disparaît, en ayant prouvé que l'on peut travailler collectivement sans rapports de concurrence ou d'esclavagisme. Le rôle d'entraînement que nous pouvons avoir par rapport au territoire rural où nous agissons est également important à nos yeux.

Mais le moment présent compte aussi : nous voulons que toute l'action commune contribue à l'épanouissement de chacun, et l'aide à dépasser ses propres limites, aussi bien sur le plan personnel que professionnel.

E.H. : *Votre adhésion à la forme coopérative s'est en fait trouvée en correspondance avec votre conception du travail ; ce n'est pas le cadre coopératif qui a coloré votre rapport au travail...*

B.P. : Ce qui prime est effectivement notre inspiration, notre motivation profonde.

J.Ch.V. : L'exploitation dont j'ai été témoin dans les entreprises non coopératives, où j'ai travaillé depuis l'âge de 14 ans, m'était devenue insupportable. Voilà pour moi une explication importante de mon choix actuel.

valeurs républicaines

M.L. : Choisir un fonctionnement coopératif, c'est tout bonnement adopter, dans le champ de l'économie, des valeurs qui nous paraissent normales sur le registre politique, ou dans la vie personnelle : les valeurs de la devise républicaine tout simplement, qui dans beaucoup de cas semblent interdites de séjour dans l'économie.

E.H. : *Lors des embauches, quels sont les critères de recrutement que vous privilégiez ? Quelle est l'importance des critères strictement professionnels et des critères davantage liés au projet coopératif ?*

G.B. : Au sein de la SCOP Latitude, les embauches n'ont jamais été faites sur le critère d'adhésion coopérative, mais sur les savoir-faire professionnels. Et faute d'un travail de sensibilisation suffisant de ma part et de celle des premiers coopérateurs, nous sommes aujourd'hui en retrait par rapport à un projet coopératif de fond.

B.P. : Le recrutement se fait dans notre SCOP par cooptation, et par rapport au désir des nouveaux collègues de s'intégrer dans notre projet global, dans un projet

de vie lié à un territoire rural. Par ailleurs, nous sommes pluriactifs, et notre activité n'est pas avant tout technique. Les compétences plus spécifiques, chacun peut donc les acquérir en marchant. "Tous capables", tel a souvent été notre slogan.

J.Ch.V. : A l'embauche, je porte attention à l'attitude des personnes vis-à-vis de ceux qui les entourent. Celui qui n'est pas solidaire, même si c'est un bon professionnel, on ne le garde pas. L'égoïsme a déjà une telle emprise parmi les salariés-sociétaires qu'il faut veiller à ne pas l'aggraver par les embauches. Intégrer dans une coopérative un cadre qui n'a pas de recul par rapport à la logique du "gagner plus" et du mépris de l'autre que transmettent les grandes écoles, c'est ouvrir au loup la porte de la bergerie !

M.L. : Nous savons nous aussi par expérience à quel point le projet coopératif est fragile, et peut être menacé par un ou deux nouveaux collègues qui ne le partagent pas. Nos embauches correspondent donc à des rencontres, dans lesquelles la compétence professionnelle compte bien moins que la motivation pour notre projet global (travailler autrement, mutualisation des biens et des projets, revitalisation rurale, etc.). Par la suite, chacun trouve sa place.

Cette logique peut représenter un frein sur le plan économique, elle peut générer de temps à autre des dysfonctionnements techniques, mais elle est vitale.

E.H. : *Est-ce le rapport différent au capital qui change aussi le regard que l'on porte sur son travail ?*

M.L. : Le capital, dans notre entreprise, est à sa place d'instrument de l'action.

B.P. : Il a aussi pour fonction de formaliser l'engagement des coopérateurs. A la différence par exemple du secteur associatif, dans lequel même le salarié le plus militant n'est que salarié.

J.Ch.V. : L'apport en capital des coopérateurs a du sens en ce qu'il leur permet à la fois de participer à une entreprise qui durera après leur propre départ (2), et de percevoir au moment de leur passage à la retraite, si l'entreprise marche bien, un revenu supplémentaire, qui peut être important.

décider ensemble

E.H. : *Comment se prennent les décisions concernant le travail ? Notamment celles qui ont des implications sur le travail de chacun ?*

J.Ch.V. : Les prises de décisions jour après jour ne sont pas différentes en SCOP de celles des autres entreprises. Ce qui diffère, c'est le débat autour de la stratégie d'entreprise, les réunions régulières entre coopérateurs, dont les syndicats critiquent parfois l'existence... Mais à propos des décisions elles-mêmes, il faut savoir trancher, et ne pas dévier.

M.L. : A Ambiance-Bois, nous avons l'habitude de prendre collectivement les décisions importantes, soit en conseil, soit en assemblée (3).

(2) Du fait de la constitution des "réserves impartageables".

B.P. : Lorsque la ligne directrice est claire, la prise de décision ne pose pas de problème. Le leader, c'est le projet.

Les décisions stratégiques sont donc prises collectivement, au cours de réunions-bilans qui permettent de réexprimer les orientations d'Oxalis. A l'intérieur de ce cadre, les décisions de fonctionnement sont à l'appréciation des responsables de secteurs d'activité. Cela devient une question de bon sens. Quant aux décisions qu'il faut prendre suite à des imprévus, ou des demandes extérieures, notre choix est, dans certaines limites, de récuser l'urgence et de laisser mûrir l'option qui fera consensus.

E.H. : *Comment le volet " formation " est-il intégré dans le projet et le quotidien de votre coopérative, qu'il s'agisse de la formation strictement professionnelle ou de la formation coopérative ?*

B.P. : On prend le temps d'une formation sur le tas : faire avec la personne, mais aussi lui laisser la place de prendre des initiatives et le droit à l'essai-erreur en expérimentant par elle-même. C'est valable à la fois sur les tâches à accomplir et sur la gestion globale de l'entreprise. Cette pratique a une valeur humaine indéniabile, même si elle nous a parfois mis en difficulté sur le plan économique.

Mais la formation ne correspond pas seulement à des acquisitions précises sur une période donnée. On apprend sans cesse en se frottant aux autres.

J.Ch.V. : Chez Bourgeois, la formation coûte très cher à l'entreprise, y compris pour des formations coopératives. Mais le résultat n'est pas à la hauteur de cette dépense. Un certain nombre des coopérateurs n'ont pas acquis une attitude de formation.

M.L. : Le pragmatisme nous guide pour les formations professionnelles. Par contre, pour la formation à la coopération, les données ne sont pas si simples : peut-on se former à un fonctionnement coopératif ? C'est difficile, voire impossible. On l'apprend seulement en le vivant quotidiennement. La coopération, ce n'est pas un savoir, c'est une pratique.

Ce qui fait en définitive notre identité, ce n'est pas fondamentalement notre capacité de construction-bois etc. mais notre projet collectif. Et c'est cela qui doit être transmis. Avec le réseau REPAS (4) nous avons travaillé la question, d'où la mise au point depuis 1996 d'un parcours de " compagnonnage " ouvert à ceux qui veulent découvrir d'autres façons d'entreprendre. A ce niveau également, logique de partage d'expérience et non approche didactique.

J.Ch.V. : Le fonctionnement coopératif lui-même, avec ses procédures de décision collective, génère un besoin de formation. Pour pouvoir prendre part à la marche de la coopérative, tous doivent avoir un minimum de formation économique.

Mais pour ce qui est de la formation à l'esprit coopératif, au risque d'être dût, je dirais qu'on est coopérateur ou qu'on ne l'est pas, et cela se joue dès l'école maternelle ! Je suis persuadé de perdre mon temps à essayer de faire comprendre la coopé-

(3) Ambiance-Bois est une Société Anonyme à Participation Ouvrière ; une part de son capital est donc détenue par des associés non-travailleurs, et certains travailleurs ne sont pas actionnaires.

(4) Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires.

ration à des personnes foncièrement individualistes. Notre SCOP fête ses vingt ans en 2001, et 30 à 40 % des coopérateurs ne le sont toujours que sur le papier.

la coopération, une culture

Les actions de formation ou les efforts de tous, encadrement, collègues, ou même Comité d'entreprise n'y changent presque rien. C'est pour cela que l'embauche est un moment-clé pour la poursuite d'une action coopérative.

B.P. : La coopération, c'est une culture, pas un savoir. Et on en est effectivement plus loin quand on a vécu, dès les premières années de scolarisation, des situations de compétition et non de coopération entre élèves. Mais réussir ensemble un objectif commun, cela peut s'apprendre aussi à l'école.

G.B. : C'est vrai que les égoïsmes sont tenaces. Mais je suis persuadé que si l'on met en place au sein d'une SCOP - ce que d'ailleurs je n'ai pas fait - une formation bien cohérente à la coopération, les personnes peuvent évoluer.

E.H. : *La référence coopérative a-t-elle des implications sur ce que l'on accepte ou non de produire ?*

B.P. : Bien sûr, la forme et le fond sont liés. Produire des biens nuisibles pour la société ou la planète serait pour nous impossible. La façon de produire et les caractéristiques de ce qu'on produit sont aussi importantes. Il faut viser la cohérence entre tous les maillons de la chaîne.

M.L. : En soulignant que ce choix n'est pas avant tout une question de statut juridique. Pour nous, il y a convergence entre les deux. Mais l'éthique n'est pas la propriété des coopératives ; et à l'inverse, on peut bien envisager que des coopérateurs produisent n'importe quoi.

J.Ch.V. : Débat difficile... Devons-nous refuser de livrer des fours à l'armée ?

M.L. : Je ne sais pas. En tout état de cause, l'option que vous prendrez n'est pas, à mon avis, en relation directe avec le choix de travailler en coopérative.

G.B. : Nous n'avons pas refusé des commandes de cartographie pour des raisons éthiques, du fait des caractéristiques du donneur d'ordre. Et nous en avons accepté, par exemple pour le Commissariat à l'Energie Atomique, qui auraient pu tout autant être repoussées... Au démarrage d'une société, quelle qu'elle soit, il faut savoir saisir les marchés. Et comme dans le cas de la SCOP Bourgeois, avec ses 250 salariés, on ne peut se permettre de refuser largement des commandes, au risque de mettre l'emploi en difficulté.

Cette question de l'éthique de nos productions coopératives est donc complexe, et renvoie aussi à des arbitrages et des convictions assez personnels.

J.Ch.V. : Les seuls clients à qui nous refusons de livrer sont les groupes et institutions dans la ligne du Front National.

Les scop : une identité entrepreneuriale singulière

Lors de leur congrès national de 1999, à Lyon, les Scop (coopératives ouvrières de production) ont affirmé leur appartenance à l'économie sociale et solidaire, désormais inscrite dans le préambule des statuts de la Confédération Générale des Scop. Si elle peut paraître naturelle à certains, cette revendication n'allait pourtant pas de soi et la question a fait débat. En effet, si cette appartenance se fonde évidemment sur le système de valeurs que les Scop partagent avec les autres composantes de l'économie sociale et solidaire, leur identité spécifique leur confère une place toute particulière.

En cela, elles constituent pour l'économie sociale et solidaire son seul lien vivant et réel avec la réalité entrepreneuriale d'aujourd'hui. Et parce qu'elles veulent concilier, dans l'exercice de leurs activités, performance économique et recherche d'un fonctionnement démocratique au service d'un projet collectif, les Scop constituent aussi le seul modèle entrepreneurial alternatif.

C'est pourquoi le développement des Scop, c'est-à-dire des « entreprises coopératives », est un enjeu qui les dépasse et concerne toute l'économie sociale et solidaire : il y va de la présence de son système de valeurs dans les pratiques économiques « quotidiennes », présence indispensable à son rayonnement. Des liens très constructifs commencent d'ailleurs à se tisser entre les Scop et les associations, qui sont susceptibles de renforcer cette présence en même temps que la cohérence de l'économie sociale et solidaire.

En France, les Scop et leurs filiales représentent aujourd'hui plus de 1 500 entreprises ; elles emploient près de 35 000 personnes et réalisent près de 20 milliards de chiffre d'affaires.

De plain-pied dans l'économie de marché, les Scop sont d'abord des entreprises, et plus exactement des PMI-PME et des TPE (Très Petites Entreprises), dispersées dans une grande variété de métiers. Leur identité d'entreprises (d'une certaine façon « comme les autres »), la diversité de leurs activités, leur taille (1) aussi, font des Scop la seule composante de l'économie sociale qui ouvre au plus grand nombre l'accès à l'acte d'entreprendre.

Dans l'élan de renouveau que connaissent aujourd'hui les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les Scop peuvent sans doute, sur cette base, se développer. C'est leur volonté. Mais elles ne pourront le faire de façon significative que comme composante d'un ensemble plus vaste et plus puissant, c'est-à-dire en cohérence et en synergie avec les grandes composantes de l'économie sociale et solidaire. Elles ne pourront le faire, également, qu'à partir de ce choix stratégique : le renforcement de leur présence dans le secteur des services, qui est le secteur le plus créateur d'emplois, mais aussi celui dans lequel les Scop sont traditionnellement sous-représentées (2).

Guy Babolat

Directeur de l'Union Régionale SCOP Entreprise Rhône-Alpes.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS (Rhône-Alpes)

	TOTAL DES EMPLOIS	EMPLOIS DANS LES SCOP
INDUSTRIE	25%	41%
BTP	6%	25%
TERTIAIRE	70%	34%
TOTAL	100%	100%

Source : INSEE, UR Scop.

(1) La taille moyenne des Scop (hors filiales) est actuellement de 20 salariés.

(2) Cf. tableau.

B.P. : Je ne peux pas, et ne veux pas, savoir les opinions de ceux qui achètent nos confitures... Ce serait un réflexe de toute-puissance ! Par contre, nous tenons à mettre en œuvre une agriculture biologique. De cela, nous sommes responsables et redevables.

E.H. : *Votre inscription dans l'environnement local peut s'expliquer par des pré-occupations de maintien ou de création de nouveaux emplois. Mais au-delà de ces considérations économiques, avez-vous des relations spécifiques à votre environnement ? Pourquoi son développement vous concerne-t-il ?*

M.L. : Nous sommes installés dans un territoire rural dit " défavorisé " (5) et ce n'est pas sans conséquence. Cette localisation correspond à une proximité avec nos sources de matières premières (bois). Mais elle recouvre aussi une obligation de citoyenneté locale pour notre entreprise. Ce qu'elle fait a forcément de l'importance, à la différence de l'impact que nous aurions dans une grande ville.

en relation

G.B. : Même si nous travaillons souvent pour et avec les collectivités locales, je ne pense effectivement pas que notre coopérative, basée en plein Lyon, ait un impact de développement local. Des relations, suivies, et sur un même territoire, entre fournisseurs et clients ne suffisent pas à cet objectif-là.

J.Ch.V. : Ce qui est certain, c'est qu'une entreprise, à plus forte raison une coopérative, ne peut vivre sans appui sur son environnement.

B.P. : Oui, on ne peut exister en étant coupé des autres. On est forcément concerné, en rural, par le territoire sur lequel on est implanté ; mais au-delà, nous faisons des choix, par exemple d'achats sur place, ou plus largement de travail avec tous les acteurs locaux (agriculteurs, accompagnateurs en montagne, réseaux locaux associatifs...) pour un développement du territoire.

J.Ch.V. : Il faudrait mentionner aussi toute la place que des membres de notre coopérative prennent dans le tissu associatif local : sports, vie culturelle, etc., ou comme élus locaux.

E.H. : *Parler de développement, c'est privilégier l'action à moyen terme (pour la personne, pour l'entreprise, pour l'environnement local). Pensez-vous que vous êtes davantage inscrit dans ce moyen et long terme que les autres entreprises (6) ?*

B.P. : " L'union fait la force " : cela s'applique aussi à la capacité de résistance d'une entreprise dans la durée.

M.L. : En coopérative, l'intérêt général passe avant l'intérêt des individus ; il y a donc plus de chances pour que l'on s'y intéresse au moyen terme, et même au long terme.

(5) 6 hab./km²
sur le canton d'implantation
d'Ambiance-Bois.

(6) «Les coopératives
se projettent plus facilement
dans le long terme.

La pérennité de leur
entreprise est une
des premières motivations
de l'engagement
des coopérateurs»
(Arielle Hyver,
UR SCOP Rhône-Alpes).

Le pari d'une entreprise pour les habitants

Dans les quartiers dits "sensibles" où "de relégation" dans lesquels elles sont implantées, les Régies de quartier (associations tripartites habitants - mairie - organismes de logement social) agissent sur plusieurs registres complémentaires (1). Leur impact le plus visible tient aux services concrets (nettoyage, réparation, entretien des espaces extérieurs, sécurité...) qu'elles rendent sur place ; ces services sont assurés par des salariés résidant dans le quartier, avec ce que cela suppose comme propositions de formation. Elles ont également un rôle d'éducation populaire, de facilitation des solidarités entre les habitants, de médiation entre ceux-ci et toutes les composantes de la ville extérieures au quartier.

Après dix années de direction d'une Régie de quartier (Grenoble-la Ville Neuve), Claire Bousquet est chargée du développement de ces réalisations au Comité National de Liaison des Régies de Quartier - CNLRQ (2) - ; cet organisme, autour d'une Charte de référence, agréé et soutient ces institutions très particulières et toujours fragiles, et surtout inscrit leur action et leur réflexion dans un mouvement bien plus large autour de l'insertion par l'activité économique, de la promotion des citoyens les plus pauvres, de l'économie solidaire (3).

Economie et Humanisme : *Les Régies de quartier insistent volontiers sur le fait qu'elles sont des entreprises. Leur solidité dans ce domaine est-elle le fondement de leur crédibilité auprès des habitants ?*

Claire Bousquet : Oui, mais dans une grande complexité : la crédibilité de la Régie vient en premier lieu

du fait que des habitants en deviennent les salariés, et qu'à ce titre ils sont intégrés dans une réflexion collective sur leur quartier, leur ville. Ils peuvent ainsi, en lien avec la formation qu'ils acquièrent en parallèle, peser eux-mêmes peu à peu sur leurs conditions de vie. A ce titre, la Régie fait un travail d'éducation populaire à partir de son identité d'entreprise. Bien sûr, Elle ne permet pas à tous les habitants de prendre la parole et d'être actifs aussi intensément, mais autour de ce noyau d'habitants-salariés, des concertations sont très fréquentes avec tous ceux qui le souhaitent (4). Formellement, par des réunions, et informellement, par tout ce qui est exprimé aux travailleurs de la Régie.

En second lieu, le fait même d'être pourvoyeur d'emplois dans un quartier est très important ; cela reconstruit un certain flux économique - nous sommes conscients de ses limites - et surtout, cela change l'image qu'a l'habitant vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres : à une perception d'assisté se substitue une perception de femme ou d'homme "comme les autres". Par son travail, il est intégré dans une relations de droits et de devoirs. Il faut entendre la façon dont les enfants parlent de l'embauche de leurs parents à la Régie, même si elle ne leur procure que dix heures de travail par semaine ! De plus, le fait que leurs tâches soient à la fois difficiles et utiles les valorise un peu plus. Nous touchons donc du doigt ce que représente le respect du droit au travail.

E.H. : *A son lancement, ou dans le courant de son activité, une Régie privilégie-t-elle le volume d'emploi qu'elle peut créer dans l'immédiat, sa pérennité d'entreprise à moyen terme, son autonomie... ?*

(1) Leur appellation de " Régies ", utilisée en premier lieu dans le quartier de l'Alma-Gare (Roubaix) en 1985, réfère au travail d'une régie de théâtre ou de spectacle, avec son rôle complexe de coordination, et non à celui des régies immobilières. Cf le dossier publié par *Economie & Humanisme* avec le CNLRQ, Pour des quartiers citoyens, *Economie & Humanisme* n° 322, juillet 1992.

(2) 47 rue Sedaine - 75011 Paris.

(3) Le CNLRQ est membre de l'Inter Réseaux de l'Economie Solidaire.

(4) Lire **J. Clermidy** et **A. Hyver** " La promotion des habitants, nerf de l'action ", *Economie & Humanisme*, n° 346, octobre 1998.

C.B. : Avec quelques nuances car les Régies ne sont pas fondues dans un moule (5), on peut affirmer que la solidité de l'entreprise, et son équilibre financier, sont la première préoccupation, la première source de tension pour ses responsables. La contrainte centrale, dans ce domaine, tient à l'implantation de la Régie sur un territoire précis. Il est vital d'être constamment très en phase avec les organismes de logement social et les autres donneurs d'ordre locaux. La Régie, sur le plan technique, n'a aucun avantage à faire valoir (voire des handicaps car elle emploie des personnels au départ en grande difficulté) ; c'est par sa compréhension globale de ce qu'est le quartier, et à cause de l'implication des habitants en son sein, qu'elle peut proposer une réelle qualité d'intervention.

A partir de là, certaines Régies seront gérées d'une façon plus participative, en partageant le travail et en associant le maximum de salariés ; d'autres adopteront une logique d'affectation de leurs ressources plus classique en terme de postes de travail. Je pense que la souplesse dans la gestion des commandes et des emplois est très importante. Il n'y a pas de " bon " contrat de travail : tel salarié sera aidé dans son intégration sociale par un CDI de cinquante heures par mois, tel autre par un CDD de trois semaines à temps plus que plein... Les Régies ont à prendre en compte la complexité à tous les

niveaux : attentes des donneurs d'ordres, itinéraires et besoins des salariés, vécu du quartier.

E.H. : *Retrouver ou acquérir une position économique de salarié, est-ce forcément socialisant ?*

C.B. : Oui, au moins en partie, et surtout lorsqu'il s'agit d'un accès à l'emploi après un très long chômage. Dans ce cas, la signification " banale " du statut de salarié s'en trouve accrue : au regard des autres, les personnes concernées vivent une interruption de la spirale de la pitié ou du rejet plus ou moins raciste ; elles voient s'enclencher un processus de reconnaissance de leur valeur. Renouer avec le salariat, c'est souvent aussi se redonner des droits oubliés : celui de se soigner, d'acheter des lunettes, celui de prendre la parole dans le milieu scolaire fréquenté par ses enfants, celui de prendre part à des activités de formation ou de loisir, celui de faire des cadeaux...(6). Le contexte relationnel de la Régie vient renforcer ces atouts.

Rien d'automatique cependant dans ces chemine-ments ; on peut penser en particulier à la difficulté des Régies à répondre par les emplois et les rémunérations qu'elles proposent aux attentes aussi immenses qu'immédiates des jeunes.

propos recueillis par Vincent Berthet

(5) On compte actuellement 130 Régies de quartier en France, 28 en Belgique, 26 aux Pays-Bas, et 10 en Italie, regroupées au sein de l'Association Européenne des Régies de Quartier.

(6) Lire sur ce thème la publication régulière *Les cahiers du CNLRQ*. Cf. également " Le pari de l'emploi pour tous ", Hors-série *Economie & Humanisme* n°6 - en partenariat avec la FNARS -, mai 1998.

Ce qui rend l'alternative économique féconde et aléatoire...

par Vincent Berthet

Ils peuvent s'appeler boutique ou réseau de "commerce équitable", "système d'échange local", "banque du temps", groupe d'auto-promotion, "jardin de cocagne", "Régie de quartier" (1)... ou encore adopter la visibilité d'une coopérative, d'une mutuelle, d'une association ordinaires, comme un certain nombre de coopératives de production ou comme Habitat et Humanisme : ces dispositifs sont parties prenantes des mouvements de société. Mais ils assument sans complexe une dimension d'intervention économique. Ils prennent même le pari que leur activité, au-delà de ses impacts locaux qui ont en eux-mêmes un sens (2), une capacité de transformation de la vie collective, et de ce registre du fonctionnement social, farouchement autonomiste, qu'est l'économique.

Ce pari est incertain et risqué, mais peut-être précisément parce qu'il accepte cette part de risque, avec ce qu'elle implique comme exigences pour les organisations d'économie solidaire, il a sa cohérence (3). Celle-ci s'enracine dans une conviction fondamentale, récusant la prétendue surpuissance de l'économique. Et à bien observer les pratiques de ces entrepreneurs "différents", elle met aussi en jeu deux leviers d'action, la confiance et la réciprocité.

Ces deux dynamiques s'apparentent à la fois à des finalités - des utopies ? - et à des moyens, fragiles et efficaces, de progression collective. Choisir, ou accepter, ces leviers d'action, c'est construire son projet, son identité économique dans le paradoxe, dans la tension. C'est aussi se donner la capacité de correspondre de plus près à l'identité elle-même paradoxale et fracturée de l'homme, parfois plus grand dans la détresse que dans le bien-être, et à la complexité irréductible de ses besoins et des fonctionnements sociaux. Cette approche est délestée de la prégnance de cette pseudo-utopie qu'est la rationalité technicienne (dont le décalque est l'énoncé des "lois" économiques). Elle peut donc maintenir ouverte la possibilité d'une interaction entre la structuration de l'économie et les valeurs considérées comme essentielles pour le devenir de l'homme : la paix nourrie de la justice et de la confrontation des différences, la compatibilité entre le bien-être d'aujourd'hui et celui des générations à venir, la liberté laissée à chacun, "personne reliée" (4), d'approfondir et de déployer toutes les dimensions de son être...

(1) Lire sur l'ensemble de ces réalités françaises ou étrangères les articles fréquemment publiés par *Economie & Humanisme* (dossiers "Le développement local, une dynamique internationale", n° 350, octobre 1999, "RMI : la fraternité sous conditions ?", n° 351, décembre 1999...).

(2) Postes de travail ouverts à des publics en difficulté vis-à-vis de l'emploi, prestations de biens ou services essentiels répondant à des besoins mal couverts, apports éducationnels ou culturels, activités permettant de lutter contre l'isolement et les facteurs d'exclusion...

(3) Concernant ce débat, voir les articles de synthèse approfondis de **G. Azam**, "Economie sociale : quel pari ?" et **B. Eme**, "L'économie sociale, entre fonctionnalité et autonomie de projet" in *Economie & Humanisme*, n°347, décembre 1998 (dossier "Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?").

(4) La fin de l'année 2000 aura été marquée par des séminaires et publications autour d'E. Mounier (mort en 1950) et de son "personnalisme communautaire".

une perspective socio-économique

Un refus, une objection, une dissidence... les promoteurs des initiatives économiques de changement social récusent radicalement - et parfois avec quelques illusions - la détermination de la vie collective et de leur vie personnelle - ils sont en général très conscients de leur droit individuel à une qualité de vie - par les "lois" économiques. Ils combattent les injonctions et contraintes de la marchandisation qu'ils observent même autour des besoins de base comme l'approvisionnement en eau, réfutent la logique du court terme et des "nécessaires" perdants.

"Au début était le marché", la formule de Williamson (5) signifie qu'on imagine une société où les transactions se feraient exclusivement par le marché. Une telle méthodologie n'est pas acceptable. Même si un marché peut se créer dans un domaine particulier, il est parfois souhaitable qu'il ne s'y développe pas.

Le "principe d'économicité" fait non seulement courir des risques à chacun mais également des dangers au niveau des valeurs. Par exemple, un marché de "grand-mères" s'est récemment créé au Japon pour remédier à l'isolement familial des jeunes enfants. Est-ce souhaitable ? Les économistes néoclassiques répondent qu'ils n'ont pas à se poser cette question : "nous ne portons pas de jugement moral, prétendent-ils, seul le marché décide". Force est de constater qu'à l'intérieur d'une firme, c'est souvent ce qui se passe : la raison est dérivée du marché qui porte le produit le plus vendu. Mais dans la société en général, et dans le milieu associatif en particulier, là où le marché n'est qu'accessoire, un tel *a priori* n'a aucun sens : la raison calculatrice ne peut jamais submerger le sens que les hommes s'assignent. Dans une perspective socio-économique, l'ordre des moyens n'est pas séparable de celui des finalités car, *in fine*, **aucun fait économique n'a d'existence s'il ne mobilise pas de valeurs implicites.**

Jacques Prades

GRESOC, Université Toulouse II Le Mirail

En témoigne par exemple leur rapport au temps : "*Their time is not money*". Ils le valorisent comme instrument de liberté et de créativité plus que de possible gain, l'échangent, le donnent, dans une grande souplesse. Il est pour eux source et ressource (6). Ils en ont en quelque sorte une perception et une pratique lyrique, ou artistique.

Leur rapport au travail est lié à leur rapport au temps, et il n'est guère plus conforme aux canons de la "modernité" économique (7).

Quant à leur rapport au capital, et plus généralement à l'avoir, il est innovant en certains cas, mais il s'abstrait moins facilement des logiques dominantes. On n'est que peu maître des conditions d'obtention d'un crédit... conditions qui tendent à s'uniformiser, à se rigidifier (8), y compris du côté des bailleurs de fonds publics : adoption d'une logique de "projets" délimités, critères de solvabilisation des initiatives... Des initiatives évidemment utiles, mais sans équation économique favorable, se trouvent ainsi impossibles. La situation en ce domaine n'est cependant pas immobile ; la mise au point d'alternatives "solidaires" aux exclusions bancaires de toute sorte est un champ de mobilisation essentiel, peu défriché encore (9).

(5) O. E. Williamson, *The Economic Institutions of Capitalism : Firms, Markets and Vertical Contracting*, Free Press, New York, 1985.

(6) "L'hybridation de "vrais" emplois et d'engagements volontaires" a été dès 1990-1991 relevée comme composante essentielle des émergences d'une "économie solidaire" par Jean-Louis Laville et les promoteurs de ce concept.

Cf. J.L. Laville, "Les ressources de l'économie solidaire", *Economie & Humanisme*, n° 334, octobre 1995.

(7) Lire sur ce point les propos rapportés dans l'article table-ronde ci-après.

(8) Lire Ch. Guéné et Y. Vigagnol, "Libéralisation financière, exclusion bancaire et troisième voie ?", *Economie & Humanisme*, n° 352, avril 2000.

(9) Cf. l'ensemble du dossier "Investir contre l'exclusion. L'épargne solidaire en Europe", *Economie & Humanisme*, n° 352, avril 2000.

Ainsi ceux qui promeuvent, parfois depuis très longtemps, une certaine démarche socio-économique, n'inversent pas d'un bloc les relations entre l'économie et les autres volets de la vie sociale ; mais à tout le moins, ils s'affranchissent partiellement des déterminations économiques les plus courantes ; en conséquence, leur agir est une parole, une prise de position, une brèche.

dynamique de la confiance

La confiance est pour les tenants de l'économie à finalité sociale un objectif et partiellement un moyen d'action. Le rôle de la confiance mutuelle dans les échanges et les relations de travail les plus " purement " marchands est assez largement admis (10). *A fortiori* est-elle une composante centrale pour une économie qui se revendique sociale.

Elle l'est tout d'abord pour une raison de nécessité. Les dispositifs de " commerce équitable " l'illustrent par excellence : ils supposent des engagements mutuellement respectés entre des protagonistes éloignés les uns des autres, nombreux, très divers, alors précisément que les moyens de contrôle de l'effectivité de ces engagements sont faibles. A une échelle restreinte, il en est de même dans un système d'échange local : la parole même d'un " vendeur " fait foi de la qualité du produit ou même du service qu'il met en circulation, et dont les caractéristiques techniques sont ignorées de la plupart des " acheteurs " ; le principe " convivial " du SEL prohibant l'irruption d'un tiers chargé du contrôle...

En fait, cet exemple le montre bien, l'échange ou le partenariat de travail tendent à être insérés dans une logique relationnelle en économie solidaire. Ils le sont nettement dans le cas des SEL, des banques du temps, des néo-mutuelles locales de services familiaux... organisées sur un territoire restreint. " Le bien, c'est le lien ", résume à propos des SEL l'économiste F. Plassard (11). La compétence et la probité des " vendeurs " de biens ou services sont " gagées " dans ces cas-là sur leurs attentes relationnelles, et non sur leur intérêt avant tout matériel.

Le dialogue et la confiance sont un cadre et un moyen d'action d'autant plus adaptés qu'une entreprise fonctionne collégialement et (ou) dans une grande autonomie laissée à ses membres, ce qui est fréquent dans la " nouvelle économie sociale ", pour le meilleur et parfois le pire. Cette dynamique de la confiance donnée et reçue - pas de contrôle des horaires de travail par exemple, quel que soit le " grade " des personnels - est présentée par les entreprises concernées comme indispensable à leur projet global participatif et humanisant (elles préfèrent prendre le risque d'un abus plutôt qu'adopter des fonctionnements de type hiérarchique) ; la maximisation de la confiance viendrait par ailleurs libérer les potentiels d'investissement des uns et des autres dans la structure. Une efficacité en découle ; et cette dynamique de la confiance semble compenser, sur le plan de la " reconnaissance " des uns par les autres, la faiblesse courante des rémunérations.

Ces réalisations tendent à indiquer ainsi qu'il est possible de structurer une entreprise économique viable sans rapports de domination internes et externes, et que l'accumulation maximale, l'avoir collectif et individuel, ne sont pas les principaux - à tout le moins pas les seuls - moteurs de l'investissement dans une activité éco-

(10) En particulier dans le cadre d'un affinement de la théorie des contrats (**E. Lorenz**, " Confiance, contrats et coopération économique ", *Sociologie du travail*, n°4-96, 1996 ; **P. Joffre**, " L'économie des coûts de transaction ", in **G. Charreaux et alii**, *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*, Economica, 1989).

(11) Lire par exemple son article dans *Economie & Humanisme*, n° 340, avril 1997.

nomique. Leur impact est, sur ce point encore, symbolique, voire politique dans le cas où ces “ entreprises ” se donnent des instruments d’expression collective et de coopération avec le syndicalisme ou d’autres aspects du mouvement social.

A l’évidence, les fonctionnements collectifs en harmonie avec cette logique de confiance sont exigeants pour les bénévoles, les salariés, les militants concernés. Ils mettent en jeu des capacités d’écoute, de dialogue, de patience face aux lenteurs d’une prise de décision suffisamment concertée... Nombre de membres de ces organisations eux-mêmes issus du monde de l’entreprise - jeunes retraités notamment - sont dérouterés, voire en réaction, face à ce “ désordre raisonné ”. Les organisations assimilables à l’économie solidaire sont également plus immédiatement sensibles aux aléas des comportements et (dé)mobilisations personnels, et aux conflits entre sociétaires ou coopérateurs (12).

réciprocité et vulnérabilité

La réciprocité est un levier d’action largement lié à la confiance. Elle s’en distingue, au fil du temps, par ses implications plus concrètes dans la vie des organisations. Elle a aussi pour caractéristique de s’appliquer aux échanges de chaque organisation avec l’extérieur. A la fois par réalisme - l’isolement est mortifère pour toute innovation ou réalisation originale, à tous les stades de son existence - et pour faire progresser leur projet, les organisations d’économie sociale font alliance : entre elles - quoique souvent trop peu, alors qu’une pratique de commandes croisées les conforterait (13) - et avec des organismes très divers : collectivités locales, bailleurs de fonds privés, fondations...

La réciprocité est donc vécue comme un outil pour une action directe plus ample (14) et une voie de diffusion des idées : les alliances entre secteur associatif et secteur privé (banques, entreprises, grande distribution...) sont perçues comme des occasions ou des espaces d’échanges entre responsables, et de sensibilisation : au facteur humain dans l’économie, aux droits des peuples pauvres, à la prise en compte des publics menacés d’exclusion... Il est à relever que ces influences sont réciproques ; le coefficient de risque “ requis ” pour ne pas vivre replié, et cependant “ supportable ”, est évalué très diversement selon les organisations. Mais les dérives et pertes d’identité du secteur non-marchand dans l’adoption de pratiques de marketing (15), par exemple, ne peuvent qu’inciter à une certaine vigilance, ou tout au moins à une clarification des objectifs et moyens de ces partenariats.

La puissance des pratiques de réciprocité trouve enfin une limite dans leur difficulté à se déployer hors d’un contexte de relations interpersonnelles directes. En ce sens, les récentes réalisations d’économie sociale ou solidaire qui mettent en œuvre une réciprocité indirecte, ou médiatisée (d’où le besoin de “ monnaies locales ” d’un type ou un autre) méritent une attention particulière, car elles sont susceptibles à l’instar des mutuelles, des CUMA (Coopératives d’Utilisation de Matériel Agricole) ou des coopératives de crédit, de viser un impact plus important sur la vie collective ou sur un territoire donné et son développement.

(12) D’autres types de perturbations sont dus aux conflits, aux frustrations, au stress en système hiérarchisé : *turn over* rapide, démotivation, absentéisme..

(13) Le milieu de l’économie sociale ou solidaire est aussi un domaine privilégié de rivalités entre personnes et entre organisations, y compris bien sûr autour de la “ pûreté ” plus ou moins grande des militants et des initiatives.

(14) Cas de la mise en vente du café “ solidaire ” sous label Max Havelaar en grandes surfaces par exemple.

(15) Lire E. Dacheux “ Marketing et organisations non marchandes : une erreur d’aiguillage ” in *Economie & Humanisme*, n° 341, juin 1997.



Banque, partenaire des associations

*Pour vous, nous avons élaboré des services spécifiques
pour chaque type de situation que vous rencontrez.*

*Dans chaque région, nos agences assurent une présence active
et vous proposent :*

- des crédits d'investissement : prêt à moyen et long terme à taux fixe ou variable, crédit-bail mobilier et immobilier
 - le financement de vos besoins d'exploitation : mobilisation de créances, crédits court terme et cautions, opérations sur l'étranger
 - des placements pour optimiser votre trésorerie : SICAV, FCP, placements de solidarité, bons de caisse, comptes sur livret...
- des services bancaires et des téléservices (opérations à distance sur vos comptes)

Pour en savoir plus, contactez nos agences :
1 place Louis-Pradel-B.P. 58-69201 LYON cedex 01
Tel. 04 72 98 06 00
103, avenue Maréchal de Saxe-69423 LYON cedex 03
Tel 04 72 84 46 00

 **CREDIT
COOPERATIF**
UNE BANQUE POUR ENTREPRENDRE ENSEMBLE

3

Débats

*L'économie sociale,
au-delà d'elle-même*

**Que peuvent attendre les sociétés de
cette économie à visée solidaire ?
Quelles voies de dialogue privilégier ?**

L'économie solidaire : «réminiscence» de l'économie sociale ?

par **Alain Lipietz***

Les idées d'économie sociale et d'économie solidaire font un retour presque inattendu sur le devant de la scène, en tout cas totalement inattendu il y a peu encore, et ce retour est relativement non conflictuel. Il n'y a pas, contrairement à ce que l'on aurait pu penser il y a deux ans, conflit entre les tenants de ce que l'on appelle économie solidaire et ce que l'on appelle économie sociale.

Ces courants se regardaient alors en chiens de faïence. « Petits cons de la dernière averse », comme dirait Brassens, contre « vieux cons des neiges d'antan ». Les « vieux cons des neiges d'antan », c'est ce que l'on dénomme l'économie sociale instituée : l'ensemble des mutuelles, coopératives et associations. Cette définition lexicalisée, on ne peut plus la changer, elle a été pratiquement gravée, en France, dans la loi Rocard de 1982. C'est une certaine façon de faire les choses sous la forme d'institutions, coopératives, mutuelles ou associations, qui ont deux points « et demi » en commun.

Premier point : ce sont des sociétés de personnes, des institutions au sein desquelles chaque personne a une voix. La décision n'y est pas prise en fonction de la quantité de capital investie. Deuxième caractéristique : les réserves (constituées par les excédents accumulés, par exemple), ne sont pas partageables. La coopérative ou l'association survit à tous ses sociétaires, ce qui en fait une création collective, mais qui n'appartient plus à personne en particulier une fois qu'elle est créée. Cette caractéristique est commune aux coopératives, mutuelles et associations. Enfin, troisième trait, avec quelques nuances, commun : le caractère non lucratif. Les actionnaires coopérateurs peuvent être rémunérés, mais cette rémunération est elle-même limitée. Donc le facteur capital, même quand il est apporté par les travailleurs eux-mêmes, a une rémunération limitée.

L'économie sociale forme un ensemble énorme (sept pour cent du salariat en France), qui assure deux tiers des véhicules personnels, la moitié des logements, qui comprend une banque comme le Crédit Agricole, troisième banque du monde, après avoir été un temps la première, etc. On peut multiplier les exemples pour en souligner le poids. Ces organismes ont une déjà longue histoire, ils sont bien assis, voire aux yeux de certains, rassis.

l'amour, fondement du lien social

En réaction à cette évolution s'était amorcé dès 1970 tout un mouvement d'économie « alternative ». Dans les années 1980, on commence à parler plutôt d'économie solidaire. Nombreux sont ceux qui se lancent ainsi dans l'activité économique, réunis non par le « sous quelle forme ils agissent », mais plutôt par « dans quel

* *Député Vert
au Parlement européen.*

esprit ils le font ». Cette économie est fondée sur l'idée que «le bonheur des autres, c'est aussi notre bonheur». Soit de façon extrêmement directe : “ Mon intérêt, c'est que mon voisin soit dans le bien-être, parce que je peux avoir besoin de lui. Mon intérêt, c'est que le boulanger du coin ne disparaisse pas, parce que j'ai besoin de pain », etc. Soit en fonction d'un idéal utopique beaucoup plus altruiste, fondé sur l'amitié, l'amour réciproque, etc, ce que les anthropologues appellent “ la réciprocité ”.

Economie sociale, économie solidaire : voilà deux concepts qui apparemment ne sont pas exactement identiques. Et pourtant il faut souligner l'existence d'ancêtres communs entre l'économie sociale et l'économie solidaire. L'économie sociale (les coopératives, les mutuelles, les associations) avait exactement, un siècle auparavant, la même idéologie que l'économie solidaire. Un homme comme Derrion, créateur d'une coopérative à Lyon et d'un phalanstère au Brésil, faisait référence à Fourier : le théoricien de l'amour comme fondement du lien social. C'est une théorie complètement oubliée dans l'économie sociale telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

Toujours est-il que la relation n'est en général pas excellente entre “ grands machins ” de l'économie sociale instituée et “ jeunes pousses ” de l'économie solidaire. D'ailleurs, rien, dans l'esprit de l'économie solidaire, n'implique une certaine façon de s'organiser juridiquement. Mais dans la réalité, les jeunes, ou pas très jeunes, qui créent l'économie solidaire dans les années 1970-1980, empruntent l'une des formes de l'économie sociale : l'association ou la coopérative. Dans les années 1970 et 1980, quelques petites nouvelles mutuelles se créent, mais c'est le statut d'association ou de coopérative qui est choisi lorsqu'il s'agit de produire. Par ce canal, des ponts s'établissent, une certaine reconnaissance mutuelle s'amorce, entre «anciens et modernes» : un point commun entre l'économie solidaire et l'économie sociale se révèle être l'amour du métier (1).

Sur le plan du contexte politique français, ces relations ont également été facilitées par la majorité de gauche plurielle au pouvoir depuis 1997. La loi de lutte contre les exclusions (1998) prévoit par exemple que des entreprises “ à vocation sociale ” auront le droit d'être financées à la fois par leur chiffre d'affaires et par l'argent de la redistribution, c'est-à-dire des subventions ou une dispense d'impôts. Des événements comme les Assises de la vie associative (février 2000) donnent aussi l'occasion aux uns et aux autres de prendre la mesure de la convergence de leurs finalités et de leur héritage commun (2). Et le contexte économique général, chargé de menaces pour les activités de l'économie sociale comme de l'économie solidaire, rapproche encore leurs responsables.

Une alliance entre économie sociale et économie solidaire se noue donc pour des raisons fondamentales et pour des raisons, il faut le dire, souvent tactiques : face à Bruxelles, face aux compagnies d'assurance, face à la banque ordinaire, etc. Le champ de bataille est assez compliqué. Par exemple, dans l'Union européenne, on voit à la fois le Conseil européen de Lisbonne (juin 2000) dire : “ Le tiers secteur aura un rôle très important pour parvenir au plein emploi ” ; et en même temps la Commission de Bruxelles supprime son administration chargée du tiers secteur et

(1) A l'origine du mouvement coopératif ou mutualiste français, on trouve souvent des professionnels très qualifiés - docteurs sur tranche, ébénistes, etc - qui ont un savoir-faire et qui n'ont pas du tout envie de passer sous le joug du capital pour le mettre en œuvre.

(2) «Nos enfants croiront avoir de l'imagination, ils n'auront que des réminiscences» (Saint-Simon, cité par *Participer*, publication de la CG SCOP, juin 2000).

dit à l'économie sociale : “ Soit vous vous occupez des très pauvres - c'est-à-dire qu'on comprend l'économie sociale comme l'économie du social, au sens de l'économie des pauvres, l'économie de la survie -, et vous vous avez comme interlocuteur la Direction Générale qui s'occupe du social ; soit vous faites vraiment de l'activité économique, consultez alors la DG qui s'occupe des entreprises ” (3). Une logique de massacre de l'économie sociale est à l'œuvre actuellement dans la Commission de Bruxelles, alors que le Conseil européen a professé le contraire, et le Parlement européen également.

une convergence avec l'évolution sociale

Quant aux perspectives, l'économie solidaire a l'avenir devant elle et va être amenée à revivifier l'économie sociale, jusqu'à la possibilité, à très longue échéance, de devenir dominante. Pour qui veut rompre avec le capitalisme, cette voie-là est la plus crédible : le développement de l'économie sociale, comme forme d'organisation, avec l'idéal de l'économie solidaire.

Pourquoi ce pari ? D'une part parce qu'il a une base économique : parmi les différents domaines de l'économie, celui qui se développe le plus est ce que l'on appelle l'économie de voisinage. Cette économie de voisinage, qui a reposé essentiellement sur les femmes, sur le patriarcat (et qui représente encore la majorité des heures travaillées en France, il ne faut pas l'oublier !), est appelée à se développer au fur et à mesure de la dissolution de la famille patriarcale. Face au patriarcat et face au capitalisme, seules les structures du type associatives, ou coopératives-associatives, ou coopératives, permettent d'être à la fois autonome et solidaire de son prochain. Cette approche requiert un double financement (privé et public), du fait que l'on y sert des clients de façon marchande, et que l'on remplit en même temps une mission d'intérêt général (4).

La désagrégation du patriarcat, l'impossibilité de le remplacer par un tout salariat (on n'imagine pas un salarié qui aurait pour fonction de jouer le rôle de mère ou de père de famille, ni une femme de 75 ans se chargeant de sa mère centenaire !) font que les structures du type économie sociale vont être amenées à occuper un champ immense. Au cours du XXIème siècle, le gros de l'activité économique consistera en cela : s'occuper les uns des autres.

Autre exemple : la culture. La culture a toujours été, dès l'instant qu'elle s'est détachée de l'Eglise, un élément du tiers secteur. Mais, après tout, la troupe de Molière n'était-elle pas déjà une coopérative subventionnée par Colbert ? Par définition, la création culturelle demande, pour son existence même, avant même de servir des spectateurs particuliers, un financement social collectif couvrant l'existence des auteurs, des compagnies théâtrales, etc. Il lui faut donc, à elle aussi, un “ financement mixte ”. Réminiscence, là encore !

Alain Lipietz

(3) Dans la nomenclature de la DG «Entreprises», l'économie sociale a été répertoriée dans le sous-secteur ... des petites entreprises et de l'artisanat. Le Crédit Agricole se trouve ainsi «accompagné» par l'unité qui s'occupe de petites entreprises et d'artisanat !

(4) On fait déjà son devoir, en quelque sorte, vis-à-vis de la société, lorsque l'on a par exemple monté un restaurant d'insertion dans une cité en déshérence ; donc on n'a pas, en sus, à payer des cotisations sociales.

Economie coopérative et éducation populaire

Apports et questionnements mutuels

par **Jean-Rémi Durand-Gassel***

Comment se posent les termes d'un dialogue entre ces deux aspects du mouvement social en France que sont l'économie coopérative et l'éducation populaire ? En quoi les étapes principales d'un mouvement d'éducation populaire comme Peuple et Culture permettent-elles de les clarifier ?

Le projet de l'éducation populaire pourrait être résumé dans les termes suivants : permettre à chacun d'être acteur de sa vie, dans la construction d'une société plus juste et plus solidaire - ce qu'on nomme « la citoyenneté ». Dialoguer avec l'économie coopérative, c'est pour l'éducation populaire se poser la question de la part qu'elle fait, de l'importance qu'elle attache à la citoyenneté dans sa dimension économique.

L'objet central de l'économie coopérative, induit par son titre même, est le rapport de l'homme à l'économique. Dialoguer avec l'éducation populaire amènerait donc à poser cette question aux tenants de l'économie coopérative : quelle part est faite, quelle importance est donnée aux autres dimensions de la citoyenneté, culturelle, sociale, politique ? On devine les développements possibles à partir de la référence « coopérative », lourde de sens, de valeurs et d'un projet global de société. Et l'on pressent alors que si les institutions de l'économie coopérative sont pragmatiques (création et promotion de formes concrètes d'organisations économiques telles que la mutualité ou les coopératives), elles sont aussi traversées, agitées, par des utopies qui parfois les amènent à élargir leurs champs d'action au-delà de l'économique.

Ainsi, les projets fondamentaux de l'économie coopérative et de l'éducation populaire seraient donc très probablement cousins dans une même famille...

une action éducative globale...

L'éducation populaire est née au XIX^{ème} siècle de la rencontre de travailleurs intellectuels et de travailleurs manuels. L'idée de mettre en acte le concept d'éducation a pour berceau une volonté de justice sociale. Sous l'impulsion de person-

* Animateur à l'Union nationale Peuple et Culture, auprès des Commissions « Développement rural » et « Education Formation ». Avec les contributions de Béatrice Poncin d'Oxalis, et de Jean-François Chosson de Peuple et Culture.

nalités marquantes (Condorcet (1), Macé), et en relation avec les modèles proches de pays voisins (anglo-saxons, belge, suisse), elle a apporté sa contribution à la construction sociale dans un contexte marqué par la lutte des classes. Elle s'est créée une place originale par rapport aux pouvoirs publics, aux organismes politiques et syndicaux, car les associations multiples qui la représentent rendent des services de nature collective « pour et par le peuple ».

Si l'éducation populaire a pour fonction de démocratiser l'enseignement et la culture, elle le fait en se différenciant de la culture du spécialiste et de l'autodidacte. La « culture militante » de l'éducation populaire a une visée globale tandis que celle du spécialiste est pointue mais limitée dans un champ de compétence, et que celle de l'autodidacte tend à être dispersée et individualiste. La main tendue entre savoirs ordinaires et savoirs savants sera par exemple un projet fort de Peuple et Culture (2) dès sa fondation. L'éducation populaire repose sur des méthodes favorisant le travail de groupe. Elle se veut soucieuse de l'épanouissement professionnel, social et individuel du citoyen afin qu'il soit un acteur de la transformation de son milieu.

La notion de culture s'entend donc aussi bien au sens de culture générale, de culture partagée, que de sensibilité à l'art et d'exercice de la pensée critique - tous sens du mot culture que l'on retrouve dans le *Petit Robert*. Et le militant de l'éducation populaire se disait dans les années 1960 « militant culturel », pour signifier ce projet pour l'homme. Dans les années 1950-60, une « action culturelle » était une action éducative globale (3). Le manifeste qui accompagne la création de Peuple et Culture en 1945 en appelle ainsi à « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture », le mot culture étant entendu dans sa définition la plus large.

Cette ambition étant posée, quelle part est faite à l'*homo œconomicus* dans ce projet ?

... insérée dans une planification concertée

Après guerre, la question centrale est la reconstruction de l'appareil économique. Puis l'on entrera jusque vers les années 1975 dans les « Trente Glorieuses », marquées par une progression régulière du niveau de vie général des Français. Cette période est aussi dominée en France par la lutte des classes, et sur la scène internationale par la guerre froide entre les blocs socialiste et capitaliste.

Les dirigeants de Peuple et Culture s'inscriront dans la recherche d'une troisième voie, alternative à la lutte de classe, celle d'une maîtrise raisonnée de la croissance.

En 1957, Joffre Dumazedier (4) crée avec des formateurs issus des milieux industriels le Bureau pour l'Application des Sciences Sociales et de l'Éducation Populaire pour l'Industrie (5). Celui-ci entreprend une réflexion innovante sur l'application des objectifs et méthodes de l'éducation populaire au secteur industriel : les méthodes sociologiques pour l'analyse des besoins de formation des cadres, l'entraînement mental pour les catégories en situation de promotion, et les réflexions sur les contenus de la culture générale pour les dirigeants. Mais cette tentative ne sera pas suffisamment structurée et restera peu soutenue. Dumazedier

(1) Lire notamment le recueil de ses textes publié sous le titre *La leçon de Condorcet, une conception oubliée de l'instruction pour tous nécessaire à une République*, l'Harmattan, 1994.

(2) Cet article comprend de larges extraits de l'ouvrage *Peuple et Culture 1945-1995, 50 ans d'innovation au service de l'éducation populaire*, dirigé par **Jean-François Chosson**, Peuple et Culture, 1995. Cet ouvrage comprend une bibliographie de référence.

(3) En 1962, la création par André Malraux d'un ministère de la Culture distinct de celui de l'Éducation Nationale aura pour conséquence néfaste de séparer les mots culture et éducation, en générant progressivement un usage courant du mot culture renvoyant aux seules questions relatives à l'art.

(4) Responsable de Peuple et Culture et d'autres associations (tourisme social...), auteur de *La révolution culturelle du temps libre*, Méridiens-Klincksick, 1988 ou *Société éducative et pouvoir culturel* (avec **N. Samuel** et **J. Lospel**) Seuil, 1976, NDLR.

(5) Le BASSEPI a construit ses propositions à partir d'expériences dans de grandes entreprises américaines et françaises telles que la SNECMA, les Charbonnages de France et Air France.

avait cependant perçu, treize ans avant la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue, l'importance de l'investissement dans la formation des cadres au sein d'une société industrielle.

En 1960, *Peuple et Culture* fait paraître la brochure « Planification et éducation populaire » ; l'idée de « pouvoir culturel » y apparaît soutenue par l'exigence d'une instance de décision autonome, dont les travaux seraient éclairés par des recherches sociologiques. En 1965, le colloque de Bourges, organisé par *Peuple et Culture* et le nouveau service des études du ministère de la Culture intronisent le concept de « développement culturel » (6). Ce concept est issu d'une idéologie, celle de la planification concertée, de la troisième voie entre capitalisme et communisme où l'on retrouve des polytechniciens de « X crise », les héritiers spirituels d'Emmanuel Mounier, les économistes keynésiens, les fidèles de la participation gaullienne, les représentants syndicaux de la « nouvelle classe ouvrière » et les jeunes agriculteurs de la « révolution silencieuse ». Il s'appuie comme tout concept sur une théorie du changement social : la sociologie prévisionnelle. Au fil des années 1960, pour le groupe de pression national *Peuple et Culture*, il n'est qu'une politique possible : faire preuve d'imagination créatrice dans les centres de décision, en particulier les commissions du IV^{ème} Plan, et ainsi promouvoir ce pouvoir culturel, délivré des miasmes de la politique politicienne...

Dans les années 1959 à 1965, la mise en place des lois et dispositifs publics de la « promotion sociale » était portée d'un côté par les militants de l'éducation populaire, et du côté des gouvernants par un mouvement gaulliste militant pour la participation des travailleurs à l'entreprise, inspiré du modèle allemand de cogestion des entreprises avec les syndicats. La loi sur la formation professionnelle de 1971 fut pour l'éducation populaire un acquis essentiel en ce qu'elle créait le cadre et le financement de la formation permanente des salariés, y compris dans leurs demandes culturelles, qu'on nommait alors « développement personnel ».

Il faudrait aller plus loin dans la recherche pour savoir si dans cette première période, de 1945 à 1970, il y eut dialogue explicite entre éducation populaire et économie coopérative, et quels en furent les termes...

le social autrement

Le premier choc pétrolier annonce une nouvelle période, celle d'une rapide augmentation de la productivité accompagnée de la montée vertigineuse du chômage, qui passe de 250 000 personnes en 1970 à 3 millions en 1995, et du développement des emplois précaires. La fracture sociale s'installe. A la lutte des classes succèdent de nouvelles formes de revendications. Pour l'éducation populaire, face à cette précarité économique croissante, la question de la citoyenneté économique devient une urgence incontournable.

A partir des années 1980, une nouvelle génération de militants de *Peuple et Culture* se saisit donc de cette question et met en place deux démarches. L'une concerne le droit pour chacun à l'initiative économique, et l'émergence progressive d'une culture collective de l'« entreprendre autrement », en explorant et en prouvant la viabilité d'autres voies de développement que celles de l'économie dominante.

(6) « Intervention consciente et volontaire dans le domaine de la culture, émanant d'une instance de synthèse, élaborée en fonction de critères issus d'un système de valeurs, appliquée à la situation probable d'une unité sociale donnée pour une période déterminée ».

L'autre concerne le droit à revenir sur le marché du travail, ou d'accéder à un premier emploi après les marques laissées par l'échec scolaire, la tête haute.

A la fin des années 1970, les Cercles d'Etudes et de Propositions initiés par Peuple et Culture en Isère seront en milieu rural le point de départ d'une série d'initiatives économiques toujours vivaces vingt ans plus tard. En 1982, les Rencontres de Corte produisent un « Manifeste pour une agriculture différente ». Il s'agit d'accompagner la réflexion d'agriculteurs au large des préjugés induits par les normes et les modèles productivistes dominants. La désertification des zones rurales a créé des espaces d'initiatives, et à partir des années 1975, le mouvement de retour à la terre s'inscrit de façon durable dans la société. La preuve est faite que des exploitations viables peuvent se développer avec de nouvelles normes gestionnaires, une nouvelle culture du métier d'agriculteur, « l'exploitant rural ». Avec l'association Relier (7), un réseau des exploitants ruraux se développera dans toute la France. D'autres militants créent en Rhône-Alpes une association pour la vente collective directe de produits fermiers, l'AVEC. L'association Accueil Paysan regroupe des agriculteurs qui affirment, référentiel à l'appui, la pratique d'un nouveau métier : le « paysan accueillant » est agriculteur principalement mais aussi proche de l'instituteur par l'accueil éducatif et du travailleur social par l'accueil social et thérapeutique (8). D'autres associations du réseau de Peuple et Culture rejoignent cette démarche par la promotion de l'auto-emploi, la promotion d'une culture de l'« entreprendre autrement » (9).

En Languedoc-Roussillon, depuis quinze ans, six associations de Peuple et Culture ont développé dans le cadre des programmes publics d'insertion des actions de formation fondées sur un véritable projet d'éducation populaire, enrichi par les savoir-faire de Peuple et Culture en matière d'échanges internationaux et de pratiques artistiques. Ce sont de véritables entreprises d'utilité sociale comptant de dix à trente salariés, dont les financements sont maigres et fragiles. L'exigence de qualité dans les actions, la précarité et la complexité des financements sont difficilement maîtrisables par des dirigeants associatifs bénévoles, et amènent les salariés à se constituer en collectif militant et gestionnaire du projet associatif. Ils adoptent quant à leur fonctionnement interne une éthique proche de celle d'une coopérative ouvrière et marquée par un projet social, l'éducation populaire. Les travaux de réflexion sur le Tiers Secteur et la mise en chantier des statuts d'une « Société Coopérative Ouvrière d'Intérêt Collectif » sont des perspectives importantes qui les rapprochent du mouvement des Scop.

Dans le cadre de ces programmes publics d'insertion, il s'agit de permettre à des chômeurs de rejoindre le monde du travail... Si Education Populaire signifie au premier chef « la personne au centre du projet », on comprendra que les démarches pédagogiques mises en oeuvre ne sauraient être de l'ordre de « l'adaptation du marché du travail », ni de la « ré-insertion » ou du développement de « l'employabilité » - autant de concepts saugrenus issus d'une conception libérale, ou condescendante et paternaliste. Pour reprendre pied dans le travail, il s'agit bien pour chacun de développer sa vision du monde, sa pensée critique, ses capacités d'action et d'expression. Il s'agit d'un projet éducatif global, qui se nourrit d'auto-formation collective et de culture.

(7) Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural.

(8) La revue *Alternatives Rurales* est depuis 1988 le témoin et l'outil d'échange pour cette recherche féconde des militants ruraux pour un autre rapport à l'économique.

(9) Lire dans ce dossier les propos de **B. Poncin** dans l'article « table ronde ».

Qu'il s'agisse de créer son emploi ou de se réinsérer dans le marché du travail, oeuvrer pour la dimension économique de la citoyenneté, ce serait alors permettre à chacun d'accéder aux moyens pour être acteur économique à part entière. Tel est bien l'un des aspects des utopies de la coopération.

Les modes de relations entre les entités juridiques de la mouvance « éducation populaire » ont aussi à voir avec l'économie sociale. Les repères de l'économie libérale sont la concurrence, la sous-traitance, l'absorption, la fusion, l'intégration... Les utopies d'économie sociale et de citoyenneté économique évoquent des rapports de coopération et de complémentarité. Ainsi, les rapports entre l'Union nationale Peuple et Culture et la vingtaine d'associations adhérentes et affiliées à l'Union génèrent des rapports de force, des chevauchements de compétences. Dépasser ces tensions au service d'un projet commun est un chantier repéré depuis longtemps - d'aucuns l'appelaient le centralisme démocratique. Dans le contexte actuel, fortement marqué par la décentralisation, les équipes associatives locales trouvent partenariats et financements dans les espaces communaux, départementaux, régionaux. Ces équipes manifestent le besoin de nourrir leur créativité par des échanges au-delà du local, de se faire reconnaître et d'influer sur les politiques nationales. Il s'agit en fait de vivre pleinement la citoyenneté à ces différents niveaux territoriaux. Ainsi se constituent les « réseaux » et, au niveau national, les fonctions spécifiques des « têtes de réseau », habitées par des règles éthiques précises telles que le respect de chaque entité, l'échange réciproque et la coopération (10). Il y a là un apprentissage permanent des modalités d'organisation de l'espace collectif « Peuple et Culture » pour l'Union nationale, dans sa fonction de tête de réseau, et pour les associations constituant le dit réseau. Ce type d'organisation rejoint de plus les utopies de l'éducation populaire quant à l'articulation entre savoirs ordinaires et savoirs savants, et les démarches contemporaines de co-construction de savoirs et de sens par les acteurs (11).

(10) Par exemple dans le cas d'une recherche-action nationale, les relations entre l'Union Peuple et Culture et les associations ne seront en aucun cas de type prestation ou sous-traitance, et l'on cherchera des modalités de type « recherche-action-formation collective ».

(11) Cf. par exemple les Universités populaires d'ATD, les Réseaux Réciproques d'Echanges de Savoirs, les diverses expériences rurales de formation-développement, les stages itinérants d'acteurs des Régies de Quartier..., NDLR.

(12) **Cécil Guitard**, président en exercice de Peuple et Culture.

Ainsi, les termes d'un dialogue contemporain entre éducation populaire et mouvement coopératif semblent bien posés, et à approfondir.

L'économie libérale a démontré certes qu'elle enrichit certains, mais qu'elle exclut tout autant... Tandis que « La culture est le seul bien dont le partage enrichit chacun » (12). L'économie coopérative se propose de son côté d'être facteur d'enrichissement de tous et de chacun... En ce sens, elle est plus qu'un modèle économique ; elle participe d'une culture alternative au libéralisme, pour laquelle œuvre avec d'autres l'éducation populaire.

Jean-Rémi Durand-Gassel

Plaidoyer pour une économie et une société plurielles

L'« économie plurielle » n'a de sens que comme expression économique d'une « société plurielle ». C'est en effet à ce niveau que se situe l'alternative à ce que Karl Polanyi a appelé « la société de marché » (1). Le propre de ce type de société est en effet d'absorber ou au moins de subordonner à l'économie marchande les deux autres formes d'échange indispensables à la constitution de toute société : le lien politique et l'échange non marchand organisé autour de l'espace du don et de la réciprocité (rapports familiaux, amoureux, amicaux), mais aussi toute organisation qui relève du libre choix des personnes associées. Toute société qui ne reconnaît pas le caractère irréductible de ces types d'échange se trouve gravement déséquilibrée et risque l'implosion ou l'explosion. Les systèmes totalitaires à base politique expriment la subordination de l'économique et du lien social au politique tandis que les totalitarismes du sens (les régimes théocratiques par exemple) subordonnent l'espace politique et économique à une forme de lien familial global où chacun est supposé être membre d'une communauté croyante.

Ainsi toute société doit répondre à la difficile question : comment faire société avec des gens qui ne s'aiment pas tout autant qu'avec des gens qui s'aiment ? C'est précisément l'objet du marché et du lien politique que de répondre à la première partie de cette question. L'intérêt du marché est en effet de permettre l'échange en situation de neutralité affective. Et le lien politique définit une collectivité dont les participants ne se sont pas choisis, même si le mode de gouvernement et les responsables de cette collectivité sont, si l'on se trouve dans un cadre démocratique, choisis (2). Quant à la seconde partie de la question, et malgré les apparences, elle est aussi difficile à traiter que la première : l'énergie émotionnelle liée aux affinités électives, à commencer par l'énergie amoureuse, ou à l'entrée dans une communauté soudée par des valeurs, peut voir son intensité menacer ceux qui lui sont étrangers ou se retourner en haine en son propre sein.

S'il est désastreux de tout réduire au marché ou au politique, il peut être dramatique de construire un ordre où les gens seraient « obligés de s'aimer ». La plupart des échecs communautaires viennent de cette erreur anthropologique. C'est la raison pour laquelle il semble que la véritable alternative à la société de marché est une société plurielle et non une société solidaire, car la solidarité n'est que l'une des formes, aussi respectable et indispensable soit-elle, du lien social.

L'émergence de cette alternative à la forme particulière de « totalitarisme à base économique » - dont la société de marché se révèle un bon exemple - constitue bien sûr pour les sociétés occidentales la question prioritaire.

Polanyi a bien montré comment l'expérience du XIX^{ème} siècle, où le monde des affaires avait réussi à subordonner le lien politique, a préparé un fort retour du politique mais sous la forme régressive de la guerre et du fait totalitaire. Car les fonctions d'échange étant essentielles à tout lien social, leur disparition ou leur subordination n'est que provisoire. En revanche leur réapparition peut prendre à son tour des formes déséquilibrées et violentes. Afin d'éviter une fin aussi dramatique que les deux guerres mondiales et les deux grands faits totalitaires du XX^{ème} siècle, il est aujourd'hui capital d'opposer au modèle dominant de la société de marché celui d'une société plurielle.

C'est dans ce cadre que pourrait se développer une économie plurielle articulant marché, économie publique, économie sociale et solidaire. Pour parvenir à cette articulation, la seule régulation possible est d'ordre politique, et ce nécessairement dans une référence à la démocratie.

Patrick Viveret

Transversales Science Culture

(1) **K. Polanyi**, *La grande transformation, aux origines économiques et politiques de notre temps*, 1944 (traduction française : Gallimard, Paris, 1983).

(2) Les monnaies en circulation - pièces, billets, autres supports - facilitant le fonctionnement du marché, se rapportent d'ailleurs, de même que l'impôt, à l'appartenance à une communauté politique. Le mot « payer » vient du latin « pacare » c'est-à-dire faire la paix. Si la méfiance l'emporte et que le règne de la force reprend une place primordiale, la monnaie perd sa valeur.

Relations utopies sociales-pouvoirs politiques *La guerre froide peut se clore*

Entretien avec Guy Hascoët

En théorie, le militantisme politique, celui tout au moins qui ne se résigne pas à gérer l' " ordre " libéral, renvoie à une certaine utopie, à un projet de société centré sur le bien commun. Mais confrontée à l'exercice du pouvoir, l'activité politique perdrait-elle toute chance de complémentarité avec les initiatives économiques de transformation sociale ? Les conflits et défiances entre pouvoirs politiques et acteurs socio-économiques de base le laisseraient entendre... Comment envisager de dépasser cet état de fait ? Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire depuis 2000, et membre des Verts, a été préalablement vice-président du Conseil régional Nord Pas-de-Calais.

Economie et Humanisme : *L'Etat, ou plus largement les pouvoirs publics, ne sont-ils pas par nature frappés d'incompétence pour organiser ou accompagner des dynamiques d'action qui se définissent notamment comme émanant de la base sociale ?*

Guy Hascoët : Si on laisse faire le marché, il n'y a plus de place, à terme, pour l'économie sociale et solidaire. L'Etat a donc un rôle à jouer. Mais on ne doit pas se tromper : l'Etat, les collectivités publiques en général, doivent-ils se situer comme animateurs d'une démarche politique, en organisant les outils qu'ils mettent à la disposition des acteurs qui prennent des initiatives ? Ou bien l'Etat est-il, dans sa superbe, celui qui dit ce qui doit être fait ou non, et par qui ? Les acteurs de l'Etat ont cru pendant une certaine période que celui-ci pouvait tout faire. Aujourd'hui, je plaide pour un droit à la pluralité des démarches économiques.

Le rôle du pouvoir politique est donc de créer les conditions de protection du tiers secteur. En premier lieu en inscrivant dans le droit l'existence d'une économie plu-

rielle, car cette réalité est un “ fondamental ” démocratique. Cette reconnaissance doit être consolidée en France, doit progresser au niveau du droit européen, ce qui est loin d’être acquis, et doit habiter les négociations internationales. Au niveau des “ pays ”, des régions, des espaces locaux, le pouvoir politique a ensuite le rôle, à l’écoute du tiers secteur, de faciliter ses initiatives, y compris sur le plan financier. Le projet de directive bancaire européenne, ou la directive n° 2 sur les assurances, sont autant d’orages sur l’horizon de l’économie sociale. Les orientations qui seront prises à ce sujet seront décisives pour la construction de l’espace politique européen. Si ces décisions sont liberticides, je pense que cet espace est mort, au sens où une construction politique accomplie deviendrait insupportable aux yeux des citoyens.

l’intérêt général est forcément collectif

E.H. : *Une complémentarité pouvoir politique-acteurs de l’économie sociale vous paraît donc possible si l’Etat se situe principalement comme le garant des libertés d’initiative...*

G. H. : Oui, y compris par des lois qui préservent ces libertés, comme la loi de 1901 sur les associations. Si cette loi a permis une telle efflorescence d’initiatives, c’est parce que l’état d’esprit de ceux qui l’ont mise au point, même si au départ ils étaient habités d’une volonté de réduire l’espace d’action des cléricaux, était avant tout axé sur les libertés publiques.

Aujourd’hui, nous avons à appliquer l’équivalent de cet état d’esprit aux initiatives économiques : comment maintenir la liberté d’entreprendre autrement, la liberté d’entreprendre en mettant en avant certaines valeurs, que l’on tienne à la démocratie dans l’entreprise, que l’on veuille introduire des clauses sociales ou environnementales dans les processus de production, ou s’assurer que le paysan ou l’artisan de l’autre bout du monde est rémunéré correctement ? Une grande société démocratique a le devoir d’organiser ainsi un espace pour les initiatives citoyennes, alors que les idées dominantes tendraient à faire croire qu’il est vertueux de générer, en toute hâte, du profit individuel, et condamnable de vouloir mettre son énergie au service d’un projet collectif... Il faut revenir aux “ fondamentaux ” : l’intérêt collectif n’est pas toujours l’intérêt général ; mais l’intérêt général est forcément collectif.

E.H. : *Adopter pour principe l’économie plurielle, c’est faire droit à des pratiques solidaires d’économie sociale ou solidaire. Mais n’est-ce pas aussi confiner ces pratiques dans un espace à part, en se résignant à ce qu’elles ne transforment pas les fonctionnements globaux ?*

G.H. : Qui dans l’économie sociale pourrait prendre pied dans l’industrie pharmaceutique, ou d’autres secteurs de ce type ? Dans d’autres branches, par contre, l’histoire peut se retourner : à la faveur d’une évolution technologique et sociétale, des espaces s’ouvrent. Il n’y a donc pas de limite de principe à la place que peut prendre l’économie sociale ou solidaire, et en même temps, elle ne sera jamais toute l’économie.

E.H. : *Sur qui repose donc à court terme l'enjeu de transformation de l'économie ?*

G.H. : Le problème actuel de l'économie globalisée tient à l'explosion des flux, financiers en particulier, sans que l' "intendance " politique suive. Il y a divorce entre la nécessité de réguler un espace qui a changé de taille et de nature, et la lenteur à faire naître les outils qui permettent d'y parvenir. Nous sommes à cet égard pris dans une course historique, liée à l'accélération du changement dans les moyens d'information et de communication.

pluralités

Dans leur rapport à la société, on observe une efficacité propre à chacun des trois types d'économie : l'Etat excelle dans certains domaines ; le marché est probant par sa souplesse, son adaptabilité ; et l'économie sociale et solidaire invente, imagine, occupe des " niches " vacantes, développe de nouvelles formes d'entreprises. Et sa place n'a pas à être limitée, pas plus que celle de l'Etat, au nom de l'intérêt du secteur marchand. Il en va de la pluralité économique comme de la pluralité démocratique : on n'a pas inventé mieux. Le vrai problème vient aujourd'hui, en sus de tendances ultra-libérales anciennes, de l'inversion de tendance dans les pays de l'ex-bloc soviétique : une part de ceux qui y militaient contre le totalitarisme sont en passe d'adopter une vision totalisante du monde, mais à leur service, et au service de l'économie financière. La manifestation ultime du rapport de forces qui provient de cette poussée a été le projet de l'Accord Multilatéral sur les Investissements (1).

Complémentarité entre les trois secteurs donc, mais avec des difficultés à régler aux intersections de leurs compétences. Par exemple, une intersection est à négocier entre les acteurs de l'économie sociale et l'Etat : comment l'Etat établit-il avec eux un partenariat sans leur demander d'être ses courroies de transmission ?

A l'intersection entre les entreprises marchandes et celles de l'économie sociale (structures d'insertion par exemple) l'argument d'une concurrence déloyale, qui existerait notamment au bénéfice des structures d'insertion du fait de leur cofinancement public, est indu. Le secteur privé, surtout à l'occasion d'une nouvelle implantation industrielle, perçoit des aides sans commune mesure avec ce que l'on alloue aux entreprises d'insertion ; de telle sorte par exemple qu'un emploi créé, dans une logique d'aide aux chômeurs de longue durée, par la Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais coûte beaucoup moins cher à la collectivité qu'un emploi créé dans la même région par Toyota.

(1) Projet d'accord Europe occidentale-Amérique du Nord libéralisant les investissements et rendant les gouvernements comptables de cette liberté, le cas échéant au détriment de leurs politiques.

(2) Voir encadré ci-après.

Par ailleurs, c'est faire de la politique que de reconnaître des spécificités et des avantages concrets à ceux qui entreprennent dans une optique de service qui rejoint l'intérêt général (2). Il faut revenir à cette définition, à ce critère d'aide de la collectivité publique.

E.H. : *Pour un grand nombre de politiques, la subsidiarité moderne correspond à un retrait de l'Etat. Vous défendez plutôt, par rapport à l'économie sociale et solidaire, un Etat qui agit autrement...*

G.H. : Oui, et en même temps un Etat qui ne défend pas des corporatismes visant au maintien d'avantages acquis sans fondement aujourd'hui, au détriment de l'intérêt général.

E.H. : *L'Etat a dans ses fonctions essentielles celle de légiférer, de réglementer. L'ensemble de son action ne risque-t-elle pas d'être normative, les initiatives économiques " différentes ", le " commerce équitable " par exemple, n'étant soutenues que si elles correspondent à un cadre légal homogène...*

G.H. : Sauf à dire que " *small is beautiful* ", ou que le marginal est un idéal, il faut envisager des garanties pour les activités d'économie solidaire qui peuvent connaître une expansion.

L'économie sociale, depuis le XIXème siècle pour ses formes les plus " historiques ", jusqu'aux années 1990 pour ce que l'on dénomme plutôt économie solidaire, a incontestablement contribué au développement de quatre solidarités.

La solidarité entre générations contemporaines, partageant, entre toutes et tous, les risques de la vie. Ce sont notamment dans les secteurs des assurances et de la santé que ce mouvement a pris toute sa place.

La solidarité entre catégories sociales, que ce soit là aussi à travers les mutuelles mais également à travers le mouvement coopératif. En permettant aux personnes de mettre en commun les outils de production, le mouvement coopératif a généré non seulement le développement d'activités économiques, mais aussi entrouvert une autre perspective quant aux rapports entre capital et travail et entres acteurs économiques.

La solidarité entre territoires Nord-Sud et Est-Ouest mais aussi rural-urbain. Cette solidarité entre territoires trouve tout son sens dans les échanges internationaux et est bien illustrée par les pratiques de " commerce équitable ".

La solidarité avec les générations futures. Au cœur de la révolution industrielle, les tenants de l'économie capitaliste mais aussi du socialisme d'Etat étaient convaincus de l'inépuisabilité des ressources naturelles et du caractère infinitésimal des atteintes de l'activité industrielle à l'intégrité de la planète ; cela a eu pour conséquence que durant plus d'un siècle, la question des générations futures ne fut jamais posée. Il convient de rendre justice au passage à Proudhon et Fourier, pour ne citer qu'eux : de manière plus ou moins explicite, ils avaient posé la question de la nature du développement économique.

La solidarité avec les générations futures se pose évidemment sur le plan environnemental mais aussi au plan social ; l'exemple des retraites suffit à l'illustrer.

Solidarité entre catégories sociales, solidarité entre générations contemporaines, solidarité entre territoires, solidarité avec les générations futures ; ces quatre solidarités sont couvertes par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils s'enracinent dans l'associationnisme inventif du mouvement ouvrier du XIXème siècle et ont en commun les mêmes valeurs. Il convient de les affirmer et de les concrétiser.

négociier des règles spécifiques

Le commerce équitable représente en France 20 à 25 millions d'euro en chiffre d'affaires : une goutte d'eau dans l'océan économique ! Mais le jour où il atteindra un flux d'un milliard d'euro en chiffre de ventes potentiel, ce qui est souhaitable, il se posera à propos du commerce équitable le même problème que celui qui est survenu avec l'alimentation " bio " : la grande distribution s'y intéressera. Comment garantir les normes des distributeurs ? Seule l'existence d'un certain nombre de règles préexistantes évitera que les commerçants militants de la solidarité internationale ne soient balayés. J'invite donc les adeptes du commerce équitable à rentrer dès aujourd'hui dans un processus qui les verra eux-mêmes définir le cahier des charges de ce commerce-là. Nous n'avons pas devant nous un très long délai pour établir cette règle. Il faut anticiper, et comme cela a été progressivement fait pour l'alimentation " bio ", imposer un cadre de référence pour les actions rattachées à la fois à l'économique et à une part de l'intérêt général.

Les nouvelles technologies sont d'ailleurs susceptibles d'aider au contrôle, ou à l'auto-contrôle de toutes les filières en comptant sur un rôle actif des consommateurs. Mais ce n'est pas l'Etat qui inventera ces références, il accompagnera la " démarche qualité " des secteurs concernés.

On peut comprendre les réticences de certains militants face à cette approche, la perspective d'une extension quantitative des activités d'économie solidaire pouvant faire craindre la dilution de leur projet de fond. Mais je pense qu'à moyen terme il s'agit d'une erreur : la solidarité est effective aussi par son envergure.

E.H. : *Le mot-clé de votre approche quant au rôle de l'Etat serait donc la négociation...*

G.H. : Oui, nous voulons une démarche partenariale, et non un processus normatif. Elle est nécessaire à plus forte raison pour des activités (services aux personnes âgées, services petite enfance...) qui sont solvabilisées en partie par des financements des collectivités publiques. Mais il ne faut pas oublier, dans ces cas-là, de garantir l'autonomie et la responsabilité des acteurs qui pourvoient à ces services, en définissant les termes de référence d'un partenariat entre collectivités et organisations concernées. Les menaces d'inféodation sont encore lourdes ; la logique municipaliste d'antan est loin d'être morte, et très sûrement incompatible avec une logique de services rendus - aux deux sens du terme - à la société.

E.H. : *Peut-on envisager une démarche participative, ou négociée, pour la définition des orientations et des politiques elles-mêmes ?*

G.H. : Question très juste ! Nous expérimentons autour de l'appel à propositions " Dynamiques solidaires " (3) une volonté d'équité dans les modes de remise des dossiers (4) et une transparence dans leur sélection. De même pour une consultation européenne à conduire d'ici fin 2000.

(3) Mode principal d'intervention concrète (cofinancements) du secrétariat d'Etat en 2000 auprès des porteurs d'initiatives d'économie solidaire.

(4) Tout dossier devant être saisi à l'identique, quel que soit son initiateur, sur le site internet du secrétariat d'Etat.

Au-delà, nous travaillons à définir un projet de loi-cadre pour l'économie solidaire : ce projet doit être construit à partir des réactions des organisations d'économie sociale et solidaire aux points mis en avant par le Secrétariat d'Etat. Puis nous établirons un forum électronique de débat sur la loi elle-même, sa structure en titres et articles, etc. La difficulté de l'exercice tient au fait que l'on retrouve dans ces forums sur internet des cultures empruntant - souvent pour le pire - au totalitarisme, à l'inorganisé, et aux discussions de café du commerce... Il nous faudra donc préparer un cahier des charges clair sur les étapes successives du débat, avec des "conducteurs de forum", ce métier de demain, qui en assurent le respect à travers de bonnes synthèses d'étapes.

E.H. : *Cette voie du forum électronique, et à cette condition, vous paraît être la seule probante...*

G.H. : Pour un débat à grande échelle, oui. Mais sans interrompre les autres modes de concertation, réunions régionales, etc.

E.H. : *En définitive, pouvez-vous vous définir comme un secrétaire d'Etat militant, ou un militant secrétaire d'Etat ?*

G.H. : Pour le moment, je ne peux me dire un militant secrétaire d'Etat à cause des obligations qui se rattachent à ma fonction ; mais j'espère être un secrétaire d'Etat militant.

Propos recueillis par Vincent Berthet

Economie pionnière, économie éphémère ?

Les initiatives économiques axées sur un projet de transformation sociale -à commencer par les réalisations de l'équipe Derrion à Lyon en 1835- se signalent fréquemment par leur précarité et leur caractère provisoire. Leurs promoteurs en sont affectés, leur déception étant souvent à la hauteur de leur intense investissement initial. Et leurs adversaires utilisent cette fragilité pour contester toute portée à ces expériences, dans un grand cynisme parfois tant ils ont, à leur passage, disposé des pièges sournois.

En fait, la difficulté de leur inscription dans une longue durée n'est-elle pas inhérente à leurs caractéristiques de départ ? Et pourquoi donc invaliderait-elle la pertinence de leur prise de position fondatrice des liens sociaux, d'autant plus que ses avatars resurgissent très souvent (1) ? « La véritable marque de vitalité, écrivait Charles Gide, ce n'est pas de durer, mais de renaître ».

C'est, par définition, de l'écoute des besoins mal couverts que se nourrissent les projets d'économie à finalité sociétale ; or ces besoins évoluent, et très vite ces dernières décennies. Telle réponse éminemment valable à un moment donné peut donc ne plus être opportune, dans sa matérialisation, dix ans plus tard. A moins -succès en ce cas pour les intuitions de l'économie sociale !- qu'elle n'ait été reprise à leur compte par les appareils de solidarité publique (cf. le passage de la mutualisation-santé volontaire à la Sécurité Sociale instituée). L'extinction ou le sabotage sont alors normaux, voire souhaitables, l'enkystement institutionnel étant un dévoreur de projet social, comme l'affadissement de certains « monstres sacrés » de l'économie sociale (par exemple dans la mutualité, la coopération bancaire, le monde associatif de l'éducation) l'a montré clairement.

Inversement, l'évolution des besoins sociaux requiert une inventivité constante, et bien entendu l'investissement des énergies humaines disponibles sur de nouvelles réalisations. L'économie de changement social, pour être un tant soit peu entendue, se doit d'être présente, concrètement, sur les points de fracture de sa société d'appartenance (cette société étant tout autant aujourd'hui monde entier que territoire de proximité) : scandale d'une pauvreté durable dans un monde d'opulence, montée des solitudes et autres « pauvretés d'être », exclusion des « sans »...Sa mobilité, et donc pour partie son « éphémérité », sont constitutives de son projet de fond. L'économie sociale se neutralise si elle s'installe.

L'histoire a montré par ailleurs les risques pour l'intégrité de la personne humaine provenant de l'idée qu'à une utopie très globale pouvait correspondre un type d'organisation. On peut dire, en se référant à l'étymologie (2), que si l'utopie n'a pas de lieu, c'est également de lieu institutionnel qu'il s'agit. Les organisations basées sur un projet de ce type sont donc toujours insatisfaisantes, vouées à être déplacées ou dépassées. L'économie de ressort utopique est une économie du désir, regardant toujours au-delà de sa production concrète de biens ou de services.

On peut attendre d'une entreprise de capitaux qu'elle soit efficace, inventive pour ses propres fins, et en état de droit, qu'elle respecte la loi. De la collectivité publique, on peut attendre qu'elle gère au mieux l'intérêt général. De l'économie sociale, on peut attendre qu'elle essaye d'exprimer l'horizon de la solidarité, et montre par des actes qu'il est possible d'y tendre (3). Cette économie d'horizon et de perspectives est forcément nomade.

Vincent Berthet

(1) Sans automaticité cependant. On peut constater, même dans les milieux urbains ou ruraux les plus féconds, les plus habités en profondeur par des dynamiques de développement, des « pannes » de la créativité socio-économique.

(2) Thomas More a façonné le néologisme Utopie à partir des mots grecs ou (non, sans) et topos (lieu)

(3) Son projet se rattache ainsi simultanément à l'univers de la « rationalité substantielle » et à celui de la « rationalité procédurale ». « La fin est dans les moyens », affirme F. Bloch-Lainé à propos de la vie associative.

Les organisations d'économie sociale peuvent-elles participer à la régulation économique ?

par **Danièle Demoustier***

Alors que s'expriment de plus en plus ouvertement des critiques envers l'économie libérale capitaliste (1) qui se financiarise au profit des actionnaires, il est important de promouvoir les différentes organisations qui, tout au long de l'histoire et dans le monde entier, cherchent à mieux répondre aux besoins sociaux collectifs. Ces « entreprises collectives », constituées sur des bases démocratiques et solidaires, tentent de combattre ou d'atténuer la sélectivité imposée par les logiques de marchandisation, de concurrence et de rentabilité, qui marginalisent des groupes sociaux, des activités et des territoires, en ne retenant que les plus dynamiques et productifs.

Dans une longue tradition d'économie sociale dont les principes actuels (2) datent du XIX^{ème} siècle avec l'implantation du capitalisme, et dont les formes ont évolué avec les mutations de l'environnement, des groupes de personnes se sont mobilisées à la fois pour organiser des activités et pour exprimer la volonté de maîtriser collectivement l'activité économique (3). Ainsi ces organisations ont toujours porté plusieurs projets : défense de groupes sociaux et d'activités menacés par les restructurations du capitalisme ; expérimentation et gestion de production de biens et services ; transformation des rapports sociaux pour introduire plus de démocratie et de solidarité. Ces projets se retrouvent à des degrés divers selon les périodes et les organisations.

Aujourd'hui, les organisations plus anciennes, qui se sont identifiées dans l'économie sociale, sont interrogées dans leur capacité de maintenir leurs projets dans les mutations socio-économiques en cours, alors que les organisations émergentes, que l'on qualifie d'« économie solidaire », sont questionnées sur leur capacité à participer à un réel développement socio-économique.

A défaut de constituer un véritable projet de socialisation de l'économie, à l'instar de l'« Organisation du travail » de L. Blanc en 1839 repris par les ouvriers de 1848

* Maître de conférences en économie à l'IEP de Grenoble, responsable de l'ESEAC (Equipe de Socio-Economie Associative et Coopérative).

(1) Critiques qui confondent malheureusement souvent l'économie comme production des conditions d'existence, et l'économicisme qui fait de la rationalité économique en terme de calcul coûts/avantages financiers le moteur de tous les comportements et de toutes les politiques. Cf. *L'horreur économique* de **V. Forrester**, *L'économie contre la société* de **Perret et Roustang**...

(2) Dont les célèbres « réserves impartageables » et les principes coopératifs affirmés par les tisserands coopérateurs de Rochdale, plusieurs années après le Commerce véridique et social.

(3) Ce qui a fait dire à **G. Fauquet** que « la coopération est fille de la nécessité et de l'esprit d'association des classes laborieuses » (in *Le secteur coopératif*, PUF, Paris, 1942).

réclamant « le droit au travail par le droit à l'association », ces organisations d'économie sociale et solidaire peuvent-elles jouer un rôle de régulation (d'influence sur les règles du jeu) dans le système socio-économique ? Ou contribuent-elles, sous un couvert participatif, à la segmentation et à la déréglementation des relations économiques ?

des formes volontaires de solidarités économiques

Il serait totalement réducteur de limiter la solidarité économique à ses formes volontaires organisées : malgré ses transformations, la famille n'a pas perdu son rôle redistributif (4) ; malgré l'anomie des grands ensembles et de la circulation automobile, les solidarités de voisinage ou de copinage subsistent ; malgré la mobilité et la concurrence, les solidarités professionnelles sont toujours possible ; et malgré de fortes remises en cause, les solidarités obligatoires (par les cotisations sociales et les impôts) conservent leurs rôles indispensables.

Mais il est clair que l'essor des solidarités volontaires organisées provient en partie de la transformation des autres formes de solidarité et des nouveaux besoins et aspirations de la société, qui cherche à la fois plus de sécurité et plus de responsabilité. En prolongement, en substitution ou en complémentarité des autres types de solidarité, ceux relevant de l'économie solidaire et de l'économie sociale apportent des réponses de dimensions différentes :

■ L'économie solidaire - promue par des sociologues (5), politologues (6), et philosophes (7) - regroupe les activités économiques qui se veulent « encadrées » dans les liens sociaux de proximité (du SEL à la petite économie associative locale, du commerce « équitable » au financement solidaire), pour lutter contre l'anomie sociale et renforcer la cohésion sociale. L'analyse de son émergence s'appuie sur la crise du fordisme (extension de l'accès aux bénéfices du salariat par le développement des entreprises, sans visée de redistribution égalitaire) et de du *welfare state* (rôle déterminant de l'Etat pour le bien-être de tous) et sur la mobilisation de la société civile. Elle critique la « banalisation » de l'économie sociale accusée d'être incapable de prendre en charge les nouvelles formes d'exclusion socio-économique.

■ L'approche en terme d'économie sociale (8), promue par des mouvements à travers le CNLAMCA (9), des sociologues (10) et des économistes (11), s'axe davantage sur la reconnaissance d'entreprises collectives et démocratiques (associations gestionnaires d'établissements ou de services, mutuelles et coopératives) dont les formes de solidarité plus abstraites, et de démocratie représentative, paraissent aujourd'hui plus anonymes. Nées dans les années de croissance industrielle, ces organisations ont permis aux classes populaires pauvres du début du siècle (ouvriers et paysans) d'accéder à une certaine promotion sociale (grâce à l'éducation populaire, l'éducation coopérative, la formation professionnelle...) et à un certain confort économique (par l'accès aux biens, au crédit, aux loisirs...). La concentration verticale, efficace dans une optique de production standardisée, a conduit à la concentration du pouvoir aux mains de technostructures.

Aujourd'hui, l'accroissement des inégalités au niveau national et mondial, l'émer-

(4) Notamment entre générations avec inversion des flux depuis les années 1970.

(5) Cf. **J. L. Laville**, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Ouvrage collectif, Desclée De Brouwer, 1994

(6) Cf. **B. Eme**, « Insertion et économie solidaire », in **B. Eme, J.L. Laville**, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994.

(7) Cf. **A. Caillé**, « D'une économie politique qui aurait pu être », *La revue du MAUSS*, n° 3, 1994.

(8) Cf. **E. Bidet**, *L'économie sociale*, Editions Le Monde Poche, 1997 et **T. Jeantet**, *L'économie sociale européenne*, CIEM, 1999.

(9) Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives qui regroupe entre autre la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), le GNC (Groupement National de la Coopération), la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)...

(10) Comme **H. Desroche**, *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM, 1983.

(11) Lire **E. Bidet**, *L'économie sociale*, La Découverte, Repères, 1994.

gence d'une nouvelle classe populaire pauvre dans les pays industrialisés, obligent à différencier les demandes en fonction d'un double mouvement : la construction de nouvelles formes de solidarité et de démocratie économiques plus transversales et décentralisées (dans le développement rural et urbain, dans la solidarité internationale...), et l'élargissement des espaces de démocratie et de solidarité dans les organisations d'économie sociale plus anciennes qui mutualisent principalement les classes moyennes.

Mais il semble illusoire d'opposer des solidarités rapprochées et des solidarités élargies, l'importance des liens sociaux interpersonnels et celle des rapports sociaux plus abstraits, le rôle de la démocratie participative et celui de la démocratie représentative, sous peine d'accentuer la segmentation sociale. Seule une articulation entre ces deux processus (12), et une approche complémentaire avec la solidarité obligatoire qui solidarise les groupes sociaux et les pays les plus riches avec les plus pauvres, permettront de construire de nouvelles solidarités économiques ouvertes et globales qui pourront s'opposer à l'extension incontrôlée du capitalisme financier.

Sinon, les formes de solidarité volontaire se déliteront en une économie de survie pour les plus pauvres d'une part, et en une économie de transition pour renouveler les formes capitalistes dans les activités qui émergent et se consolident d'autre part. Alors qu'une certaine assise financière, un poids économique, une influence sur certains secteurs d'activité peuvent permettre d'atténuer la sélectivité du marché et d'élargir l'accès aux biens et services.

quels rôles de régulation ?

Sur les marchés du travail, des biens et services et de l'argent, les organisations d'économie sociale et solidaire sont présentes : 1,7 million de salariés, un Français sur deux couvert par une mutuelle de santé, 50% des automobiles et des habitations assurées par une mutuelle d'assurance, plus de 50% des dépôts dans les banques coopératives... Globalement, leur influence sur l'accessibilité, le prix et la qualité peut être réelle si elles adoptent les mêmes stratégies.

Toutefois, leur émiettement, voire leur concurrence, comme leur tendance à adopter une logique de fonctionnement à court terme peuvent alimenter la déréglementation : ainsi la gestion de temps de travail très partiels par les associations, sans garantie et contrepartie, a contribué à détériorer la situation du marché du travail ; l'externalisation d'activités et la filialisation par des coopératives ou mutuelles ont détruit des solidarités...

A l'inverse, les exemples sont nombreux dans l'optique d'une sécurisation et d'une promotion du travail : les associations professionnalisent leurs postes de travail, de nombreuses coopératives ont eu une attitude offensive sur la réduction du temps de travail, de nombreuses organisations misent sur la formation des jeunes (par les contrats de qualification ou les emplois-jeunes) et des salariés (par la formation interne) pour assurer le renouvellement des effectifs ; en outre la hiérarchie des salaires est le plus souvent plus faible dans l'économie sociale que dans les entreprises concurrentes (avec les *stock options* en moins).

(12) Ainsi l'approche en terme d'économie sociale et solidaire met l'accent sur le continuum entre les deux dimensions dans une optique dynamique (l'économie solidaire pouvant élargir et renouveler l'économie sociale), alors que la distinction entre économie sociale et économie solidaire accentue l'écart entre les deux logiques sans ouvrir les passages (via la professionnalisation notamment) et les articulations (par l'intercoopération) nécessaires.

De plus, de nouvelles formes d'entrepreneuriat collectif cherchent à faciliter l'accès au marché du travail et à sécuriser les conditions de travail des personnes les moins qualifiées :

- les structures d'insertion qui constituent des intermédiaires collectifs, et se substituent partiellement aux réseaux familiaux et relationnels dans la recherche d'emploi ;
- des employeurs collectifs qui mutualisent les compétences et les ressources, à côté des coopératives de travailleurs associés qualifiés qui traditionnellement jouent ce rôle. Ainsi, des groupements d'employeurs, des plates-formes de services et autres associations cherchent à lutter contre l'éclatement du travail dans le temps et l'espace, en agrégeant et professionnalisant des heures de travail, par l'emploi partagé. Par ailleurs naissent aujourd'hui des coopératives d'activité et d'emploi qui tentent de mutualiser les risques individuels des porteurs de projet et de les autonomiser progressivement en lissant leurs revenus et leurs droits sociaux (13).

Sur le marché des biens et services, le rôle des coopératives de consommation fut indéniable dans l'accès à un certain niveau de confort pour les catégories pauvres (ouvrières et paysannes) au début du siècle. La chute de leur influence au début des années 1980 a affaibli le pouvoir des consommateurs alors que les besoins d'information et de maîtrise d'une part, et de commerces de proximité d'autre part, restent importants.

L'accès à la consommation a été soutenu par la bancarisation et l'accès au crédit auxquelles les banques coopératives et mutualistes ont été associées, avec le soutien des pouvoirs publics : pour les agriculteurs par le Crédit Agricole, les artisans et PME par les Banques Populaires, les particuliers par le Crédit Mutuel, pour les coopératives et autres organismes d'économie sociale par le Crédit Coopératif. Par leur politique de proximité, par la création de produits appropriés, puis aujourd'hui par le soutien au financement solidaire, ces banques ont élargi la clientèle bancaire (14). Avec la disparition des prêts bonifiés et l'orientation vers l'universalisme bancaire, encourageant la démutualisation, l'action des banques coopératives sur le prix de l'argent s'amoindrit alors que les sociétaires y sont de plus en plus sensibles, négligeant souvent les autres spécificités.

(13) Cf. l'expérience de Cap-Services à Lyon et le séminaire « Nouvelles formes de coopération, de création d'activités et d'emplois » (Lyon, 24 octobre 2000), organisé par la Confédération Générale des SCOP

(14) Sans toutefois prendre une part active à la lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers ou des créateurs d'entreprise pauvres. Cf. le dossier d'*Economie et Humanisme*, « Épargne solidaire en Europe », n° 352, avril 2000.

De même, le rôle des mutuelles de santé se voit aujourd'hui questionné par la baisse des remboursements de la Sécurité Sociale et la concurrence des sociétés d'assurance lucratives ouverte par la refonte du Code de la Mutualité en 1985. En remboursant une part croissante des dépenses de santé, les mutuelles ne participent-elles pas à la dérégulation du système de santé qui accroît la contribution des usagers et exclut un nombre croissant de malades ? *A contrario*, leurs actions dans la prévention, dans la promotion des médicaments génériques moins chers, le conventionnement avec les professionnels, la gestion directe de services médico-sociaux, leur permet de peser sur le niveau de la qualité et des prix.

Il est ainsi extrêmement difficile d'accorder aux organismes d'économie sociale la place qui leur revient dans les processus de régulation des activités, dans les secteurs où ils interviennent. La pénétration des entreprises lucratives dans les secteurs qui échappaient antérieurement à la concurrence rend moins visible l'in-

Économie solidaire et mondialisation : pour une stratégie globale

Deux phénomènes tendent aujourd'hui à être confondus : la globalisation, et la mondialisation. Le processus de globalisation se rapporte à des données et à des politiques - ou des absences de politiques - économiques. La globalisation renvoie aux politiques et réglementations que l'on met en place pour contrôler, réguler, ou libéraliser la mondialisation des échanges. Elle appelle des arbitrages.

Le phénomène de la mondialisation, tiré principalement par les récentes technologies de communication et par la montée en puissance des investisseurs-actionnaires, est irréversible. Être contre la mondialisation, c'est en ce sens d'abord être contre internet avant d'être contre l'OMC ! Cette mondialisation ne recouvre pas seulement l'explosion des flux de capitaux, de services, de biens, mais encore la propagation de la criminalité, de certaines épidémies, et l'accélération des échanges, plus ou moins inégaux, plus ou moins féconds, entre cultures et civilisations. Elle concerne directement les sociétés, c'est incontournable.

Avant d'évoquer ce que peut être la visée d'une économie de la solidarité à l'échelle internationale, il est bon de rappeler que le commerce, en lui-même, est un acte civilisé, par rapport aux actes de conquête et d'appropriation par la force, dans lesquels toute négociation est exclue ; ce qui aujourd'hui encore est de mise pour l'accès aux ressources énergétiques telles que le pétrole. Du fait de l'opposition des pays arabes, mais aussi de l'Europe, l'énergie n'est pas incorporée dans les négociations OMC.

Le défi actuel est de savoir sur qui et sur quoi veulent agir les tenants de l'économie solidaire :

■ Sur l'ensemble des opérateurs économiques, pour faire évoluer leurs comportements ? L'intégration du " commerce équitable " aux dynamiques d'économie solidaire va en ce sens. Indépendamment de toute règle qui pourrait être définie à l'OMC, des consommateurs achèteront par exemple du café sous label Max Havelaar. Dans cette visée, l'économie dite solidaire infléchit le phénomène de mondialisation. Cela est nécessaire, d'autant plus que ces relations commerciales nouvelles facilitent l'émergence de liens de partenariat solides qui peuvent permettre une action concertée sur des objectifs plus larges, mais à tout le moins insuffisant (1).

■ Sur la définition de règles, précisément, en matière de commerce international, règles qui permettent de voir se généraliser, peu à peu, et sur l'ensemble des services échangés, les " normes " de fait du commerce équitable ? Le " travail " des militants d'une solidarité appliquée à l'économie devient alors bien autant une action de persuasion, voire de pression, pour que les embryons de régulation existants (nouveau Système de Préférences Généralisées de l'Union européenne, mention du respect des normes sociales et environnementales dans le traité instituant l'OMC, par exemple) soient défendus et amplifiés. Cet objectif nettement politique les amène à agir avec d'autres forces sociales, et bien entendu en mettant sur pied des coalitions internationales. Ainsi l'économie solidaire tirera-t-elle parti de la mondialisation pour orienter la globalisation.

Joseph Rocher

*RONGEAD (Réseau d'ONG
sur le commerce, l'environnement,
l'agroalimentaire et le développement)*

(1) Le risque existe très nettement d'une captation et d'un affichage de certains aspects de la déontologie du commerce équitable (meilleure rémunération des producteurs, interdiction du travail des enfants notamment) par des entreprises commerciales lucratives, évacuant tout objectif de transformation du jeu économique mondial.

fluence des organisations d'économie sociale en ne permettant pas de distinguer précisément, hormis en cas de disparition (mais alors trop tard), ce qui relève de leur influence particulière.

Mais il est clair que la société ne pourrait pas attendre de la solidarité volontaire la solution à toutes les inégalités et le remède à tous les dysfonctionnements. Si elle peut aller au-delà des égoïsmes collectifs, seule la solidarité obligatoire peut opérer une redistribution plus large qui touche toutes les catégories sociales. L'histoire a montré que la régulation « collective » est d'autant plus efficace qu'elle s'articule avec la régulation publique. En effet l'intérêt général se nourrit de l'expression des intérêts collectifs mais ne peut pas se réduire à eux ; de même que la démocratie participative peut alimenter la démocratie représentative mais non pas se substituer à elle ; la co-production des politiques publiques par les acteurs sociaux ne peut enlever à l'Etat sa capacité d'arbitrage ; la démocratisation ne saurait se confondre avec la privatisation.

Dans ce sens, le projet de l'économie sociale et solidaire, vu non plus seulement comme un secteur économique, mais comme un mouvement de mobilisation sociale, serait d'œuvrer, par l'exemple, et de revendiquer, par une expression publique, la solidarisation et la démocratisation de la vie économique.

Danièle Demoustier

Les brouillards de Cotonou L'Europe lâche-t-elle les pays ACP ?

par Jean-Claude Lavigne*

Dans l'indifférence générale et le silence presque total de la presse, le 23 juin 2000 a été signé l'Accord de Cotonou, accord qui succède à la convention de Lomé IV bis venue à échéance.

Cet accord organise pour une période de vingt ans (1) la coopération entre l'Union européenne et les 71 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Il représente donc, par le nombre de participants impliqués, un enjeu important qui semblait mériter un débat... L'Union européenne est ainsi passée à côté d'un moment qui aurait pu être fondateur non seulement en ce qui concerne des relations Nord-Sud plus justes, mais aussi en ce qui concerne sa propre place dans la communauté internationale.

un débat avorté

Les choses avaient pourtant bien commencé avec la publication par la Commission européenne, en novembre 1996, d'un Livre vert sur « Les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXIème siècle ». La publication de ce livre avait déclenché un débat très large et très passionnant dans le monde des Associations de Solidarité Internationale, des Eglises, des syndicats, de la société civile organisée, et avait conduit à des propositions dont certaines ont été intégrées dans les discussions officielles. Puis le débat public s'est arrêté pour laisser la place aux experts officiels représentant les ACP et l'Union européenne, qui ont discuté longuement avant d'arriver à un accord. Des difficultés conjoncturelles pour trouver une date pour la signature (2) et surtout le débat plus mondial déclenché par l'échec des négociations organisées par l'OMC à Seattle, ont fait non seulement oublier les négociations UE-ACP, mais ont réduit l'espace d'imagination politique présent dans l'accord de Cotonou.

Les initiatives de Pascal Lamy, le commissaire européen chargé des échanges commerciaux, pour développer des accords bilatéraux entre l'Union européenne et certaines puissances intermédiaires pour contourner le poids des USA, et pour relancer les négociations sur le Cycle du Millénaire (OMC) en parlant au nom des pays en voie de développement, donnent elles aussi un nouveau cadre pour relire l'accord de Cotonou, en rupture sur bien des points avec les précédentes conventions.

* Directeur d'ESPACES,
Bruxelles.

(1) Avec une clause de révision tous les cinq ans et un protocole financier renouvelé tous les cinq ans.

(2) En particulier le coup d'Etat à Suva aux Fidji, lieu initialement prévu pour la signature.

Même si cet accord présente des régressions quant à la coopération pour le développement, il est heureux qu'il existe - et en particulier sous sa forme d'un accord de partenariat entre deux blocs - car l'absence de règles collectives est pire que tout : la violence du plus fort s'imposant. Le terme « accord », par rapport à « convention », suggère plus un état d'une discussion qu'un engagement mutuel ; en ce sens il est moins exigeant et moins fort et c'est là l'indication d'une réduction dans les ambitions de l'Union européenne.

le système Lomé

Les conventions de Lomé (3) avaient vu le jour en 1975 ; elles prenaient la suite des accords de Yaoundé (1963-1975) tout en leur donnant une très large ouverture. Elles furent même considérées par certains comme un modèle des relations qui pouvaient exister entre le Nord et le Sud en organisant celles-ci sur un moyen terme (cinq ans), en prévoyant un dialogue collectif et un partenariat pour gérer la coopération et en intégrant dans un même document le commerce et l'aide.

Lomé I avait mis en place le « système Lomé » et prévoyait, parmi les innovations, le STABEX, c'est-à-dire un système de stabilisation automatique des prix d'un certain nombre de produits agricoles. Lomé II en 1980 développait les acquis de la période précédente en ajoutant le SYSMIN, un système assez semblable au STABEX mais pour les produits miniers. Un virage important est pris en 1985 avec Lomé III qui s'oriente plus vers un développement basé sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Lomé III introduit la coopération régionalisée, mais surtout une réflexion sur le développement qui met au centre du processus la dignité de la personne humaine et les droits économiques, culturels et sociaux.

L'articulation entre développement et droits humains allait s'amplifier avec Lomé IV signée en 1990 pour dix ans (avec une révision : Lomé IV bis en 1995) et faire de la coopération Union européenne-ACP un enjeu très politique. La convention voulait être un outil pour éliminer des obstacles concernant l'émergence d'un Etat de droit, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, mais aussi le développement du secteur privé et des échanges commerciaux internationaux. Cette convention prévoyait également l'intervention dans les politiques d'ajustement structurel en lien avec le FMI et la Banque Mondiale.

Lomé IV bis va renforcer ces dimensions plus politiques du développement en insistant sur la gestion démocratique des affaires publiques, sur les systèmes légaux, sur l'environnement (développement durable)... Les performances des pays ACP seront plus contrôlées.

Le débat lancé par la Commission européenne à propos du renouvellement de la convention de Lomé IV bis mettait l'accent sur la nouvelle conjoncture économique et politique : le contexte de mondialisation, les accords ayant donné naissance à l'OMC mais aussi la faible dynamique économique (4) induite par la politique de coopération. Le commerce international apparaissait plus porteur de véritable développement que l'aide et il fallait s'adapter à cela. Ces arguments ont été contestés par les ASI pour qui l'inégalité économique ne peut qu'être amplifiée

(3) Voir J.C. Lavigne, B. Lestienne, *Construire une éthique de la coopération : un projet pour l'Union européenne*, Chronique sociale, Paris, mars 2000 (cf. encadré).

(4) Mesurée surtout par rapport à la part tenue par les ACP dans le commerce mondial.

dans un système de libre-échange et qui suggéraient une réflexion plus approfondie sur les enjeux éthiques, sur la solidarité.

les piliers du nouvel accord

L'accord de partenariat obtenu en février 2000 (5) après des débats difficiles entre les deux groupes de pays repose sur cinq piliers interdépendants. Le premier de ces piliers est celui du dialogue politique ; il était déjà présent dans les conventions de Lomé mais il a été amplifié et cela est très positif. Les nouveaux thèmes concernent la paix et la prévention des conflits, le commerce des armes, la drogue et le crime organisé, mais aussi la corruption et les migrations (en particulier l'immigration illégale). Des sanctions ont même été prévues en cas de fautes graves concernant ces enjeux politiques, dont le poids dans les facteurs de mal-développement apparaît de plus en plus grand.

Le second pilier concerne la participation de la société civile. Les gouvernants ne seront plus les seuls impliqués dans les politiques de coopération ; les ONG, les Eglises, les syndicats, les pouvoirs locaux auront leur mot à dire tant dans les propositions que le suivi des actions. Cet aspect participatif est extrêmement important pour que le développement redevienne un thème de la réflexion politique locale et nationale et ne soit plus considéré seulement comme une question technocratique. Il faudra cependant vérifier la mise en œuvre concrète de ce pilier : qui sera invité aux réflexions et sera considéré comme représentatif ? Avec quels moyens et quels pouvoirs ? Quels moyens d'information et de formation seront donnés aux acteurs de la société civile ? Il y a là des champs de vigilance à déployer pour que l'accord soit véritablement appliqué dans ses aspects les plus novateurs.

Le troisième pilier donne pour objectif à la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP la lutte contre la pauvreté. On retrouve ce même thème dans tous les documents des organisations internationales (Banque Mondiale, PNUD...). Cette optique est certes louable, mais masque l'absence d'une action plus fondamentale qui devrait être entreprise : la réduction des inégalités tant internes qu'internationales. La lutte contre la pauvreté incombe surtout, dans l'accord, au secteur des entreprises privées qui doivent recevoir la priorité (6). Une politique publique de réformes structurelles et des actions sectorielles doivent favoriser l'émergence de ce secteur privé. Un souci pour les problèmes spécifiques de la jeunesse, pour l'égalité entre hommes et femmes, pour l'environnement et la culture complète ces actions visant à réduire la pauvreté, actions qui veulent constituer une politique intégrée. En dehors de la prise d'options nettes en faveur du secteur privé (entreprises et artisanat), les propositions sont peu nombreuses et très floues, donnant peu à espérer un résultat positif.

Le quatrième pilier concerne la coopération commerciale, qui se voit accorder une plus grande importance que dans les précédentes conventions. L'accord se donne pour objectif d'intégrer harmonieusement et progressivement les pays ACP dans le commerce mondial. L'accord précise que cette stratégie de libéralisation des échanges permettra une parfaite conformité avec l'OMC, en supprimant à terme les préférences accordées aux pays ACP. L'Union européenne et les pays ACP ont

(5) A la conférence ministérielle des 2 et 3 février 2000.

(6) Par la possibilité de recourir à des prêts de la BEI sans garantie publique, à des prêts auprès des banques régionales, par la place donnée au Forum des entreprises privées UE-ACP...

aussi convenu d'avoir des positions communes dans les grands débats internationaux concernant le commerce international (ainsi en matière de services, à l'OMC...).

On est ainsi passé d'une coopération pour le développement à une coopération pour l'intégration dans la mondialisation (dont on attend un développement accéléré). Il y a là un tournant important. Bien évidemment ce passage ne peut être que progressif et adapté à chaque région des ACP vu l'état des économies. L'accord prévoit une période de huit ans pour arriver à la pleine conformité avec les règles de l'OMC et au démarrage des discussions sur ce point dès 2002. En attendant, le protocole sur le sucre et la viande bovine est maintenu mais les avantages du « système généralisé de préférence » sont accordés à tous les PMA (pays les moins avancés).

A partir de 2008, un accord de partenariat économique sera mis en place ; ce type d'accord est compatible avec l'OMC et fonctionne sur le mode de la réciprocité des avantages. Les pays ACP verront à ce moment-là s'ils ratifient ce système, en principe par groupes régionalisés, et par là s'engagent dans la logique OMC. Les PMA pourront conserver un système particulier (7).

Sur ce pilier, l'Union européenne a réussi un compromis délicat. A terme, l'Union n'aura plus à accorder d'avantages aux importations en provenance des ACP ; elle n'a déjà plus à assurer l'équilibre du STABEX et du SYSMIN (qui étaient depuis des années en déficit à cause de la baisse des matières premières), supprimés dans l'accord de Cotonou. Les pays ACP ont du accepter ces éléments pour sauvegarder les autres volets de l'accord, préférant maintenir des liens privilégiés en dehors des relations commerciales. Ce choix relève du pari : ces relations pourront-elles durer ? Ne relèvent-elles pas du « largage » progressif des ACP au profit de nouvelles relations internationales plus profitables pour l'Union européenne (avec les pays de l'Est, les pays de la Méditerranée...) ?

Le dernier pilier propose une réforme des mécanismes financiers de la coopération. Outre la simplification des procédures, l'accord prévoit une programmation unique des actions financées par l'Union européenne dans un pays ou au niveau d'une région, avec un mécanisme de « planification glissante ». Une plus grande flexibilité dans l'affectation des fonds de la coopération est possible, mais la préférence est donnée à l'aide budgétaire et sectorielle par rapport à l'aide par projet. Cet aspect est positif en ce qu'il permet une plus grande appropriation de l'aide qu'ils reçoivent par les pays bénéficiaires et des stratégies de plus grande ampleur, plus adaptées aux enjeux de leur développement.

Le changement le plus important dans ce volet de l'accord de Cotonou porte sur la disparition des droits acquis (plus d'automatisme, de reconduction sans évaluation...) et sur un nouveau système d'évaluation des priorités (avec des sanctions éventuelles). L'aide ne sera pas seulement attribuée à partir des besoins ni des orientations conformes aux secteurs définis dans l'accord, mais par rapport aux performances de chaque pays pour gérer son aide et pour transformer ses structures dans le sens de la bonne « gouvernance ». Le critère de mérite est ainsi introduit.

(7) Tout comme les autres pays ACP qui se considéreraient incapables d'adopter une logique de libre-échange compte tenu de leur fragilité économique.

Cette « bonne gestion » des affaires publiques a été un thème conflictuel dans les discussions entre ACP et Union européenne. La définition qui a fait le consensus, « une gestion transparente et responsable des affaires publiques visant le développement équitable et durable », reste floue. Elle signifie de fait une gestion plus libérale des économies nationales et une ouverture de celles-ci aux échanges et capitaux internationaux.

quels moyens ?

Pour mettre en œuvre cet accord, l'Union européenne a prévu pour la période 2000-2007, dans le cadre du 9ème FED (8), une enveloppe de 13,5 milliards d'euro à laquelle il faut ajouter les reliquats des précédents FED et les fonds de la Banque Européenne d'Investissement (9) soit un total de 24 milliards, ce qui est un montant important. Il n'est cependant pas évident que les pays ACP puissent mobiliser la totalité de cette enveloppe compte tenu du temps qui sera nécessaire pour mettre en place le nouveau système.

L'Union européenne est avec ce montant d'aide la cinquième puissance donatrice dans le monde, mais elle n'apparaît pas comme un acteur significatif dans la communauté internationale. Elle doit d'abord se faire une place par rapport aux différents Etats membres qui ont chacun leur politique de coopération internationale - et dont la convergence n'est pas toujours claire - et qui entendent bien ne pas être dépossédés de ce pouvoir diplomatique. L'Union a donc un espace étroit qu'elle doit négocier chaque fois même si les articles 130 (titre XVII) du Traité de Maastricht reconnaissent à la Communauté une compétence dans le domaine de la coopération au développement. Signe de ces difficultés, le FED, qui est un des instruments de mobilisation des fonds pour la coopération européenne, n'est pas inclus dans le budget général de l'Union.

L'Union européenne n'a pas de véritable personnalité sur le plan international, en dehors des négociations commerciales. Elle ne peut réussir qu'en déployant des stratégies originales de partenariat, ce qu'étaient par de nombreux aspects les conventions de Lomé. L'accord de Cotonou semble plus un levier d'intégration progressive (10) dans le système de l'économie mondialisée, où la valeur ajoutée apportée par l'Union européenne est faible. L'accent mis sur les valeurs démocratiques, la lutte contre la pauvreté... se retrouvent actuellement dans tous les documents internationaux. L'originalité aurait pu se trouver dans la promotion d'un modèle social original, dans une réflexion sur le développement qui prenne plus en compte les enjeux de solidarité et les responsabilités étatiques en ce domaine, dans le soutien au regroupement régional, à l'image de l'expérience accumulée par l'Union elle-même. Ces thèmes sont absents ou peu présents dans l'accord ; cette faible originalité explique peut-être le silence de la presse à son sujet.

En l'absence d'un projet de société qui aurait pu lui donner une dimension internationale, une ouverture à l'autre qui contribue à donner un sens nouveau (11) à la construction européenne, l'Union est renvoyée à n'être qu'un acteur secondaire (bien que grand bailleur d'aide), ou pire, qu'un relais de la mondialisation. Si cette dernière accusation est excessive, il est vrai que l'Union n'a pas pu inverser, ni même influencer, la logique de l'OMC, qui est la régulation mondiale par le com-

(8) Fonds Européen de Développement.

(9) Qui accorde des prêts à taux bonifiés et qui dans le nouvel accord est chargée de la « facilité » pour le développement des entreprises privées.

(10) Il s'agit plus de gagner du temps... que de véritablement gérer une dynamique.

(11) Dans le sens des interventions répétées de J. Delors pour qui l'Union doit se donner un projet fort qui ne peut pas se réduire à l'économique. C'est sur ce terrain que se situe l'intervention d'ESPACES tant à Bruxelles, Strasbourg, Cracovie que Berlin où sont implantés les différents bureaux de cette équipe de dominicains.

merce, au nom d'une autre logique : celle du développement durable et socialement équitable.

Le partenariat entre l'Union européenne et les ACP ne peut être réduit à un reliquat du colonialisme à démanteler le plus rapidement possible au nom de la liberté libérale ; il constitue un point d'appui pour imaginer un « ordre économique international » construit autour d'un certain nombre de valeurs comme le dialogue multilatéral, la solidarité et la justice... Ce partenariat a été maintenu par l'accord de Cotonou mais il n'a pas été valorisé. Il faudra alors beaucoup de persuasion au commissaire Lamy pour faire croire que l'Union européenne défend les intérêts des pays en voie de développement dans sa stratégie de négociation pour la reprise des discussions dans le cadre de l'OMC.

Jean-Claude Lavigne

La coopération, enjeu éthique pour l'Europe

Étonnant à première vue, le propos des auteurs de l'ouvrage tout récent *Construire une éthique de la coopération. Un projet pour l'Union européenne* (1) : proposer de soumettre la construction européenne aux critères de l'éthique, du moins en ce qui concerne la coopération. Engagés tous deux dans des associations pour une Europe plus solidaire, Jean-Claude Lavigne et Bernard Lestienne parlent d'expérience des relations Nord-Sud et de la coopération de l'Europe avec le Tiers-Monde. Ils confirment l'opinion du citoyen ordinaire qui juge qu'au niveau européen, on pratique plutôt le marchandage des pouvoirs et des influences entre les États, les institutions et les groupes de pression. Mais les auteurs aident à discerner en quoi ce monstre libre-échangiste que devient de plus en plus l'Europe de la mondialisation libérale, peut engager des choix éthiques.

Partant du traité de Rome, de la volonté politique des fondateurs, mais aussi des choix que présente l'actualité aux pays européens, les auteurs montrent dans le concret des divers domaines de la construction européenne, comment l'éthique peut et doit encore avoir sa place. Cet ouvrage est un guide de réflexion pour les militants, et il a été construit pour faciliter une formation en groupe. La plan en est clair et bien visible. A la fin de chaque chapitre, un bref résumé reprend les étapes du raisonnement. C'est un véritable instrument pédagogique.

C'est donc une approche particulièrement originale qui est proposée. D'un côté il est question des structures réelles de l'Europe. La compétence est indispensable à celui qui veut poser des choix éthiques. D'un autre côté, le champ des choix éthiques est clairement posé, avec les références humaines ou théologiques, chacune située à son niveau.

Le livre parcourt les différentes étapes historiques traversées par la coopération menée au niveau européen. Il permet d'évaluer les choix posés en fonction des circonstances et de comprendre les enjeux véritables des stratégies des différents acteurs, dont on ne voit de l'extérieur qu'une sorte de théâtre d'ombres. La réflexion ainsi conduite ouvre la voie à des alternatives contribuant à des rapports internationaux plus justes.

Jean-Marc de Préneuf

(1) **Jean-Claude Lavigne, Bernard Lestienne**, Chronique sociale, Lyon, 2000, 187 p.

Les codes de conduite, rideaux de fumée

par le collectif *Labour Rights in China**

Dans les zones de libre-échange asiatiques et sud-américaines, des multinationales ont réalisé de formidables profits en exploitant la main-d'œuvre locale bon marché. Et, dans ces régions, les gouvernements répressifs locaux ont étouffé toute agitation ouvrière pour attirer les capitaux des grandes sociétés.

Depuis 1991 (1), des militants en faveur des droits de l'homme, des syndicats et des ONG ont dénoncé les pratiques de certaines multinationales. Ils ont lancé plusieurs campagnes d'information auprès des consommateurs à l'encontre de sociétés comme Kathy Lee, Gap, Nike, Reebok, Disney ou Wall-Mart. Menacées, ces multinationales ont été contraintes de prendre des mesures. Elles se sont imposé des codes de bonne conduite, promettant d'assurer aux travailleurs des conditions de travail honorables. Cependant, l'efficacité de ces mesures est très controversée. Des enquêtes révèlent que certaines entreprises adoptent des codes de bonne conduite pour parfaire leur image de marque, et continuent de violer certains droits fondamentaux du travail (2). Cet article n'analyse que les codes de conduite émanant des entreprises. Cependant, il est important de noter que des organisations sociales militant en faveur des droits du travail ont conçu d'autres codes ou chartes, comme, par exemple, la Charte pour la Sécurité de la Production des Jouets de la Hong-Kong Coalition.

Il existe aujourd'hui plusieurs codes : *Social Accountability 8000* (SA 8000) en est un. Comme pour la plupart des codes, la capacité de SA 8000 à faire appliquer les droits des travailleurs est largement remise en cause. En comparaison des autres, SA 8000 pourrait même produire à long terme des effets pervers beaucoup plus nuisibles quant à l'exercice des droits de revendication. Avant que cette machinerie ne se transforme en une sorte de camouflage des multinationales pour affaiblir le monde du travail, il est devenu urgent de faire une analyse critique des effets pervers de SA 8000.

la certification SA 8000 : une impartialité douteuse

SA 8000 a été mis en place par le CEPAA (*Council on Economic Priorities Accreditation Agency*) (3). Son conseil consultatif est composé avant tout de représentants d'un groupe d'entreprises. Fondé sur plusieurs conventions internationales (4), SA 8000 a pour but d'établir des normes universelles pour toutes les entreprises dans tous les secteurs de l'industrie et dans tous les pays.

Comme les autres codes de conduite, SA 8000 stipule des exigences en matière de travail des enfants, de santé, de sécurité, de salaires, de nombre d'heures de travail... Sur le papier, SA 8000 est en avance sur la plupart des autres codes de

* Cet organisme (LARIC) regroupe Asia Monitor Resource Center, China Labour Bulletin, Hong Kong Christian Industrial Committee, Hong Kong Confederation of Trade Unions.

(1) Année de diffusion d'un premier code de conduite par Levi Strauss, après les accusations portées contre ce groupe quant aux conditions de travail quasi carcérales de ses jeunes employés.

(2) Voir par exemple *Les conditions de travail dans l'industrie des chaussures de sport en Chine*, Asia Monitor Resource Center et Hong-Kong Christian Industrial Committee, octobre 1997. Ce rapport met l'accent sur les violations du droit du travail de Nike, Reebok et Adidas en Chine du Sud.

(3) Le CEPAA est affilié au CEP (*Council on Economic Priorities*), créé en 1969 et qui est spécialisé dans l'évaluation des performances des entreprises en matière sociale.

(4) Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

conduite parce qu'il promet aux travailleurs le droit à un salaire minimal (par opposition au minimum légal), le droit aux conventions collectives et à la liberté d'association, droits généralement absents des autres codes. Mais, cela ne signifie pas que SA 8000 soit progressiste. Sous des régimes répressifs, comme la Chine, les promesses de conventions collectives et de liberté d'association ne sont que de simples rhétoriques.

SA 8000 est glorifié. Il est présenté comme providentiel pour les fournisseurs, les multinationales ainsi que les travailleurs. Une manufacture de jouets assure que SA 8000 permet à une compagnie de générer des profits " en améliorant l'environnement du travail, en réduisant les accidents, en sauvegardant la réputation de l'entreprise, en accroissant la confiance parmi les investisseurs et les consommateurs, en améliorant la qualité des produits et en facilitant l'efficacité du management, tout en mettant en valeur l'image publique de l'entreprise " (5).

Mais dans quelle mesure SA 8000 apporte-t-il des changements bénéfiques pour les ouvriers ? Les organisations qui militent en faveur des droits du travail doivent comprendre ce qui se cache derrière et déceler les effets pervers prévisibles des normes sur l'organisation du travail, au Nord comme au Sud. Mais, avant d'examiner la logique sous-jacente, nous devons procéder à un examen scrupuleux de la façon dont les normes sont mises en place.

En tout premier lieu la non-transparence dans les critères de désignation des vingt-six membres du conseil consultatif du CEPAA est à relever. La grande majorité des membres sont issus du secteur de l'industrie, comme Reebok, Toys'R Us, Avon Products, Bodyshop, et du secteur de l'audit. ONG (quelques délégués) et syndicats (un seul représentant) sont largement minoritaires. Le déséquilibre des intérêts dans le conseil est évident, remettant en cause l'impartialité de ce dernier : toute proposition forte en faveur des droits du travail pourrait être annulée en raison même de la composition du conseil. La crédibilité du conseil est elle aussi sujette à caution. Depuis longtemps, en effet, des multinationales qui y sont influentes comme Reebok et Toys'R Us sont dénoncées pour leurs faibles performances en matière de droit du travail.

La question cruciale est de savoir à qui le CEPAA doit-il rendre des comptes, autrement dit d'où le CEPAA tire-t-il son autorité ? Si son autorité provient de son conseil consultatif, alors il est flagrant que le CEPAA est dominé par une poignée de multinationales partiales.

l'efficacité limitée des audits

Le système fonctionne de la manière suivante : le CEPAA évalue, forme et accrédite pour le suivi de SA 8000 des cabinets comptables ou d'audit comme SGS, BVQI, Price Waterhouse ou DNV qui pourront ensuite auditer et certifier les multinationales qui le souhaitent.

Or le CEPAA leur dispense une formation dont la qualité est remise en question. Mises à part quelques recommandations, il ne leur donne aucune règle spécifique sur la conduite des audits (6). Les cabinets définissent donc seuls l'intensité, la fré-

(5) *Hong-Kong Productivity Council Toys Bulletin*, du 04.12.1998, p. 72 (en chinois).

(6) Cf. *Guidance Document for Social Accountability 8000*, CEPAA, juin 1998, qui fait seulement office de référence.

quence et le nombre total de contrôles. La composition des équipes d'audit n'est soumise à aucune règle non plus. Les documents-guides suggèrent simplement que les consultants dépêchés sur place pour interroger les ouvriers soient du même sexe et parlent la même langue qu'eux. Cependant quelle confiance peuvent-ils inspirer aux ouvriers ? Dans une entreprise d'un pays en voie de développement, un visiteur étranger bien habillé est perçu comme un membre de la direction ou comme un acheteur potentiel de l'usine. Même s'il explique sa fonction au personnel, il obtiendra difficilement les confidences des ouvriers qui ont peur des représailles, surtout en l'absence de syndicats vraiment indépendants. Enfin, si l'équipe d'audit visite les usines sous le couvert de leur direction, il sera toujours temps en fin de compte pour cette dernière de prendre des mesures afin d'impressionner les " inspecteurs " ou de faire taire les ouvriers (7).

Tout ceci remet en question la qualité même des données qu'ils recueillent et le sérieux des études qu'ils mènent. Le réexamen d'un rapport d'audit réalisé en 1998 au Vietnam pour la société Nike, révèle que les études menées avaient été bâclées et le rapport d'audit truffé d'erreurs.

Pour appréhender rapidement les changements du marché dans les pays riches et aller au devant de la demande des consommateurs, les multinationales jouent sur la flexibilité de la production. Aujourd'hui la chaîne de production d'une multinationale est complexe : elle fait appel à plusieurs milliers de fabricants, qui eux-mêmes recourent aux services de sous-traitants (8). Elle est mouvante aussi : fabricants et sous-traitants changent d'une saison à l'autre. Or une multinationale qui se soumet aux normes SA 8000 devrait demander à ses fabricants et à leurs sous-traitants d'en faire autant. Rien ne garantit cette diffusion. Les multinationales donneraient-elles toutes les informations concernant leurs fabricants ? Qu'en est-il des fournisseurs et des sous-traitants en aval ? La situation se complique si l'on considère que fabricants et sous-traitants font appel de plus en plus à des travailleurs qui échappent totalement au contrôle : les travailleurs à domicile, souvent employés au noir et de manière temporaire (9).

Les multinationales certifiées SA 8000 pourraient donc donner une image flatteuse d'elles-mêmes, tandis qu'une grande partie de la production serait encore élaborée dans des conditions de travail proches de l'exploitation.

le contrôle public : une façade

S'ils ne sont pas satisfaits de la certification d'une entreprise, les ouvriers, les organisations non gouvernementales et les syndicats peuvent utiliser une " évidence objective " pour faire appel de la décision et " déposer une plainte devant le CEPAA ". Cependant de quel droit de regard disposent-ils ?

Les rapports d'audit SA 8000 restent la propriété exclusive des sociétés qui paient pour être labellisées, puis contrôlées, et demeurent confidentiels. Ils ne sont jamais révélés au public. Certes le code de conduite demande aux sociétés d'informer " toutes les parties intéressées ", mais elles restent libres de dire ce qu'elles souhaitent. Elles peuvent toujours sélectionner les informations, en taire certaines et se donner une image.

(7) Des ouvrières en Chine du Sud ont raconté qu'on leur a ordonné de garder la tête baissée durant la visite de l'établissement par des étrangers. Elles ne furent pas autorisées à relever la tête ni les yeux, parce qu'elles auraient donné aux visiteurs l'impression d'être oisives, paresseuses et peu sérieuses.

(8) Selon la Fédération internationale des travailleurs du textile, des vêtements et du cuir, un distributeur américain de taille moyenne spécialisé dans le textile s'approvisionne aujourd'hui auprès de 13 000 fabricants au moins, qui font eux-mêmes appel en moyenne à cinq sous-traitants. Au total 78 000 sources différentes sont impliquées.

(9) Le travail au noir concernerait 93% de la population active en Inde, 80% aux Philippines et 75% en Thaïlande. Voir *Asian Labour Update*, n°24, avril 1997. Le travail non déclaré n'est bien sûr pas formellement couvert par SA 8000.

Non seulement, elles peuvent fièrement mettre une barrière à tout contrôle, mais elles peuvent aussi induire en erreur le grand public. En cas de violation manifeste du droit du travail dans une usine, la direction peut éluder les plaintes déposées par les syndicats et les ONG, en montrant son agrément SA 8000 (10). De même, les cabinets d'audit impliqués dans la certification de l'usine peuvent se protéger de la curiosité scrupuleuse du public et refuser de donner toute information sous prétexte de " confidentialité commerciale ".

Parce qu'ils sont concernés par les droits des travailleurs, les syndicats et les ONG se sentent obligés de répondre aux questions des cabinets d'audit, mais ils n'obtiennent rien en échange. Ils sont considérés comme des " consultants ".

un code opposé aux droits des travailleurs

Historiquement, les travailleurs ont toujours eu à se battre pour gagner leurs droits. Ces droits ne leur ont jamais été concédés. Si un code de conduite doit avoir une valeur, il faut qu'il ait pour but d'encourager les travailleurs à s'impliquer eux-mêmes. Mais une attention profonde prouve que les travailleurs n'ont pas de rôle actif à jouer dans le processus d'audit. Au contraire, ils sont à la merci des sociétés d'audit.

Les cabinets d'audit sont spectateurs et ne s'impliquent pas pour améliorer la participation des ouvriers, les renseigner ou les former à défendre leurs droits, au contraire. Ils les privent de leur droit de revendication. En effet, les cabinets interrogent toujours les ouvriers isolément, usine par usine, ouvrier par ouvrier, et cassent ainsi la solidarité entre travailleurs. Par ailleurs, les cabinets d'audit restent les seuls arbitres à bord et n'associent jamais les ouvriers au verdict final de la certification.

Alors que sur le papier, la norme SA 8000 garantit un droit d'association, de convention collective et d'expression, dans les faits, SA 8000 individualise les travailleurs, fragmente leur pouvoir collectif et sape leur identité en tant que membres de la classe ouvrière.

Tandis que les sociétés d'audit gagnent de l'argent, le cas échéant en " allégeant " les compte-rendus de leurs contrôles (11), les multinationales et autres acteurs de l'industrie s'entourent d'un halo de bonne conscience, les ONG sont invitées à agir comme des consultants occasionnels pour les compagnies d'audit et les ouvriers sont utilisés comme de simples pions.

SA 800 est l'initiative, dans les " pays développés ", de multinationales qui souhaiteraient parfaire leur image mais qui ne se sentent pas concernées par le droit et le bien-être des travailleurs dans les pays du Sud. Les codes sont écrits pour les consommateurs des pays du Nord, et non pas pour les travailleurs du Sud. Ils ne sont même pas traduits dans leur langue.

Les multinationales certifiées SA 8000 ont mené de grandes campagnes publicitaires. Elles ont détourné de cette manière l'attention des consommateurs et sapé les bases des mouvements revendicatifs. Grâce à SA 8000, elles ont pu aussi se

(10) En 1998, cinq salariés périrent dans l'écrasement d'un magasin trop hâtivement construit, à Hong-Kong ; la société gestionnaire, Bringo, interdit à ses salariés toute expression publique à ce sujet. Puis elle se retrancha derrière sa labellisation SA 8000 pour récuser toute interrogation extérieure.

(11) Cf. le rapport d'Ernst and Young consultants sur l'établissement Nike du Vietnam.

démarquer de la concurrence, et renforcer leur position économique vis-à-vis des petites entreprises qui n'auront jamais les moyens financiers de revendiquer leur certification.

Mieux, SA 8000 renforce le pouvoir des entreprises transnationales qui mine la souveraineté d'Etats plus faibles. Multinationales et cabinets d'audit se désignent aujourd'hui comme législateurs des droits sociaux et usurpent le rôle des autorités locales répressives, qui leur accordent une confiance plutôt lâche qui s'avérera destructrice à long terme. Les multinationales n'ont aucun engagement sincère et authentique vis-à-vis de la justice sociale, ou économique. Elles peuvent changer à tout moment de producteurs comme de fournisseurs.

Tandis qu'il faudrait encourager les gouvernements locaux à reconnaître le droit des travailleurs à s'organiser et à lutter pour leurs propres droits, les Etats du Sud misent sur les codes de conduite qui peuvent être un puissant moyen de détourner la finalité de ce qui est admis comme probablement l'instrument le plus efficace : un accord collectif négocié directement.

La certification SA 8000, plutôt qu'un moyen d'améliorer les conditions de travail, est donc par essence de la poudre aux yeux destinée à servir les intérêts des entreprises, permettant aux sociétés de cajoler les riches consommateurs. C'est un élément de la domination internationale des entreprises qui détourne les travailleurs d'une action collective. Il n'y a pas de place pour une solidarité entre les travailleurs soumis à des régimes d'entreprise différents. La certification SA 8000 affaiblit les travailleurs, les rendant vulnérables aux aléas et aux caprices des consultants ainsi qu'aux forces du marché. Les militants en faveur des droits sociaux doivent maintenir une position critique et avoir une idée claire de la place que tient la norme SA 8000 dans le tableau d'ensemble d'un néo-libéralisme international peu favorable aux droits des travailleurs.

collectif *Labour Rights in China*

Contre la discrimination raciale : la logique d'action de la CFDT

par Jean Vanoye*

*Pour des raisons conjoncturelles, il n'a pas été possible d'intégrer
dans le dossier « Emploi et discrimination raciale : le dégel »
(Economie et Humanisme n° 353, juillet 2000)
un texte restituant les positions et les pratiques du syndicalisme CFDT
quant à la lutte contre la discrimination raciale.
Cet article vient combler cette lacune, et permet de prolonger la réflexion
sur les modes de sensibilisation et d'action en ce domaine.*

Toutes les étapes de la vie du salarié dans et hors de l'entreprise peuvent être marquées par des manifestations de discrimination raciale. L'accès au travail lui-même est déjà un obstacle majeur qu'il faut surmonter, en composant avec un racisme présent dans le système éducatif, puis en affrontant les interlocuteurs qui structurent classiquement l'entrée dans la vie active : ANPE, cabinets de recrutement, DRH, etc. Ensuite, c'est l'ensemble d'une carrière professionnelle avec ses promotions, relations, valorisations du travail accompli, qui peut être affecté par ces dérives scandaleuses. Il ne faut pas oublier que l'entreprise reste un lieu particulièrement exposé, les salariés y passant la plus grande partie de leurs journées... c'est un lieu de vie, mais également de pouvoir.

un ennemi souvent insaisissable

Dresser une typologie de ces manifestations reste aléatoire, mais on peut toutefois les classer en fonction de la virulence de l'attitude xénophobe. Dans une très grande majorité de cas, la lâcheté l'emporte, et la personne raciste va simplement dénigrer sans motif sérieux, et surtout hors de sa présence, sa victime. La répétition inexcusable de ce comportement est lourde de conséquences : elle représente trop souvent un harcèlement moral qui s'apparente au « mobbing » classique, et peut conduire jusqu'à la dépression, voire au suicide. On aura ensuite des jugements inéquitables prononcés par des individus théoriquement impartiaux comme les enseignants, recruteurs, services de l'emploi, etc. C'est à ce niveau que se situe la majorité des affaires portées devant les tribunaux actuellement, car l'acte raciste peut être relevé objectivement, et il a les conséquences que l'on imagine sur la vie des victimes. Enfin, la violence verbale directe n'est pas rare, et la violence physique existe aussi de manière plus marginale.

* Secrétaire Général
de l'Union Régionale
Interprofessionnelle-CFDT
(Rhône-Alpes).

A cause du caractère souvent subreptice des comportements discriminatoires, il est précisément très difficile d'en évaluer l'ampleur, et aussi de cerner les catégories de travailleurs qui seraient davantage victimes de ségrégation. La CFDT ne dispose d'aucune statistique spécifique sur le sujet, et on devra s'en remettre aux observations effectuées par les spécialistes. Il apparaît cependant que plus la personne s'éloigne physiquement du standard « peau blanche et langue parlée sans accent particulier », plus elle risque de déclencher des comportements racistes. On remarquera, mais ce n'est pas nouveau, que les personnes d'origine nord-africaine sont plus concernées que le public antillais par exemple, les asiatiques étant traditionnellement moins touchés par ces phénomènes. Concernant l'âge, on pourrait penser que les jeunes en sont plus souvent victimes, du fait de leurs parcours souvent très chaotiques vers le marché de l'emploi, mais ce jugement n'est pas démontré. Concernant les qualifications, les hauts niveaux de diplômés auront souvent droit à un racisme plus feutré, moins direct, l'environnement ne se prêtant guère aux outrances, alors que les publics peu qualifiés feront l'objet de comportements plus grossiers. Si l'on se réfère aux branches professionnelles, les secteurs à risque sont ceux qui emploient le plus de main-d'œuvre étrangère avec des statuts précaires, comme le BTP, la restauration, le tourisme, mais toute généralisation serait abusive.

Comment réagir face à ces phénomènes ? Comme pour toutes les grandes questions de société qui nécessitent une éducation du public, mais appellent également des condamnations sans réserve, le débat qui consiste à évaluer l'importance respective de la passivité du citoyen et celle des autorités face au racisme dans le monde du travail est un classique du genre. Sans que l'on puisse parler de généralisation du phénomène, ni de complicité systématique, il faut bien avouer que certains éléments du dossier sont très graves.

une évolution volontariste...

Pourtant, on doit reconnaître une évolution positive ces dernières années, qui coïncide avec les évolutions de la société française, toujours mieux informée, pluriethnique, métissée. On voit aujourd'hui des condamnations pour discrimination à l'embauche, comme début 2000 celle d'un patron grenoblois, qui a eu un retentissement national. Les médias se sont penchés sur le phénomène, ainsi que l'Etat français qui, du reste, propose désormais des séminaires de formation, et finance des initiatives concrètes, comme depuis 1998, le programme ASPECT en Rhône-Alpes (1). On remarque actuellement que le gouvernement semble se donner les moyens de lutter contre cette triste réalité, et associe étroitement les acteurs institutionnels à ses démarches, par exemple au sein des CODAC (2). Le bilan reste donc contrasté, même si une lente évolution paraît jouer en faveur de la thèse positive.

Les causes dénoncées, ou implicites, de l'insuffisante mobilisation face à ces discriminations sont bien connues, la principale restant la lâcheté, la peur de se voir contesté sur son lieu de travail, ou par sa hiérarchie. L'immobilisme face au racisme est favorisé par l'absence de pratique légale : de pratique et non de dispositif ; en effet, l'ensemble des spécialistes estiment que l'arsenal juridique est amplement suffisant, mais que peu d'affaires deviennent publiques et vont devant

(1) Ce programme découle directement des premiers travaux de Philippe Bataille. L'Union Régionale ne ménage ni son temps, ni ses efforts pour l'appuyer. On peut remarquer que le premier accord ASPECT finalisé sur les sites concernés l'a été dans la Loire, au sein de l'ADAFAD (Aide à Domicile), où la CFDT est le seul syndicat présent.

(2) Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté. Cf. M. Lapoire in *Economie et Humanisme* n° 353, juillet 2000.

la justice. On trouve aussi derrière ce phénomène la fragilité des victimes, leur absence d'influence, mais également la carence de témoignages pouvant faire office de preuve. Sur ce plan, le manque d'exemple positif à suivre, et la nécessité de s'afficher comme une exception en témoignant devant la barre d'un tribunal constituent autant de barrières. Enfin, l'idée d'un racisme « pas si grave que cela » est encore bien répandue, avec le refus de faire condamner une connaissance pour un acte que l'on juge davantage comme découlant de la bêtise que d'une réelle volonté de nuire. De nombreuses familles françaises comptent parmi leurs membres quelques personnes qui s'affichent régulièrement comme racistes, et l'on tolère le plus souvent ce genre d'attitude depuis des années dans son entourage immédiat. Pourquoi alors y serait-on plus résistant sur son lieu de travail ?

... partie intégrante de l'action syndicale

Il est bien sûr impossible, pour une organisation comme la CFDT, d'être informée des activités quotidiennes de l'ensemble de ses membres à propos de la discrimination raciale. Ceci étant dit, il existe peu de structures d'une taille comparable qui aient autant investi sur le sujet ces dix dernières années. A l'échelle de la Confédération, de nombreuses actions ont été conduites depuis dix ans, débouchant sur l'édition de plusieurs brochures spécifiques, d'un matériel d'exposition itinérant, et de formations dispensées par une équipe spécialisée. Ces travaux de sensibilisation ont également été accompagnés d'analyses plus abouties (3). Au niveau régional et départemental, la CFDT Rhône-Alpes a largement suivi le mouvement, disposant d'une documentation élaborée depuis plusieurs années sur le sujet, d'articles spécifiques publiés dans son journal régional, et développant des opérations précises (4). Elle poursuit une politique active, en relation avec les structures régionales spécialisées comme la MRIE (5) ou le Forum Citoyen (6). Dans une région marquée par certaines compromissions avec l'extrême-droite, seule la CGT a rejoint la CFDT pour œuvrer depuis plusieurs années, sur le terrain du syndicalisme salarié, au renforcement des valeurs républicaines et démocratiques, et pour lutter contre toute dérive xénophobe.

S'il est impossible d'exclure *de facto* toute position raciste chez l'un des adhérents de la CFDT, on remarquera qu'il s'agirait d'une attitude individuelle et marginale, contraire aux valeurs défendues, et totalement inconnue des responsables en place qui la dénonceraient immédiatement s'ils en avaient connaissance. Tous les sondages publiés depuis dix ans, et croisant vote politique et appartenance syndicale, démontrent que la CFDT est l'organisation syndicale française qui compte le moins de suffrages exprimés pour l'extrême-droite.

L'indifférence, l'absence de mobilisation contre la discrimination raciale ne sont donc pas des constats adaptés à ce qu'est la CFDT. D'une manière générale, cependant, dans une société fragilisée par le chômage et la précarité, dans laquelle l'isolement et la peur sont deux données fondamentales, toute action reste difficile en ce domaine.

En définitive, pour la CFDT, la lutte contre la discrimination raciale s'inscrit directement dans son syndicalisme. Si l'on milite directement pour une société aux valeurs démocratiques et pluralistes, fondements indispensables pour un monde du

(3) La CFDT s'est associée en la circonstance à plusieurs chercheurs dont **Philippe Bataille**, l'auteur du *Racisme au Travail*, ouvrage préfacé par Nicole Notat, et qui constitue à ce jour l'étude la plus complète publiée en France.

(4) Manifestations organisées avec la Fédération Interco, avec le syndicat Commerce et Services de la Loire...

(5) Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion.

(6) Association de vigilance et de sensibilisation face aux tendances ultranationalistes, reflétées notamment en 1998 à travers l'élection de Ch. Millon à la présidence du Conseil Régional Rhône-Alpes avec le concours du Front National.

travail voulant évoluer positivement, il est impossible de dissocier de tels combats des revendications syndicales plus spécifiques : ainsi, toute forme de discrimination, au-delà même de son caractère inique, va à l'encontre des valeurs qui sont celles de la CFDT. La seule tolérance à l'encontre de telles pratiques serait synonyme de renoncement, mais également d'incohérence totale avec les objectifs du syndicalisme humaniste européen. Favoriser un travailleur par rapport à un autre sans aucun critère objectif, marginaliser une population sur sa seule origine ethnique, sont autant de phénomènes inacceptables qui renvoient directement aux racines du syndicalisme. Défendre les salariés implique de réaliser l'union sacrée au-delà de toute distinction d'origine, de sexe, de handicap, afin de dire non, ensemble, à l'inacceptable. Il semble inutile d'évoquer dans ce contexte les grandes épurations de l'histoire, qui frappèrent non seulement les personnes d'origine étrangère, mais également les homosexuels, les tziganes, les syndicalistes... Il est inutile également de souligner l'apport essentiel des communautés étrangères dans la construction syndicale de la France et dans la construction de toute sa société.

Jean Vanoye

Erratum

Dans l'article de **Luciano Scagliotti**, *Economie & Humanisme* numéro 353, page 36, il y a lieu de lire :

3e § : « En 1997, l'adoption du nouveau traité instituant la Communauté européenne, modifié par le Traité d'Amsterdam, a mis un terme à cette situation ».

5e § : « En 1999, dans le domaine plus spécifique de l'emploi, la Commission européenne a établi une première proposition de directive (25 novembre 1999 COM (1999) 565 final) ».

La rédaction s'excuse auprès de l'auteur pour ces deux erreurs.

Henri DE FRANCE

Economie et vie spirituelle

Avant-propos de René Passet

Octares Editions, Toulouse, 2000, 152 p.

Prêtre orthodoxe et économiste à l'Université de Grenoble, Henri de France, approuvé par son préfacier René Passet, pense que le problème aujourd'hui n'est pas seulement celui des rapports de l'économie avec l'éthique, mais avec la spiritualité. L'auteur commence par montrer qu'il est difficile de parler d'une doctrine chrétienne en matière économique et sociale. En effet ce qu'on appelle " doctrine sociale de l'Eglise " représente un ensemble de principes très généraux qui ne sont pas susceptibles tels quels d'applications pratiques. Et l'on pourrait montrer à quel point la doctrine catholique de la propriété était instable selon qu'elle se référait au principe de la destination universelle des biens (la terre est à tous) ou au droit des gens qui montre que, du point de vue pratique, l'appropriation privée est meilleure que la mise en commun pour l'ordre public, la bonne gestion et la paix sociale. Henri de France donne un très intéressant complément à cette démonstration en manifestant la même difficulté sur le plan juridique lui-même (pp. 25-27). De plus, se plaçant sur le plan spirituel et non celui de l'anthropologie philosophique, il souligne la diversité des connexions possibles entre l'économique et le spirituel, en faisant place à juste titre aux incroyants.

Son second chapitre s'attaque aux grilles de lecture des économistes. L'enseignant reprend la parole, avec sa très bonne connaissance des auteurs : Keynes et son refus de la prise en compte du long terme, Marx et sa critique de la valeur d'échange à partir de l'analyse de la valeur d'usage, les néo-classiques qualifiés d'hédonistes car ils raisonnent à partir de l'utilité subjective et de l'infini du désir comme fondement de la valeur économique, pour en revenir à Ricardo qui lui paraît fournir le meilleur fondement au savoir économique, bien qu'il lui reproche de raisonner par rapport à un modèle physique plutôt qu'à un modèle biologique en tant que référence épistémologique. L'usage fait de Schumpeter et de Sismondi, dans des analyses passionnantes, intéresseront les spécialistes.

Le troisième chapitre est intitulé " De la théorie infirme à la pratique inopérante ". Trois concepts sont exécutés impitoyablement, le PIB, la productivité et l'inemployabilité. L'argumentaire présenté à l'encontre du premier et du dernier appelle l'adhésion. H. de France est moins convaincant en ce qui concerne la productivité, concept qui doit être conservé mais redéfini en fonction de la montée des services dans une économie moderne. Les errements des politiques économiques sont ensuite évoquées. L'auteur passe vite, avec raison : trop facile !

L'ouvrage s'achève avec un quatrième chapitre sur le développement économique. L'auteur qui a longtemps travaillé en Algérie connaît la question et le mouvement tiers-mondiste partagera aisément ses critiques.

La conclusion souligne le rapport de l'économie à la spiritualité en prônant la sobriété dans l'usage des biens de ce monde.

Elle condamne la démesure et l'ignorance du long terme. En fait, il n'y a pas si loin de l'éthique à la spiritualité. L'éthique se fonde sur la conviction face aux situations pour un meilleur exercice de ses responsabilités. Or la conviction se réfère à des croyances et la conscience se mobilise sous l'effet d'exigences spirituelles. Quant aux critères de l'éthique, ce sont les mêmes que ceux mis en avant par l'auteur pour la spiritualité, à savoir : la prise en compte des limites et le souci du long terme. " La mystique n'est jamais loin de la morale. Elle lui est même conjointe ", écrit par ailleurs Marc Donzé dans un article d'un numéro récent de la *Revue d'éthique et de théologie morale* (n°212, mars-avril 2000 p. 41).

Hugues Puel

Jacques LESOURNE

Un homme de notre siècle.

De Polytechnique à la prospective et au journal Le Monde

Editions Odile Jacob, Paris, 2000, 676 p.

Jacques THEPOT, Michel GODET et alii

Décision, prospective, auto-organisation.

Mélanges en l'honneur de Jacques Lesourne

Dunod, Paris, 2000, 502 p.

Deux volumineuses publications : dans la première, Jacques Lesourne livre ses mémoires ; dans la seconde, ses amis lui rendent hommage.

Le lecteur qui entrera dans les six cents pages de souvenirs de Jacques Lesourne sera comblé. Il y trouvera une évocation du XXème siècle, depuis la première guerre jusqu'à l'ère mitterrandienne (où le haut fonctionnaire, sorti major de l'école Polytechnique, juge sans trop de bienveillance le personnel politique). Pour conforter sa mémoire, l'auteur s'aide du remarquable ouvrage de René Rémond sur l'histoire de ce siècle. Le lecteur sera passionné par l'histoire de la SEMA, surtout s'il s'intéresse à la création et à l'évolution des professions du conseil. Il s'instruira sur la prospective et l'expérience remarquable que fut la réalisation d'Interfuturs sous les auspices de l'OCDE pendant les années 1970. Sa curiosité sera piquée par le récit du passage de l'auteur comme directeur du journal *Le Monde*, passage raccourci par les dents longues de son successeur. Il sera enfin touché par les témoignages plus intimes du mémorialiste, son agnosticisme inquiet, et les heurs et malheurs de sa vie domestique. C'est une riche vision de l'époque qui passionnera ses contemporains et instruira les générations plus jeunes.

Les mémoires de Jacques Lesourne permettent de se rendre compte de l'importance de son œuvre scientifique dans le champ de la discipline économique. Ceci est confirmé par les *Mélanges* réalisés à l'occasion de ses soixante-dix ans en 1998. Ils s'ouvrent par l'hommage de quatre prix Nobel d'économie : Maurice Allais, Kenneth Arrow, Herbert Simon, Robert Solow. Ils font partie de la quarantaine d'auteurs qui célèbrent

ici le polytechnicien, grand ingénieur, conseiller d'entreprise, chef d'entreprise, prospectiviste, directeur de journal, animateur de grands projets de recherche. Certains des textes rassemblés mettent l'accent sur l'action menée par Jacques Lesourne, tandis que d'autres (la majorité) offrent des contributions scientifiques dans les domaines où Jacques Lesourne s'est plus particulièrement illustré. Parmi les témoignages personnels on relèvera ceux de Gérard Worms, de Michel Godet, de Thierry de Montbrial, de Patrice Cohendet. On y voit la remarquable synthèse du patron et du savant. Quant aux contributions scientifiques, elles tournent autour de trois thèmes : la théorie de la décision, la prospective, l'auto-organisation. Pour la décision, on remarquera la contribution de Jean-Pierre Dupuy sur la théorie des jeux et l'éthique intitulée " Quand la stratégie dominante se révèle irrationnelle ". Pour la prospective, on s'attachera à l'évaluation de cette grande synthèse de prospective que fut Interfuturs faite par Michel Albert qui était à l'époque Commissaire général au Plan. Pour l'auto-organisation, on sera sensible aux réflexions de Bernard Walliser sur l'espace et le temps en économie. Ce beau volume s'achève par une chronologie de Jacques Lesourne et une bibliographie de ses oeuvres. L'index thématique rendra de grands services à la consultation de ce gros volume. Avec l'entrée dans le XXIème siècle, les futurs historiens disposent, grâce à ces deux ouvrages, de matériaux de valeur pour l'étude du siècle écoulé.

Hugues Puel

Francis BAILLEAU, Catherine GORGEON (dir.)
Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ?
 Les éditions de la DIV, collection " Etudes et recherches ", Saint-Denis, 2000, 197 p.

Excellent ouvrage d'une douzaine de chercheurs dont la philosophie générale rejoint assez bien celle des récents travaux d'Economie & Humanisme, résumée ainsi par les deux coordinateurs de cette recherche : " Le problème auquel nous sommes aujourd'hui confrontés sous ces vocables des insécurités ou de la sécurité, n'est pas tant un problème de méthodes ou de moyens pour rétablir l'ordre public, que celui de l'instauration, au sein de notre société, d'un autre ordre public. Or, la vision de l'ordre public (...) repose sur l'adhésion à un modèle de société, à un système de valeurs et de normes communes, à une certaine culture " (p. 30). En effet, la ligne de partage entre les systèmes de valeurs, qui fondent la société et donc l'ordre qu'elle instaure, ne correspond pas aux différences entre classes sociales, origines ethniques ou régions... C'est ce que démontre avec clarté par exemple le chapitre six " De la gestion de l'ordre public à une démarche citoyenne ", mais tous les chapitres seraient à citer : diagnostic de sécurité, médiation, régulation des incivilités, débats et médias, jeunes et services publics, etc. Les introductions à chacune des parties, écrites par les coordinateurs, esquissent les conditions d'émergence d'un nouvel ordre social. A lire sans modération, tant il importe qu'une société sache s'interroger sur les fondements de son " vivre ensemble ", que ce soit à l'occasion de

révoltes des plus jeunes (" blousons noirs " des années 1950, étudiants de 1968, banlieues des années 1980...) ou d'échéances électorales qui déterminent des choix de société ou des projets collectifs.

Georges Decourt

Gérard BERTOLINI
Le Minimalisme.
Concepts et pratiques d'éco-consommation
 Economica, collection " Environnement et écologie industriels ", Paris, 2000, 100 p.

Ce court ouvrage offre un aperçu d'une théorisation possible d'un certain nombre de pratiques émergentes dans les sociétés de consommation frénétique : réduire le gaspillage, diminuer la consommation d'énergie, fuir le gigantisme, recycler les déchets, s'habiller d'un rien, faire de la récupération, se contenter de peu... De nombreux exemples sont fournis, pour la plupart tirés des économies de subsistance où les ressources et les circuits commerciaux font défaut. L'auteur pousse à l'extrême le raisonnement non pas pour en révéler les faiblesses mais pour prendre le contre-pied systématique des théories du développement ou de la croissance. Il prêche pour une économie ascétique et fait le pari de sa pérennité. Prophétique ou ringard ? Prophétique et ringard ? L'auteur pose la question. Ouvrage surprenant et suggestif d'un économiste reconnu.

Georges Decourt

Jacques DE COURSON
Les élus locaux
 Editions d'Organisation, collection " Vivre dans la cité ", Paris, 2000, 223 p.

Jacques de Courson, consultant et humaniste, est un fin observateur des collectivités locales et des territoires. Il livre dans ce petit manuel un portrait précis et efficace des élus locaux, à travers leurs statuts, leurs compétences, leurs salaires ou leurs stratégies essentielles. Centré principalement sur la figure du Maire et de ses conseillers municipaux, l'ouvrage est agréablement illustré de nombreuses informations pratiques, qui devraient aiguïser l'attention citoyenne de chacun dans la perspective des prochaines élections municipales de mars 2001 en France. L'auteur situe bien le système de tension dans lequel évoluent aujourd'hui les élus, et notamment la dérive possible de leur rôle de représentation d'intérêts, au détriment de l'expression d'opinions. Gageons que cet écrit, comme le conclut Jacques de Courson, donnera envie au lecteur d'engager un débat plus actif avec ses élus, voire de s'engager lui-même dans le processus électoral, comme candidat ou à tout le moins comme électeur !

Cyril Kretzschmar

07 Privas

Librairie Lafontaine
4 place de l'Hôtel
de Ville

12 Rodez

La maison du Livre
Passage des Maçons

13 Aix-en-Provence

Librairie de l'Université
12 A rue Nazareth
Siloë Le Baptistère
13 rue Portalis

13 Marseille

Saint-Paul Siloë
47 bd Paul Peytral (6e)
Librairie Païdos
54 cours Julien (6e)

25 Besançon

Camponovo
50 Grande Rue

25 Montbéliard

L'Espace Siloë
5 place St Martin

26 Romans

Librairie La Manufacture
Place Maurice Faure

26 Valence

La Procure Peuple Libre
2 rue Emile Augier

27 Evreux

Univers du Livre
34 rue du Docteur
Oursel

31 Colomiers

Librairie La Préface

35 allée de Rouergue

31 Toulouse

La Procure Chemin Neuf
33 rue Croix Baragnon
Siloë Jouanaud
19, rue de la Trinité

34 Montpellier

Sauramps et Cie
Le Triangle
Librairie Scrupule
26 rue du Faubourg
Figuerolles

35 Rennes

La Procure Matinale
9 rue Bertrand

38 Grenoble

Librairie Notre Dame
2 rue Lafayette
Le Square
2 pl. du Dr Léon Martin

38 Vienne

Lucioles
(CEil de la lettre)
13 place du Palais

42 Firminy

Préface
8 avenue de la Gare

42 Saint-Etienne

Librairie Blandine Blanc
19 rue Pierre Berard
Lirédienne
25 rue Gambetta
Librairie Culture et Foi
20 rue Berthelot

44 Nantes

Vent d'Ouest
(CEil de la lettre)

5 place Bon Pasteur

Siloë L.I.S.

2 bis rue Georges
Clémenceau

46 Figeac

Le livre en fête
27 rue Orthabadiat

49 Angers

Librairie Contact
3 rue de Lepneveu

50 Saint Lo

Planet®
Route de Baudre
Centre Commercial
Intermarché

51 Reims

La Procure Largeton
13 rue Carnot

59 Lille

Librairie
Le Furet du Nord
11 place
Général de Gaulle

63 Clermont-Ferrand

La Procure La Treille
1 place de la Treille

69 Lyon

Librairie
La Procure-Léo
9 rue Henri IV (2e)
Librairie Decitre
6 place Bellecour (2e)
Librairie Saint-Paul
8 place Bellecour (2e)
Librairie des Nouveautés
(CEil de la lettre)
26 place Bellecour (2e)

72 Le Mans

Siloë Librairie
38 bis place
des Comtes du Maine

75 Paris

Librairie Jussieu
2-4 place Jussieu (5e)
Tiers Mythe
21 rue Cujas (5e)
La Procure
3 rue de Mézières (6e)

81 Dourgne

Siloë Saint-Benoît
Abbaye d'En-Calcat

85 La Roche-sur-Yon

Siloë
58 rue Joffre

87 Limoges

Librairie Petit
3 place Denis Dussoubs

88 St Dié-des-Vosges

Librairie Le Neuf
15 rue d'Alsace

90 Belfort

Les amis du 18
Faubourg de
Montbéliard

CH Genève

Librairie du Boulevard
(Siloë)
34 rue de Carouge

Libraire diffuseur :

Les yeux ouverts

ASSOCIATION EDITRICE DE LA REVUE ECONOMIE ET HUMANISME

Conseil d'Administration : Eric Baye, Olivier Brachet, Anne Brémaud, André Chomel, Jean Clément, Denis Clerc, Geneviève Decrop, Anne Durieux, Paul Loubet, Hugues Puel, Gérard Sarazin, Eric Sottas, René Valette, Jean-Laurent Valois, Jean Vidaud.

Délégué général : Cyril Kretzschmar.

Le dossier de ce numéro est publié en partenariat avec :

Comité d'organisation du colloque Derrion

s/c Centre social de la Condition des Soies
7 rue Saint Polycarpe - 69001 Lyon

Peuple et culture

108 rue Saint Maur - 75011 Paris

Confédération Générale des SCOP

15 rue Jean Leclair - 75017 Paris

Union Régionale des SCOP Rhône-Alpes

70 rue Maurice Flandin - 69003 Lyon

*Ce dossier s'inscrit dans le prolongement du colloque «Michel-Marie Derrion.
L'utopie de l'économie sociale : hier, aujourd'hui, demain»
organisé à Lyon (8-10 juin 2000)*



*Avec la participation du Groupe des Verts -ALE-
au Parlement européen*

VENTE AU NUMÉRO : 70 F TTC

COMMANDE FRANCO DE PORT :

FRANCE : 75 F TTC

ETRANGER : 80 F TTC